

---

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

---

**Séance du 5 juillet 2021**

ville de vi|||urbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN - Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – M. Stéphane FRIOUX - Mme Aurélie LOIRE - M. Olivier GLUCK - M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER - Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE - Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING - M. Mariano BERON-PEREZ – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO - M. Maxime JOURDAN – M. Antoine PELCE – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS - Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO - M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Laura GANDOLFI (pouvoir à Mme Sylvie DONATI)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

- : -

**M. LE MAIRE.**- Nous allons débiter. Je laisse les élus rejoindre leur place.

Merci à la compagnie Zéotrope. Pour celles et ceux qui ne la connaîtraient pas, mais cela me semble assez improbable, notamment pour les publics du quartier des Brosses, c'est une compagnie de théâtre qui est là depuis 22 ans et qui notamment a la particularité de beaucoup travailler sur la mémoire de ce quartier. Un des plus beaux spectacles que j'ai vu s'appelait Les Cartes Postales, sur l'aviation. Merci de n'y voir aucune provocation, on parlait de 1910 !

Merci à chacune et à chacun d'entre vous, bienvenue à ce Conseil municipal qui se déroule dans un gymnase. N'y voyez pas une habitude mais il se trouve que c'était un engagement de campagne que de faire en sorte qu'une fois par an un Conseil municipal se tienne ailleurs qu'au beffroi de l'Hôtel de Ville. C'est un engagement important pour nous que de tenir ce Conseil hors les murs. Par ailleurs, il a l'avantage de nous permettre d'être dans des conditions sanitaires parfaitement en phase avec les protocoles actuels, ce qui permettra exceptionnellement aux orateurs, comme je viens de m'y autoriser, d'enlever leur masque. Après, je vous demande de le garder le maximum, surtout lors de vos déplacements, s'il vous plaît.

Ce Conseil municipal se tient en dehors des murs de l'Hôtel de Ville, bien sûr il y a une forme de témoignage mais je crois que ce n'est pas que symbolique dans cette décision de notre équipe municipale, cela illustre finalement notre volonté de rapprocher les lieux de décision des lieux de vie des habitantes et des habitants, de faire vivre la démocratie partout sur le territoire et pas seulement dans la salle du Conseil de ville, salle du Conseil de ville qui se situe très exactement à 3,5 kilomètres environ d'ici, 3,5 kilomètres qui parfois cachent ce qui continue à séparer les habitants d'un quartier comme les Brosses des riverains de la mairie et de l'Hôtel de Ville, des inégalités qui sont d'ailleurs pas simplement socio-économiques ou liées au niveau de vie des familles, ce serait ignorer celles et ceux qui vivent notamment à côté de l'Hôtel de Ville, mais parfois qui peuvent générer comme l'impression de ne pas habiter la même ville pour les habitants de ce territoire, et ils avaient été nombreux à nous le dire pendant la campagne notamment.

Ces inégalités se traduisent d'abord par des manques, des angles morts sur le territoire, un manque de commerces, de restaurants, d'animations culturelles, de lieux de rencontre, finalement de tout ce qui fait la sociabilité, même si la Ville est présente d'une manière importante au travers de ses équipements ou de celles et ceux qu'elle soutient comme bien sûr le complexe sportif dans lequel nous sommes, la maison de quartier des Brosses, la crèche Flora-Tristan, la maison des services publics, la maison sociale Cyprien-Les Brosses et tant d'autres acteurs.

Pour autant, aujourd'hui, ce quartier peut parfois avoir l'impression de souffrir d'un manque de certains services. La Ville est également présente à travers ses écoles représentées chaque jour par les ATSEM, par les gardiens, et je pense à Albert-Camus, Jules-Guesde, la future école Simone-Veil juste à La Soie puisque, Zéotrope nous l'a rappelé, le nouveau périmètre de conseil de quartier englobe également le quartier de La Soie.

Plus qu'ailleurs, là où les familles font face à des difficultés particulières, lorsque des individus sont plus qu'ailleurs confrontés à un quotidien difficile et portent un bagage

plus lourd que la moyenne, le service public doit demeurer. Cela fait partie des défis auxquels notre équipe se doit de répondre.

Bien sûr, être présent, ce n'est pas suffisant pour améliorer significativement le quotidien des habitants et, aux Brosses comme ailleurs, notre méthode repose sur deux objectifs assez simples : continuer à innover, continuer à faire bouger les lignes et jouer le collectif, faire avec. Villeurbanne est une ville extrêmement riche d'initiatives qui irriguent un quartier voire quelques rues d'un quartier, et nous comptons bien nous appuyer sur cette richesse.

Ce travail fin avec les habitants de cette ville consiste aussi à fédérer les acteurs de terrain, qu'ils soient centres sociaux, associations ou entreprises (j'aurai l'occasion de l'évoquer dans quelques instants), à les soutenir bien sûr dans leur démarche, à les épauler lorsqu'ils ont besoin de se structurer ou, tout simplement, à nourrir nos propres actions de leurs expertises.

Je citerai simplement trois exemples d'actualité qui illustrent cette méthode. D'abord, sur l'emploi, nous étions voici une dizaine de jours avec quelques élus dont Paul Campy, Mathieu Garabédian et d'autres présents ici pour lancer la candidature des Brosses pour une deuxième expérimentation Territoire Zéro Chômeur. Cela a donné l'occasion d'accueillir à Saint-Jean plus de 50 chefs d'entreprise dont des chefs d'entreprise des Brosses et du territoire au sens large extrêmement motivés. C'est donc prometteur pour le projet Territoire Zéro Chômeur sur Les Brosses. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les semaines qui viennent dès que nous aurons confirmation que ce site est retenu pour une deuxième expérimentation.

Sur la culture également, nous travaillons avec les différents acteurs culturels présents sur le quartier dont Zéotrope, mais il y en a d'autres, afin de faire émerger sur le site de l'Autre Soie une cité de la musique ouverte sur le quartier depuis le CCO de La Rayonne, l'idée étant de faire émerger une nouvelle centralité culturelle à Villeurbanne avec des résidences d'artistes, des jeunes intermittents. Des discussions sont engagées avec des acteurs importants du monde de la musique, on y reviendra également.

Enfin, au niveau de l'éducation, le travail est engagé avec l'association de quartier les 3D pour des actions de soutien scolaire, des programmes de réussite éducative mais aussi l'orientation des familles, l'accès à l'information sur tout ce qui existe déjà dans le quartier en termes d'offre de loisirs, séjours, portés par les centres sociaux.

Voilà pour le choix du quartier des Brosses pour ce premier Conseil municipal délocalisé.

Il nous a semblé important aussi, avec l'équipe municipale, un an après notre élection, de faire un rapide point sur cette année qui s'est écoulée. Ce ne sera pas très long, on ne va pas tout détailler mais permettez-moi ici de décrire quelques éléments, d'abord indiquer que la méthode que nous retenons sur Les Brosses, c'est celle que nous retenons sur l'ensemble de la ville. C'est une posture qui, finalement, nous conduit sans cesse à nous remettre en question, à nous réinventer, à repenser, réécrire les projets pour mieux les faire correspondre avec les besoins des habitants, qui nous a permis de mettre à la fois des projets ambitieux et crédibles sur les rails cette année, mais aussi d'en faire bouger certains.

Sur les grands projets, après Zéotrope, je ne peux pas ne pas parler de « Capitale

française de la culture », ce label qui aura des déclinaisons extrêmement nombreuses sur notre territoire. L'obtention de ce label couronne une politique culturelle extrêmement volontariste et, bien sûr, je dois ici saluer le travail de nos prédécesseurs, Jean-Paul Bret qui n'est pas dans la salle mais Loïc Chabrier en tant qu'élu à la culture, pour ne citer que ceux qui étaient là sur le dernier mandat, d'autres ont travaillé à cela précédemment, ce qui nous a permis d'obtenir ce label.

La suite que nous avons à écrire doit être collective car les défis du moment l'exigent. Il faudra trouver les moyens d'ouvrir les portes des institutions culturelles, de faire davantage de hors les murs, de rejoindre notre public jeune dont nous avons fait la priorité et, pour commencer, 14 groupes scolaires dès la rentrée 2021, grâce au travail des adjoints de l'éducation, de la culture et des services, bénéficieront de pôles d'accueil d'intervention artistique, ce qu'on appelle les mini-mix, pour ensuite aller jusqu'à 25.

Deuxième élément sur lequel nous avons beaucoup travaillé dès le lendemain de notre élection, c'est bien sûr le chantier de la sécurité, un certain nombre d'actions qui avaient été annoncées sont aujourd'hui tenues : augmentation des effectifs de la police municipale, amélioration du traitement et du régime indemnitaire pour être concurrentiel dans le recrutement, mise en place d'une convention avec le procureur, travail beaucoup plus rapproché avec le préfet et la police nationale pour davantage d'interventions sur les trafics de drogue présents sur notre ville.

Depuis la semaine dernière, nous avons du personnel au centre de surveillance urbaine pour pouvoir regarder en temps réel les images qui nous sont communiquées, cela sera amené à évoluer.

Et puis, bien sûr, un volet sur l'éducation et sur la prévention important avec des renforts des acteurs de prévention, des médiateurs. Le premier dispositif de médiation sera d'ailleurs installé sur Les Broses puisque 3 postes sont prévus en recrutement pour avoir une équipe de médiateurs, comme c'est le cas actuellement sur Monod. Sur la sécurité, nous serons amenés à faire également d'autres annonces mais, considérant que le travail a été fait côté Ville, j'attends maintenant un certain nombre de gestes de la part du ministre de l'Intérieur. J'espère qu'ils seront à la hauteur.

Un autre projet important est l'Archipel sur le parking Raphaël-de-Barros, c'est un projet qui a retenu un soutien fort du gouvernement actuel dans un appel à manifestation d'intérêt. Ce sera un lieu hybride qui répondra à des besoins concrets de populations extrêmement fragilisées autour de la question de l'alimentation et de l'accès à une alimentation de qualité, mais qui mêlera aussi culture, sport et végétalisation. Nous aurons l'occasion d'y revenir mais c'est un lieu qui, dès sa conception, prévoit des croisements entre toutes les populations et des personnes qui ne se rencontrent jamais. Je crois que c'est aussi cela l'esprit de Villeurbanne que nous souhaitons faire perdurer.

Bien sûr, je dois parler du budget participatif qui préfigure l'assemblée citoyenne, 500 000 € dès cette année, plus de 1 M€ dès l'année prochaine. L'assemblée citoyenne sera installée à la rentrée mais a déjà commencé à travailler puisque nous sommes en train d'identifier les volontaires, le tirage au sort est en cours.

A noter le lancement opérationnel du projet Gratte-Ciel, toujours dans la continuité de l'équipe précédente, mais il fallait bien qu'à un moment ou un autre on aille vers l'étape

des permis de construire puisque ce projet avait parfois un peu de peine à sortir, et je crois que la bonne articulation aujourd'hui entre la Métropole et la Ville permet cet effet d'accélération sur ce projet, et je m'en félicite.

A noter également le lancement d'un projet important et ambitieux pour les enfants de cette ville sur le centre de Chamagnieu. Certains s'inquiétaient de la volonté de la municipalité : est-ce qu'elle vendrait ou pas Chamagnieu ? Bien sûr, c'est hors de question, au contraire, nous souhaitons en renforcer les moyens et nous souhaitons en faire un centre d'éducation au développement durable avec de l'accueil de manifestations culturelles, davantage de séjours familiaux et d'accueil loisirs. Vous le verrez, les ambitions ont été validées en ce sens dans la programmation pluriannuelle d'investissement qui sera présentée.

Je parle aussi de la première inauguration d'un bail réel solidaire, le Mazet, qui a été construit et réalisé, dont les premiers habitants sont maintenant en place.

Enfin, le lancement, certes dans une version Covid donc un peu revue à la baisse, d'un festival parcs et jardins mais qui, je l'espère, l'année prochaine, sera à la hauteur des ambitions que nous avons.

Vous le voyez, cette position qui était la mienne, celle de l'équipe municipale, à la fois de respecter et de s'inspirer de l'héritage et puis d'écrire une page nouvelle, est en train de se faire à son rythme, certainement trop modestement pour certains ou trop rapidement pour d'autres, en tout cas nous sommes à l'ouvrage dans la direction que nous avons indiquée.

Cette liste est bien sûr loin d'être exhaustive mais si tant d'idées aujourd'hui prennent corps, c'est bien sûr grâce à l'investissement d'une équipe municipale que je tiens à saluer ici, volontaire, ambitieuse, parfois un peu fouguese mais c'est la richesse de la démocratie aujourd'hui, et vous le verrez tout à l'heure, non pas sur le caractère fouguese mais sur le caractère volontaire et ambitieux, lorsque nous présenterons la délibération sur le plan de mandat et sur la PPI.

Je tiens donc à les remercier pour leur investissement, pour le temps qu'ils donnent à notre ville, l'énergie qu'ils mobilisent à mettre en œuvre ce programme pour lequel nous avons été élus et que nous avons conçu avec de nombreux habitants et ensuite porté en commun.

J'associe à ces remerciements l'ensemble des services de la ville, et je m'adresse au directeur général des services pour qu'il les transmette, parce que gérer à la fois un an de crise sanitaire plus mettre en place un plan de mandat, une PPI à hauteur 340 M€, la gageure était extrêmement importante et merci à l'équipe des agentes et agents de la ville de nous avoir accompagnés dans ce travail, c'était précieux pour pouvoir vous présenter ces éléments aujourd'hui.

Concernant notre équipe municipale, le costume de l'élu n'est pas toujours évident à porter, il faut l'ajuster, trouver la bonne posture. Ce n'est pas l'habit du militant dont nous avons été nombreux à être vêtus pendant de nombreuses années, ce n'est pas non plus celui de l'expert même si nous avons des pointures dans cette équipe municipale, c'est bien le costume de celui qui porte un programme politique pour lequel il a été élu et qui est un programme politique pour l'ensemble des Villeurbannaises et des

Villeurbannais. Pour les 75 % de nouveaux élus qui composent cette équipe, il a fallu faire avec ceci, plonger dans le grand bain en pleine pandémie, et je suis plutôt satisfait du résultat obtenu un an après. En tout cas, on peut au moins mesurer l'enthousiasme qui a été le leur à se mobiliser dans ce travail.

Je voudrais aussi saluer par ce message les élus du groupe de l'opposition. Il ne me revient pas de commenter leur position au fil de ces conseils mais je veux simplement les remercier pour leur état d'esprit constructif et non polémique. C'est sain pour le débat démocratique de ne pas être d'accord sur tout, d'avoir des divergences sur des sujets sur lesquels on ne voit pas les choses de la même manière, des visions même opposées. Le fait que cela s'exprime à la fois avec honnêteté intellectuelle et sans goût de la provocation inutile n'enlève rien au fond du propos qui peut parfois être très critique et, heureusement, au moment où l'abstention atteint des niveaux plus qu'inquiétants, je pense qu'il nous revient de donner une image adulte des débats publics. Merci à vous, donc, pour cette image que nous arrivons à donner collectivement.

Pour finir sur cette partie de bilan, je parlerai de l'été et du repos bien mérité que j'espère vous serez nombreuses et nombreux à pouvoir prendre. Pour autant, l'année est loin d'être terminée puisque la majorité, dès demain, ira à la rencontre des habitants avec 31 créneaux horaires, du 6 au 13 juillet, pour présenter aux habitants le plan de mandat que vous pouvez voir ici, qui sera à l'occasion dans une forme très simple : des élus deux par deux ou trois par trois iront dans différents lieux de notre ville pour présenter ce plan de mandat qui est la traduction du programme politique pour lequel nous avons été élus, pour discuter avec les habitantes et les habitants.

J'aurais pu passer plus de temps à nous féliciter du travail que nous avons réalisé depuis un an, de ce que les habitantes et habitants de la ville nous proposent, des initiatives qui émergent dans les quartiers que nous acceptons de soutenir, d'accompagner, de structurer lorsque c'est nécessaire, des efforts que nous avons toutes et tous déployés pour assurer la continuité du service public pendant la crise sanitaire, mais j'ai eu l'occasion de le faire à de nombreuses reprises, ou alors encore des liens que nous créons avec de nouveaux acteurs ou même des partenariats fructueux avec la Métropole du Grand Lyon sur les projets d'infrastructure de transport en commun, sur les projets urbains dont j'ai parlé rapidement avec le projet Gratte-Ciel ou les questions de déplacement, mais je crois que nous ne pourrons finalement jamais nous satisfaire du travail accompli tant qu'en France il pourra se produire des drames incompréhensibles comme celui qui a conduit à la mort de Claudio, ce jeune garçon de 11 ans qui a passé presque toute sa vie entre plusieurs bidonvilles avec ses parents, ses trois frères et sœurs. Il a échoué aux abords du Transbordeur car la prise en charge de leur hébergement dans un village d'insertion a pris fin.

A ce moment-là, des alertes ont été émises. Au Transbordeur, il rencontre des travailleurs sociaux, des associations qui font à leur tour des alertes aux pouvoirs publics. En mars 2020, le juge pour enfant ordonne le placement immédiat des enfants mais les autorités compétentes n'interviennent pas. Claudio meurt d'une overdose à 11 ans. Né dans un bidonville, il meurt dans un bidonville. Des adultes en responsabilité se sont souciés de son sort, chacun à leur échelle ils ont tenté de changer le cours des choses, les actes des individus dans la machine administrative n'ont pas suffisamment compté.

Il ne me revient pas, et je ne souhaite pas le faire aujourd'hui, de dire si tel ou tel échelon est responsable, si personne n'est responsable, c'est qu'en fait, finalement, tout le monde l'est d'une certaine manière. Nous sommes tous ici des adultes en responsabilité et nous n'avons pas le droit de balayer d'un revers de la main la mort de cet enfant comme s'il s'agissait d'une fatalité, un fait divers qui nous attriste mais nous fait dire « C'est comme ça ». Non, cela ne devrait pas être comme ça ! Nous souffrons tous de nos indifférences collectives, qu'un enfant maltraité puisse mourir d'une overdose dans un bidonville de la 19<sup>e</sup> ville d'un pays riche, ce n'est pas une banalité tragique ou un accident de la vie, c'est une aberration, chose qui ne devrait pas exister mais que nous nourrissons jour après jour de nos renoncements, de nos abandons collectifs.

Nous ne saurons seuls et en quelques mois trouver des réponses à toutes ces questions extrêmement complexes mais il est essentiel que nous ne devenions jamais indifférents à ces drames humains, et je souhaitais partager cela avec vous à froid, je n'ai pas réagi au lendemain de la mort de cet enfant, mais je crois que ce seul drame ne peut pas nous permettre de nous auto-satisfaire de l'action municipale et doit nous inviter à chaque jour faire davantage, chaque jour faire encore mieux. Je sais que je peux compter sur vous pour cela et croyez également que j'y mets toute mon énergie.

Bien sûr, il ne s'agit pas de plomber l'ambiance mais d'être extrêmement réaliste dans l'analyse de notre action municipale et dans ce qui nous reste encore à fournir comme travail. D'ailleurs, puisque nous parlons de travail, nous allons nous y mettre immédiatement pour entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Permettez-moi juste avant un salut amical à Jean-Claude Bretin qui est présent dans la salle et à qui je m'adresserai en fin de Conseil puisqu'il met fin à ses fonctions de représentant du conseil de quartier. J'en dirai un mot tout à l'heure, je voulais juste le saluer puisqu'il nous fait l'amitié d'être présent avec nous pendant tout le Conseil et de ne pas arriver juste à la fin pour nous dire qu'il s'en va. Merci à vous Jean-Claude.

Le Conseil est réuni de nouveau en présence du public qui n'est pas encore très nombreux, il faut que l'habitude se reprenne, mais nous sommes contents d'accueillir les personnes qui sont au fond de la salle avec nous, et puisque nous sommes en présentiel, nous allons procéder à l'appel nominal. Je vais demander au secrétaire de séance de procéder à l'appel.

*(M. Mathieu Garabédian procède à l'appel.)*

**M. LE MAIRE.**- Nous pouvons supposer que le quorum est atteint. Merci.

Quelques annonces préalables avant d'entrer dans l'ordre du jour. Je vous informe que la séance est filmée en direct, qu'elle est également enregistrée afin d'établir le procès-verbal, et qu'afin de profiter du retour du public dans cette séance du Conseil hors les murs et à l'occasion de la première année de ce mandat, vous serez conviés à la fin de ce Conseil à un petit temps convivial en extérieur, ce qui nous permet toujours de respecter les conditions sanitaires.

Notez d'ores et déjà que le prochain Conseil municipal se tiendra le 11 octobre prochain.

Ensuite, il nous faut approuver le procès-verbal et les décisions prises au titre de l'article L.2122- 2 de la séance du 31 mai dernier. Est-ce que vous avez des remarques concernant



ce procès-verbal ? (*Aucune*)

Je le mets donc aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil municipal par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques concernant ce document ? (*Aucune*)

Ces documents ont bien entendu été transmis aux élus cinq jours francs, s'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer à l'examen du premier projet de délibération qui est la présentation du plan de mandat et de la programmation pluriannuelle d'investissement.

## **1 - PLAN DE MANDAT ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2021-2026 - M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Nous avons souhaité en faire un temps de délibération en Conseil municipal parce que c'est un document important qui, à la fois, engage notre collectivité et que nous avons trouvé important de présenter à celles et ceux qui suivent ce Conseil municipal.

Ce document n'est pas simplement un recueil d'actions, c'est aussi un document qui se veut un cadre, le plus clair possible, le plus cohérent et précis, pour présenter l'action municipale qui sera menée dans les années à venir.

Nous avons pris l'année qui vient de s'écouler pour finir de le formaliser, il ne vous aura pas échappé qu'en parallèle, la crise sanitaire a mobilisé aussi beaucoup d'énergie et que cela ne nous a pas empêchés de lancer un certain nombre d'actions, mais nous souhaitons, dans cette méthode d'écriture commune, disposer d'un document qui permettait à la fois de préciser les engagements financiers qui relevaient de ce programme politique, de vérifier la faisabilité des actions que nous allons présenter avec les services, et puis de nous mettre d'accord sur des déclinaisons précises de ces engagements politiques.

Nous avons eu un travail d'articulation assez fin, assez important, avec les équipes de la Ville. Ce plan de mandat a été travaillé avec les services, il a été également présenté et discuté avec eux, il y a eu un travail important sur les moyens financiers à mobiliser puisque c'est une PPI importante qui est présentée aujourd'hui à ce Conseil (341 M€), mais avec aussi des évolutions dans les dépenses de fonctionnement qu'il nous fallait absolument anticiper pour être capables de préserver la bonne santé financière de la structure et ne pas hypothéquer l'avenir de notre ville dans une gestion responsable. En tout cas, cela a guidé nos travaux depuis le début de notre élection.

Enfin, il nous a semblé aussi important de croiser ce travail avec les partenaires de la ville, que ce soit les associations, les entreprises, les autres services publics ou les collectivités avec lesquels nous travaillons. Nous n'avons pas dévié d'une ligne sur notre manière de faire, à la fois nous inspirer de ce qui s'est passé précédemment, accepter de faire un pas de côté, innover sur un certain nombre de politiques publiques sur lesquelles

nous pensons qu'il faut aller plus loin, et surtout jouer collectif, à la fois collectif dans notre équipe municipale mais aussi collectif avec les habitantes et les habitants, avec les représentants des associations, toutes celles et ceux qui finalement ont envie de participer au devenir de cette ville.

Sur le sens et sur les objectifs, vous le savez, nous ne réussirons rien si nous ne parvenons pas à expliquer pourquoi nous le faisons et comment nous allons le faire, ou même pourquoi nous ne le faisons pas aussi, parce qu'il arrivera que certaines choses ne puissent pas se réaliser dans ce mandat. Il est important pour notre équipe que ce travail sur la construction et sur le sens soit aussi un travail sur lequel on prenne un peu de temps pour présenter le destin qu'il nous semble devoir avoir en commun, nommer les défis et aussi tracer les solutions que nous avons devant nous.

Ces grands défis, nous les avons formulés, nous n'avons pas bougé sur ce point, et vous le savez très bien, à la fois lutter contre les inégalités et les discriminations, répondre à notre échelle à cette demande légitime de justice sociale qui s'exprime dans tout le pays, lutter contre le réchauffement climatique et engager la transition écologique, prendre à bras-le-corps ce défi climatique en proposant des alternatives accessibles, réalistes à nos modes de vie actuels, mener des batailles concrètes, lutter contre la précarité énergétique, lancer la création de cinq grands parcs supplémentaires. Ce sont autant de directions qui nous permettront d'avancer dans cette transition écologique comme aussi un moyen de lutter contre les inégalités de conditions de vie au quotidien.

Enfin, la transition démocratique, apporter des solutions concrètes pour participer aux politiques publiques, pour se réinvestir peut être, et je crois que les derniers résultats du taux de participation aux élections régionales ne peuvent que nous convaincre de continuer dans cette direction, voire d'amplifier les actions pour permettre un réinvestissement progressif des habitantes et des habitants dans le cadre de nos politiques publiques, sinon à penser que nous allons finalement diriger nos villes un peu seuls avec quelques personnes qui chaque année se déplacent pour voter mais finalement une légitimité assez faible.

Pour continuer, pour y arriver, ce plan de mandat vise à proposer (c'est un mot un peu technique mais il faut bien de temps en temps formaliser un certain nombre de concepts) une nouvelle urbanité, la façon dont on arrive à construire une ville désirable. Les grandes villes aujourd'hui dans ce pays sont prises dans une tension entre l'envie de davantage d'espaces verts, d'une qualité de vie quotidienne la plus apaisée possible, mais aussi la nécessité de continuer à construire pour que le logement reste abordable, pour que celles et ceux qui souhaitent vivre dans nos villes puissent continuer à y vivre, et donc le défi qui nous est posé, c'est bien la question de la qualité urbaine, des transports, des équipements, des écoles, des services publics. C'est bien ce fin maillage entre continuer à permettre à chacune et à chacun de se loger dignement et à un coût abordable mais permettre aussi une expérience du quotidien agréable pour que la ville ne soit plus un imaginaire négatif finalement qui est en train d'être construit par les habitantes et les habitants parce que nous n'arrivons pas à trouver le bon équilibre.

C'est à cela que nous nous attelons avec l'ensemble de l'équipe municipale, ainsi qu'au fait d'agir avec des valeurs, des valeurs dans lesquelles tous les démocrates et les républicains peuvent se retrouver, celles de l'humanité, le respect de ces valeurs qui font

notre ville, qui sont des valeurs bien ancrées à Villeurbanne de solidarité, d'entraide, qui guident notre action, et cela nous permet de vérifier si ce que nous sommes en train de faire va bien dans la bonne direction.

Je crois que Villeurbanne à tout pour y arriver, que cela soit dans la richesse de son tissu associatif, de ses acteurs culturels, des entreprises qui sont présentes et mobilisées. Villeurbanne est une ville populaire mais une ville populaire, finalement, c'est un atout incroyable pour inventer de la politique autrement, proposer peut être un nouveau chemin pour notre ville mais aussi aller un peu plus loin. En tout cas, nous travaillons à cela, à la fois modestement à l'échelle de notre ville et en espérant aussi pouvoir faire des propositions comme on l'a fait avec Territoire Zéro Chômeur, qui peuvent aussi se démultiplier sur le territoire.

Voilà le plan de mandat qui vous est présenté aujourd'hui dans la délibération. Je ne vous relis pas l'ensemble des chiffres, vous avez bien sûr pris connaissance de la délibération et, de toute façon, au vu du nombre d'interventions prévues, je ne doute pas que vous allez commenter telle ou telle partie de cette délibération. Je vais donner immédiatement la parole aux groupes politiques qui l'ont demandée. Nous commençons par le groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Emilie Prost.

**Mme PROST.**- Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues,

Après cette année qui marque une entrée en fonction particulière pour beaucoup d'entre nous, nous découvrons avec intérêt, et devrais-je dire curiosité, votre plan de mandat et l'annonce de la continuité avec le travail déjà amorcé lors des précédents mandats, je cite. En parallèle, la PPI représente un investissement inégalé mais partagé avec celle votée à la Métropole des imprécisions en termes de projets et de chiffrages alors que le fait de l'adopter cinq mois plus tard aurait pu permettre de réaliser un travail plus approfondi.

En effet, nous notons que certaines actions listées le sont, et c'est parfois rappelé, à l'initiative de la Métropole : tarif social de l'eau, accompagnement aux règles ZFE, installation des paysans dans les communes avoisinantes, tracé du T9. En quoi l'action de la majorité municipale sera-t-elle déterminante sur ces sujets ? Nous comprenons l'idée de vouloir lister les priorités et de faire œuvre d'influence à certains niveaux mais un plan de mandat se doit d'être composé de mesures concrètes mises en place par la Ville. C'est une question d'honnêteté intellectuelle sinon nous risquons d'embrouiller davantage la compréhension de nos concitoyens en ce qui concerne les compétences de chaque collectivité.

Sur le plan des axes prioritaires, à savoir les transitions sociales, écologiques et démocratiques, nul besoin de rappeler leur complémentarité, mais cela appelle parfois la question de leur conciliation. Exemple choisi : sur la question du logement, nous connaissons votre volontarisme mais combien de nouveaux logements seront prévus sur la commune sur le mandat ? Alors que près de 60 % de la population est éligible à un logement social, nous savons qu'il est utopique d'espérer une attribution à tous, mais peut être qu'un objectif aurait été le bienvenu en complément des engagements sur l'augmentation du coefficient de pleine terre. L'augmentation de ce coefficient est une bonne démarche mais quid de la hauteur des bâtiments qui va diminuer le nombre de logements ?

Pour l'utilité d'une bonne comparaison, rappelons que des villes telles que Rennes et Lille sont très volontaristes en matière de construction : plus 3 % à Rennes malgré la crise en 2020, 6 500 logements construits en 2020 à Lille. Par ailleurs, je me suis intéressée à Montpellier où le coup d'arrêt dans la construction en 2020, allié à la flambée des prix, incite les jeunes et les familles modestes à quitter la ville, ce n'est pas ce que nous souhaitons pour Villeurbanne, comme vous.

Sur la sécurité et la citoyenneté, nous sommes interpellés par différentes thématiques : quid de la brigade du cadre de vie, où agira-t-elle et à quelle heure ? Est-ce en complément de l'augmentation de l'effectif de la police municipale déjà initiée sous le mandat précédent ? Quelles seront les actions contre le trafic de drogue ? Nous savons bien que toutes les problématiques ne se règlent pas avec le même personnel.

Peut-on également parler du partage de l'espace public où des utilisateurs de modes doux (vélo, trottinette) ne respectent pas la réglementation et sont dangereux pour les autres ? Le fait d'utiliser ces modes de transport n'autorise pas à enfreindre le Code de la route et une fermeté doit s'appliquer.

Il y aurait d'autres sujets que nous approfondirons au fur et à mesure, nous retenons toutefois que les déclarations peinent à convaincre en cette période de déficit démocratique, vous l'avez rappelé, et que ce plan de mandat et cette PPI ressemblent encore beaucoup - peut-être trop - à un programme électoral.

Pour conclure, quelques mots suite au Covid rapidement. Qu'est-ce que cela nous a appris ? Il me semble que c'est un sujet important pour conclure.

Malheureusement, ces événements nous ont permis, si on n'en avait pas tous conscience mais pour beaucoup c'était déjà le cas, la prise en compte de la qualité de la vie à domicile, l'accompagnement des personnes âgées en situation de handicap ou tout simplement la lutte contre la solitude. Mettre à l'honneur une « brigade de l'humanité » en quelque sorte.

Nous ne croyons pas que des discriminations systémiques aient existé au sein de la mairie, en revanche, notre engagement nous oblige à aller vers des personnes pouvant être victimes de discriminations, mais surtout en difficulté par ailleurs. Nous pouvons certes être rassurés quand nous voyons certains projets se mettre en œuvre pas à pas mais nous restons vigilants.

En cohérence avec nos remarques sur le fond et sur la forme, vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et Place Publique, Mme Katia Buisson.

**Mme BUISSON.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pendant cette première année de mandat, nous avons travaillé ensemble à faire de nos engagements de campagne une réalité concrète. Ce sont aujourd'hui 340 M€ qui constituent le programme opérationnel et concret de notre ville jusqu'en 2025.

Cette première année de mandat, qui a eu lieu dans des conditions si particulières, a été l'occasion de travailler collectivement à déterminer ces orientations, à préciser les feuilles

de route et à amorcer la mise en œuvre de politiques publiques claires et assumées. Nous avons assuré la continuité de l'action et des services publics dans une période difficile et nous avons déjà concrétisé nos priorités avec des actions fortes comme l'illustrent par exemple le vote aujourd'hui des aides pour la rénovation des logements ou encore le budget participatif.

Ce plan de mandat est le reflet d'une politique volontariste. Il illustre le choix de rendre un futur, qui semble souvent si incertain, à la fois plus désirable et plus concret, en faisant par exemple le choix de l'éducation et de la jeunesse, en faisant le choix d'accompagner les efforts des habitants et particulièrement des plus modestes pour construire notre transition écologique. Il s'agit donc bien d'une action résolument sociale car ce plan de mandat nous engage dans la lutte contre tous les déterminants sociaux et contre tous les facteurs d'exclusion.

En cette période de crise, notamment de crise démocratique et républicaine, il s'agit de faire vivre concrètement les valeurs de notre ville humaniste, sociale et écologique.

Pour répondre à cette crise, aux attentes fortes comme au désespoir, la présentation d'un programme doit nécessairement s'accompagner de moyens. L'enjeu consiste ici pour nous à financer la relance à court terme tout en assurant à notre ville une viabilité financière sur le long terme. Il nous faut donc être ambitieux et consciencieux dans le même temps.

La programmation pluriannuelle des investissements qui est proposée aujourd'hui répond à cette double exigence. Avec un montant de 340 M€, il s'agit de la PPI la plus ambitieuse que notre ville ait connue à ce jour, sans pour autant augmenter les impôts ou obérer les capacités financières des années et des mandats à venir. En cela aussi, nous faisons le choix de la réponse énergique à des crises urgentes et notre groupe s'en félicite.

Nous voterons donc ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'en profite pour indiquer que M. Mahrez Benhadj, ayant fait valoir sa volonté de changer de groupe, va rejoindre le groupe Cercle Radical et Place Publique.

Je passe la parole au groupe Génération.s, M. Alain Brissard.

**M. BRISSARD.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le plan de mandat présenté ce jour regroupe l'ensemble des actions que notre majorité s'est fixé de réaliser pour les années 2020 à 2025. Ce plan est articulé autour de trois axes relatifs à la transition écologique, démocratique et sociale, et fait état d'un investissement inégalé de 340 M€. Ce sont là des projets ambitieux. Le groupe Génération.s salue les fortes propositions d'actions prises en faveur de la transition écologique. La majorité est sur ce point lucide : la transition écologique et énergétique est un élément que nous devons appréhender à bras-le-corps dont les échéances dramatiques, qu'elles soient climatiques ou écologiques, sont de plus en plus perceptibles.

Tout notre enjeu est que cette transition ne soit pas celle des classes sociales supérieures. Nous savons tous ici que cette transition implique la transformation de nos modes de déplacement ainsi que la rénovation des bâtiments les plus vétustes souvent appelés passoires thermiques et habités par les moins favorisés de nos concitoyens. L'accompagnement de ces populations sur un chemin souvent vécu comme une

contrainte, mais que notre inaction enfermerait également dans un piège encore plus redoutable d'ici à quelques années, doit donc mobiliser notre attention. C'est un challenge qui donne tout son sens à notre mandat : faire que la transition énergétique et écologique soit une transition pour toutes et tous et qu'elle ne fasse pas subir un poids toujours plus lourd à celles et ceux qui ont déjà souvent moins.

Au-delà de cette attention aux plus vulnérables, le second point que notre PPI traduit est l'attention que nous devons porter aux jeunes générations qui devront trouver leur place dans ce monde transformé. L'investissement dans nos écoles en est la condition sine qua non et nous saluons, par exemple, l'investissement porté sur la transformation des cours d'école qui mutualise à la fois des enjeux d'adaptation aux changements climatiques mais également celui de la diversification de leurs usages au profit de toutes et tous. C'est un investissement doublement gagnant.

Cette mutualisation des enjeux d'usage immédiat et de transition écologique devra également être recherchée dans nos investissements sportifs sur lesquels nous avons porté une ambition financière très forte et qui doivent trouver leur place dans la triple transition que nous portons.

D'autres thématiques de la PPI viennent également nous rappeler la nécessaire synergie entre dépenses d'investissement et de fonctionnement. Ainsi, en matière de sécurité, si la vidéosurveillance trouve sa place dans la PPI, nous pensons qu'à défaut d'évolution législative sur la légalisation du cannabis que nous appelons de nos vœux, c'est avant tout dans la prise en charge humaine des problématiques relatives aux troubles à l'ordre public que pourront durablement s'améliorer ces situations.

Voilà pour les quelques focales que nous souhaitons mettre en avant dans cette courte intervention sur la PPI, exercice toujours frustrant tant les projets qui la composent méritent chacun d'être mis sous les projecteurs. Nous voterons bien évidemment cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains, M. Cyril Hauland-Gronneberg.

**M. HAULAND-GRONNEBERG.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

A travers son plan de mandat et la programmation pluriannuelle d'investissement de 2021 à 2026 d'un montant inédit de plus de 340 M€, il va sans dire que Villeurbanne se donne les moyens de ses ambitions pour réussir sa transition écologique, démocratique et sociale, et construire la ville de demain répondant ainsi aux promesses de campagne des dernières élections municipales, sans dégrader les finances de la ville.

Sans entrer dans le détail de toutes les mesures et actions entreprises, ce qui serait une gageure vu leur nombre et le temps imparti pour cette intervention, je retiendrai pour ma part quelques points phares qui semblent rester des marqueurs pour notre groupe Communistes et Républicains tout au long du mandat.

Je citerai le logement, évidemment. Il nous semble indispensable de poursuivre l'action en faveur du logement social avant d'arriver à l'objectif de 30 % de logement social à Villeurbanne, tout en luttant contre la spéculation immobilière par l'encadrement des loyers, sans oublier la lutte contre le sans-abrisme. Dans le même ordre d'idée, la

requalification urbaine des quartiers dits prioritaires à Saint-Jean, aux Buers, au Tonkin comme à Cusset est pour nous une priorité afin que ces quartiers ne soient plus considérés comme des quartiers délaissés ou abandonnés à leur sort comme nous l'ont souvent rapporté les habitants eux-mêmes.

La sécurité au quotidien dans les quartiers dits prioritaires, comme partout ailleurs à Villeurbanne, doit s'appuyer sur le triptyque prévention, médiation et répression si nécessaire, cela doit se traduire autant sur le recrutement d'éducateurs de prévention et de médiateurs sociaux, comme cela a été largement évoqué lors de la conférence de consensus ce week-end qui, rappelons-le, mène des actions de fond en matière de prévention de la délinquance, que sur le recrutement de policiers en nombre suffisant dans le cadre de l'ouverture d'antennes de commissariat. A ce titre, la vidéosurveillance, si elle peut avoir sa place dans un cadre bien défini, ne doit pas être l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité publique.

Je citerai ensuite, évidemment, l'éducation, la vie étudiante, la jeunesse et l'éducation populaire qui font l'objet à juste titre d'investissements très conséquents, avec notamment la construction de groupes scolaires à travers le plan école 2020-2030, le renforcement de moyens dédiés aux missions locales ou encore des actions de solidarité avec les étudiants.

Ensuite, la culture qui pourra être avantageusement à l'honneur avec l'attribution du titre « Capitale française de la culture » permettant des actions à destination de tous les publics.

Je citerai également le sport, la santé, la lutte contre la discrimination pour une ville plus inclusive et sans discrimination à travers la construction de nouveaux complexes sportifs, d'une maison de l'égalité et des droits et de la lutte contre les discriminations ou d'actions de prévention et de soutien en matière de santé ou handicap.

Je voudrais aussi saluer ici la lutte des salariés du Médipôle qui défendent leurs conditions de travail en ce moment.

Ensuite, la nécessaire transition écologique grâce à la promotion de transports alternatifs à la voiture en veillant à ne pas pénaliser les plus précaires, notamment avec l'arrivée prochaine du T6, du T9 et de la ligne centre-est, sans oublier la rénovation énergétique des bâtiments qui doit s'accompagner de la mise en accessibilité ainsi que la création de grands parcs de verdure.

Concernant maintenant plus spécifiquement notre délégation, Christine Goyard Gudefin, notre adjoint à la vie associative, veillera à ce que les centres sociaux restent de véritables foyers d'initiatives portés par les habitants, avec l'appui des professionnels du service qui lui est dédié. De même, le soutien apporté aux associations leur permettra de déterminer elles-mêmes leurs propres défis et leurs propres actions avec les dialogues et les assises en dotant le conseil consultatif d'un budget participatif.

Enfin, l'assemblée citoyenne devra être un premier jalon pour réduire la fracture démocratique observée lors des dernières élections locales.

Notre groupe Communistes et Républicains sera vigilant sur le fait que l'ensemble des actions de ce plan de mandat restent dans le cadre d'un service public géré directement

par la Ville, avec des agents en nombre suffisant, bien formés et rémunérés grâce à la transformation de postes de vacataires en postes de permanents, l'augmentation des budgets de remplacement, la revalorisation du régime indemnitaire ou à la hausse des budgets spécifiques liés aux saisonniers et périscolaire.

De même, comme indiqué lors de mon intervention sur le budget primitif, nous resterons également vigilants quant à la qualité du dialogue social et à ce qu'il n'y ait pas d'externalisation dans les services, comme cela a pu être envisagé. La vocation du service public, c'est de rester public et de qualité, ce qui n'est pas incompatible.

En conclusion, nous approuvons cette délibération et je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. Gaétan Constant.

**M. CONSTANT.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quand nous toutes et tous ici, nous avons fait liste pour l'élection municipale, chacun des partis est arrivé avec ses valeurs et ses idées pour Villeurbanne. La référence des membres de notre groupe, c'était et c'est toujours le programme de l'avenir en commun. Notre objectif, c'était et c'est toujours de porter les valeurs de ce programme, de porter le progrès humain dans notre commune.

C'est sur l'urgence démocratique que s'ouvre l'avenir en commun et c'est l'urgence démocratique que nous avons à porter dans notre programme local. Avec la charte éthique d'Anticor des élus que nous voterons tout à l'heure, nous l'avons déjà d'ores et déjà mise en place avec, par exemple, la modulation des indemnités en fonction de notre participation aux séances plénières (si vous êtes absent ou absente, moins d'indemnités), l'assemblée citoyenne ensuite avec un collègue d'habitants et d'habitantes tirés au sort. Nous sommes bien conscients que le tirage au sort demande plus d'investissement de la part de la mairie parce que les gens ne se sentent souvent pas concernés ou pas à la hauteur et qu'il faut les convaincre du contraire. C'est malgré tout un moyen très efficace pour donner directement le pouvoir au peuple, mais ce n'est pas la seule condition, il faut aussi leur donner des moyens pour exercer ce pouvoir. Les 6 M€ budgétés sur le mandat en sont un, les propositions que l'assemblée fera à l'exécutif municipal en est un autre, mais surtout, nous espérons que l'assemblée en inventera de nouveaux.

Plus largement, nous pourrions aussi étendre le pouvoir d'interpellation de tous les citoyens et citoyennes en profitant, par exemple, du droit de pétitions locales pour mettre en œuvre des référendums d'initiative locale et citoyenne, et pourquoi pas proposer des ateliers de loi pour que les habitantes et habitants puissent faire des propositions de délibération ?

Plus les débats seront larges au mieux notre démocratie fonctionnera. Les jurys citoyens, les conférences de consensus, les comités d'usagers dans les services publics communaux, nous espérons que toutes ces actions redonneront de l'envie d'agir.

Bien sûr, il n'y a pas que de la démocratie locale que nous voulons porter, l'amélioration des conditions de travail des agents municipaux, la bifurcation écologique avec la création de nombreux espaces verts, la lutte contre les discriminations et la pauvreté, le développement des services publics, il faut avancer sur tous les fronts. D'autres idées ont



d'ailleurs fait leur chemin depuis notre élection, par exemple le centre de santé s'est transformé en point santé et en bus santé pour aller vers les publics éloignés de la prévention et du soin.

En revanche, nous tenons à la rappeler chaque fois que nous en aurons l'occasion : s'il y a bien une chose que nous n'avons pas portée que nous ne portons toujours pas, c'est la surveillance généralisée. C'est malheureusement ce qui est prévu dans cette PPI. Rien que dans la décision modificative n° 2 qui sera présentée tout à l'heure, plus de 422 000 € sont prévus pour la vidéosurveillance alors qu'on aurait pu augmenter les budgets prévus pour mettre en place des mesures de prévention plus efficaces à moyen et court terme. Cette délibération présente le plan de mandat de la majorité et, je vous l'annonce, le plan de mandat du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble sera quant à lui de rester fidèles à nous-mêmes, c'est-à-dire fidèles au programme, attentifs et attentives aux politiques déployées, lanceurs d'alerte et force de proposition.

Notre groupe votera pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur Constant. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Sylvie Donati.

**Mme DONATI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Il n'est sans doute pas nécessaire que je revienne sur l'importance de cette délibération qui a été déjà relevée par mes collègues. La programmation pluriannuelle d'investissement va bien plus loin que le vote des budgets qui nous invite à une projection sur l'année à venir. Dans le cas présent, nous devons nous projeter sur cinq années, et même au-delà si l'on en croit certains projets. L'impact de ces investissements sera donc durable sur notre ville et nous engage aussi à l'égard des mandats suivants.

Le plan de mandat qui est adossé donne les clés de compréhension de ces chiffres et permet de partager avec les Villeurbannaises et les Villeurbannais la vision que nous avons de ce mandat décliné en actions concrètes. En revanche, ce qui ne figure sur aucun document, c'est le travail sans relâche que l'on doit saluer de co-construction de ce plan de mandat qui nous a tenus en haleine pendant une année complète, rythmé par des séminaires qui ont associé les élus et les services municipaux.

Se projeter à cinq années n'a pas été une chose facile, d'autant plus que les moyens dont nous disposons ne sont pas infinis. Nous y sommes pourtant parvenus et notre groupe politique s'en réjouit. Vous me permettez d'ailleurs quelques incises sur les dépenses associées aux diverses délégations qui sont portées par les élus Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s au nom desquels je m'exprime : 2,15 M€ consacrés au renforcement des dispositifs de sécurité et de tranquillité municipale, 11,6 M€ dédiés à la réhabilitation du parc de logement privé que nous évoquerons aussi au sein de ce Conseil, 9,5 M€ pour l'entretien et le développement de l'éclairage public, 13,2 M€ au bénéfice des équipements culturels, 9,9 M€ pour l'accueil de jeunes enfants, 5,4 M€ pour les résidences seniors gérées par le CCAS, 58,1 M€ pour les équipements sportifs, 1,8 M€ pour les équipements jeunesse et 9,9 M€ pour les équipements dédiés à la vie sociale et associative, délégation que je partage avec mes collègues communistes.

Ces sommes, ainsi que toutes les autres qui ont été arbitrées au sein de la programmation pluriannuelle d'investissement, nous les endossons en tant que socialistes et citoyens,

mais avant tout en tant que membres de notre majorité municipale.

De même, une lecture uniquement ligne à ligne du plan de mandat nous priverait d'en apprécier sa véritable portée politique. La cohérence de ce plan de mandat est avant tout la résultante de la cohérence originelle d'un programme politique écrit à plusieurs mains, dans lequel les diverses forces politiques se sont reconnues, un programme structuré autour de trois transitions que sont la transition écologique, la transition démocratique et la lutte contre les discriminations.

Ces transitions pourront se reposer sur un socle régalien de la politique municipale incarnée par la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique, auxquelles les Villeurbannaises et les Villeurbannais portent à juste titre une attention toute particulière.

Notre responsabilité à leur égard est totale et le plan de mandat que nous leur présentons est la preuve que le programme sur lequel nous avons été élus sera réalisé.

Dans ce moment d'éclaircie sanitaire qui, nous l'espérons, tend à se pérenniser, nous nous réjouissons d'autant plus de voter un document tourné vers l'avenir et qui esquisse les contours de la ville de demain.

Nous voterons bien évidemment ce rapport. Merci pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, Mme Béatrice Vessiller.

**Mme VESSILLER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

A l'heure où les scientifiques du GIEC nous disent une fois encore combien il est urgent d'agir pour le climat, vous nous présentez, Monsieur le Maire, un plan de mandat qui met les transitions au cœur de nos projets, dont bien sûr la transition écologique. Il nous faut agir, même à l'échelle locale, pour préserver le climat, la diversité, contribuer à la sensibilisation de nos concitoyens et concitoyennes sur l'urgence climatique. De même, nous devons agir pour réduire les inégalités et les discriminations et rendre Villeurbanne plus inclusive et plus solidaire.

La PPI de 340 M€ qui accompagne ce plan de mandat augmente de 30 % par rapport au mandat précédent, c'est un point très positif, évidemment, tant les besoins sont nombreux, mais nous devons veiller aussi à ce que les équipes dans les services aient les moyens humains pour mettre en œuvre une telle hausse d'investissement.

Dans les projets particulièrement importants, soulignons la question des écoles. L'éducation reste le plus gros poste d'investissement, il frôle les 100 M€, Monsieur le Maire, on aurait pu arrondir. Il y aura au moins deux écoles nouvelles livrées dans le mandat, d'autres seront lancées, de grosses restructurations réalisées. Nous avons de quoi nous réjouir, notamment aussi avec la transformation en écocentre de Chamagnieu, vous l'avez dit, le développement de l'éducation à l'environnement, le renforcement du bio et du local dans nos cantines, la rénovation des cours d'école pour lutter contre les îlots de chaleur et offrir à nos enfants des espaces pédagogiques de nature dans les établissements scolaires.

Toutefois, les besoins en investissements dans notre patrimoine scolaire sont tels que notre groupe aurait trouvé pertinent que l'enveloppe éducation augmente dans les mêmes

proportions que celle de la PPI dans son ensemble. Cela ne vous surprendra pas, Monsieur le Maire.

En matière d'équipements sportifs, notre PPI permettra de combler un certain retard pris ces dernières années avec des rénovations importantes, c'est tant mieux, et notre équipe agira aussi pour développer le sport santé pour que tout le monde puisse accéder au sport quel que soit son âge. De même, nous affichons une politique volontariste en matière d'acquisitions foncières qui est tout à fait indispensable pour mieux préparer l'avenir.

Concernant la culture, le label de « Capitale française de la culture 2022 » créera bien sûr une dynamique de l'action culturelle, notamment en faveur de la jeunesse. Nous nous en félicitons aussi mais nous aurions souhaité un effort plus important dans les investissements de certains équipements.

Dans la transition écologique, l'enjeu énergétique est majeur et nous aurons une action importante pour les économies d'énergie, l'achat d'énergie verte, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux et de l'habitat, privé et social. Concernant les déchets, l'objectif de devenir une collectivité zéro déchet est très important, des actions seront menées pour développer le compostage ou encore transformer les festivals et manifestations en événements éco-responsables.

Notre plan de mandat vise aussi un urbanisme durable. Plusieurs leviers relèvent de la Métropole, vous le savez bien, le PLU-H et notamment le coefficient de pleine terre, les projets urbains, la piétonnisation, l'aménagement des espaces publics pour les apaiser, les végétaliser, réduire les déplacements motorisés. Les actions et les projets en ce sens sont menés dans une relation étroite et tout à fait sereine entre les deux collectivités, la Ville agira notamment sur sa compétence de parcs et jardins publics avec la création de nouveaux espaces et la réalisation de parcs.

Du côté de l'emploi et du développement économique, nous le savons, les emplois non délocalisables sont nombreux dans l'économie sociale et solidaire, et notre plan fait une large part à ce domaine varié, la consommation et l'achat local seront développés, aidés, c'est une nécessité aussi bien écologique qu'économique, tout le monde y gagne.

Sur la transition démocratique, l'enjeu est fort pour redonner confiance à nos concitoyens dans la chose publique et leur permettre de prendre leur part dans les décisions de la Ville. La concertation voire la co-construction sur les projets, le budget participatif dont la première édition démarre, l'assemblée citoyenne sont autant de dispositifs nouveaux pour les deux derniers qu'il sera important d'évaluer régulièrement pour réajuster leur fonctionnement si besoin.

La tranquillité publique est un objectif de ce plan car c'est aussi une composante du bien vivre ensemble. Outre le développement de quelques caméras supplémentaires, des moyens humains seront affectés avec deux postes de police municipale et des médiateurs, et ce sont bien sûr tous ces outils ainsi que la collaboration renforcée avec la police, la justice, les associations, qui nous permettront de co-construire la sécurité et la tranquillité, un objectif que nos concitoyens et concitoyennes nous rappellent régulièrement.

Enfin, l'attention aux plus fragiles avec notamment le renforcement des moyens du CCAS, le soutien aux centres sociaux, la lutte contre les discriminations, la mise en

accessibilité des équipements publics, l'aménagement urbain dans les quartiers Politique de la Ville, le développement du PRE, la candidature au label des cités éducatives, toutes ces actions contribueront à renforcer la solidarité et la lutte contre les inégalités.

Notre plan de mandat a été élaboré au cours des derniers mois dans une démarche collective et transparente que nous saluons, Monsieur le Maire, avec une grande mobilisation des services, et nous tenons à notre tour à les en remercier. Notre majorité dispose ainsi d'une feuille de route ambitieuse et exigeante, notre groupe y prendra toute sa part, chaque membre est au travail depuis un an, comme vous l'avez constaté, car notre engagement au service des Villeurbannaises et des Villeurbannais est total, comme pour beaucoup d'élus. C'est aussi cela la transition démocratique.

Nous voterons bien sûr favorablement pour le plan de mandat et la PPI. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Quelques éléments d'abord sur la forme puisque les groupes ont cette fois-ci fait l'effort chaque fois de me donner les nom et prénom des intervenants, je tiens à les en remercier. Deuxième élément, sur le temps de parole, j'ai été relativement lâche sur les objectifs imposés à chacun des groupes vu que le sujet était important, je serai un peu plus rigoureux sur les prochaines délibérations. Je ne vise personne mais, avec M. Grignard, nous avons relevé les temps, nous serons amenés à y revenir.

Maintenant, sur le fond, si vous me le permettez, en commençant par les groupes de la majorité, d'abord, je me félicite de l'esprit constructif qui est le vôtre. J'ai bien entendu les points de vigilance de chacun, j'ai relevé sur l'éducation plutôt 100 M€ que 98 M€, mais je ne voulais pas qu'on ait l'impression que cette PPI n'était pas détaillée ligne à ligne et qu'on m'en fasse un procès d'intention. Je préfère afficher 98,8 M€, on est sûr que cela a été fait dans un travail extrêmement sérieux et cela reste quand même plus de 23 M€ que le mandat précédent, je trouve que ce sont des arbitrages intéressants qu'a réussi à obtenir Mme Sonia Tron avec l'engagement qui est le sien sur ce sujet, mais je sais bien qu'on en veut toujours un peu plus.

Sur la question de la vidéosurveillance qui est revenue dans deux interventions, c'est le groupe communiste qui, en me citant, a dit que ce n'était pas l'alpha et l'oméga. Je vous remercie, Monsieur Hauland-Gronneberg, de me citer, cela me permet de répondre à Gaétan Constant. C'est moi qui dis que la vidéoprotection n'est pas l'alpha et l'oméga, je le dis tellement souvent que vous l'avez peut-être fait vôtre, mais cela me va parfaitement. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga, pour autant, nous allons continuer et je sais pouvoir compter sur la vigilance du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble par rapport à ce développement. Cela fait partie de la richesse de cette majorité que d'avoir ces débats que nous évoquons mais dans un cadre que je trouve assez constructif.

Pour la question de la légalisation du cannabis, j'ai envie de renvoyer le groupe Génération.s aux élections présidentielles et législatives à venir puisque cela ne nous appartient pas. Le travail avait été fait par l'équipe précédente avec un livre blanc qui avait été envoyé au président de la République, le débat continue mais j'ai noté que c'était un sujet qui commençait à émerger à droite et à gauche, peut-être cela sera-t-il au cœur des prochaines présidentielles. En tout cas, cela donne au moins à voir qu'on se saisit de cette question et qu'en l'état, on ne peut pas laisser les habitantes et les habitants face

aux effets du trafic en pied d'immeuble. C'est bien aujourd'hui ce qui est extrêmement difficile à vivre au quotidien.

Concernant l'opposition, je ne m'y arrêterai pas longtemps parce que, une fois de plus, l'intervention est assez raisonnée et raisonnable, je n'y vois pas un propos qui viserait à polémiquer, peut-être quand même pour revenir sur la question du logement pour vous rassurer : nous restons dans les objectifs du SCOT entre 900 et 1 000 logements par an, c'est ce que nous avons dit initialement, c'est ce que nous faisons encore et c'est ce que nous ferons demain. J'ai plus d'inquiétude sur le fait que, finalement, puisque Villeurbanne continue à construire et que les autres villes arrêtent, on fasse reporter l'effort de la construction à Villeurbanne. Je serai vigilant à rester dans ces objectifs du SCOT et à faire en sorte que chacune des 58 autres communes de notre territoire prenne toutes ses responsabilités et toutes leurs responsabilités en matière de construction mais les objectifs sont clairs, ils sont fixés par le SCOT et nous ne reviendrons pas sur ces éléments, même si on a une vigilance importante à ce qui va avec, et Agnès Thouvenot, dans la feuille de route qui est la sienne, l'a parfaitement détaillée sur la question des coefficients d'occupation de pleine terre ou sur les autres dispositifs.

Je partage bien sûr avec vous les éléments de vigilance sur la question de la sécurité. Encore une fois, je le redis avec beaucoup de sérieux puisque, initialement, on m'avait un peu reproché de renvoyer à l'Etat mais, au bout d'un an, je me permets de le faire parce que, côté ville, nous avons mis en place ce que nous avons dit que nous ferions. Ce n'est pas encore suffisant, il nous faut aller plus loin dans le recrutement des policiers municipaux, il nous faut continuer à développer un certain nombre de projets, notamment sur la question des brigades anti-incivilité mais nous y travaillons, cela fait partie des évolutions de recrutements nécessaires. Maintenant, j'attends véritablement une réponse de la part du ministre de l'Intérieur, il souhaite que nous signions avant la fin du mois de septembre un contrat de sécurité intégré, je suis plutôt favorable à signer ce contrat, en tout cas du côté de la Ville, il y a largement de quoi alimenter ce contrat de sécurité intégré, du côté de l'Etat, à part la mobilisation de l'Etat local sans faille que nous avons encore pu observer ce week-end sur le Tonkin avec des renforts d'une compagnie de CRS pour sécuriser le quartier parce qu'il y avait des tensions, je ne vois pas grand-chose venir. J'espère véritablement que le ministre nous entendra, je dis « nous » parce que je ne crois pas que cela soit quelque chose de partisan, je sais que les acteurs politiques, tous bords confondus, se mobilisent à nos côtés pour obtenir ces arbitrages.

Sur la question de la fermeté sur l'espace public, oui, nous le serons, que cela soit sur les usagers modes doux mais usagers aussi de la voiture, sur les pistes cyclables, etc. Nous avons déjà commencé les expériences de vidéo verbalisation

En conclusion, je veux remercier le Conseil municipal à la fois de la pondération de ses interventions, du caractère constructif de celles-ci et qui, je crois, nous permet d'aborder non pas un programme politique, Madame Prost, ce ne serait pas aussi chiffré et aussi détaillé, nous n'aurions pas mis un an à l'élaborer avec les services et à le faire comme l'a relevé, Béatrice Vessiller, dans une transparence et un mode de travail collaboratif que je souhaite voir se poursuivre sur ce mandat. C'est ce qui fera la cohérence de notre action et aussi notre capacité à le porter collectivement devant les habitantes et les habitants.

Non, ce n'est pas simplement un programme politique, c'est un plan de mandat élaboré avec les services, chiffré, y compris dans les moyens humains et dans l'évolution de ces moyens humains. Peut-être d'ailleurs ne serons-nous pas d'accord sur les évolutions de ces moyens humains, je regarde l'ancien adjoint aux finances, je m'attends à ce qu'il y ait une intervention à un moment ou un autre de sa part dans cette direction, pour autant, ces éléments seront présentés à notre Conseil, affichés clairement, avec des objectifs, et cela permettra le débat. C'est dans cet état d'esprit que je souhaite continuer de travailler avec les groupes de la majorité et le groupe de l'opposition.

Encore une fois, merci à vous. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions) –**

**M. LE MAIRE.**- Merci pour la confiance de la majorité mais je crois qu'on le doit aussi au travail et à l'investissement de chacune et chacun.

## **2 – CHARTRE DES ELUES ET ELUS DE VILLEURBANNE – M. Gaëtan CONSTANT**

**M. LE MAIRE.**- Cette délibération s'inscrit dans un engagement de campagne mais M. Constant l'a rappelé dans son intervention, ce n'est pas la peine que j'y revienne. Je lui laisse la parole s'il souhaite en dire un mot.

**M. CONSTANT.**- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai le plaisir de présenter cette délibération qui porte sur la mise en place d'une charte éthique des élus et élus du Conseil municipal de Villeurbanne. Cette délibération fait suite, comme cela a été dit plusieurs fois, à une promesse de campagne, celle d'œuvrer à travers la mise en place d'une charte d'engagement à la construction d'une commune plus éthique.

Elle fait également suite à un an de travaux avec les différents groupes politiques de la majorité ainsi que la rencontre avec l'association Anticor, association française dont le but est de réhabiliter la démocratie représentative, de promouvoir l'éthique en politique et de lutter contre la corruption et la fraude fiscale.

Symboliquement, cette délibération arrive un an et un jour après l'installation du Conseil municipal de la mandature 2020-2026 et le vote de la première charte des élus qui était obligatoire selon le Code général des collectivités territoriales. Elle arrive aussi à un moment où chacun et chacune s'accorde pour dire qu'il existe un problème démocratique au sein du pays. On peut donner plusieurs raisons au phénomène de défiance institutionnelle que nous traversons, et cette défiance entraîne aujourd'hui la montée de l'abstention électorale qu'on peut même décrire comme massive, la montée de l'adhésion aux différentes théories du complot mais aussi la contestation de la légitimité des politiques publiques.

Disons-le sans ambiguïté, la classe politique a joué un rôle majeur dans le désenchantement institutionnel que nous constatons actuellement. De nombreuses études ont montré que lorsque la conduite des représentants politiques n'est pas exemplaire,

lorsque les mensonges s'accumulent, les résultats en matière de confiance ne tardent pas à en pâtir, non seulement la confiance dans le personnel politique au pouvoir est profondément entamée mais cette défiance rejaillit également sur les institutions. A ce sujet, je vous conseille le livre d'Antoine Bristielle *A qui se fier ?* qui met en évidence le lien significatif entre la confiance des citoyennes et citoyens envers les politiques et institutions, et la réussite des mesures adoptées lors de la dernière crise sanitaire.

Alors, loin de moi l'idée de faire une analyse longue, passons à l'objet de cette délibération, celui de l'exemplarité de la déontologie politique. En étendant la charte des élus, nous essayons de redonner une bonne image du politique, nous essayons de mettre des mots sur des actes et des actes sur des mots. Nous agissons en appliquant les 7 articles sur la prévention des conflits d'intérêts, par exemple, nous associons l'opposition aux différentes instances de la vie démocratique, nous garantissons un engagement fort des élus qui composent le Conseil municipal et, enfin, nous permettons d'améliorer localement la transparence sur la vie publique.

Mais le travail ne s'arrêtera pas là. Suite à ce vote, nous entamerons des travaux autour du comité de suivi citoyen et d'une plateforme de transparence de la vie publique locale. Ils permettront de rendre compte de ce que nous faisons, de rendre plus facile l'interpellation des citoyennes et citoyens, et de pouvoir, à notre échelle, modestement, participer à la création d'une plus grande éthique politique.

Pour toutes ces raisons, j'invite toutes et tous les élus à voter cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai deux demandes d'intervention, une première prise de parole de Mme Virginie Demars pour le groupe Villeurbanne Progressiste. C'est une explication de vote.

**Mme DEMARS.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous voulions juste saluer le fait que l'opposition soit prise en compte dans cette charte. Néanmoins, sur le point lié à la discrimination, nous sommes quand même étonnés que celui-ci soit réduit à une ligne, en plus au regard de tout ce qui a été exprimé sur la délibération précédente, si je puis dire, mais également sur l'engagement passé et actuel en terme de discrimination à Villeurbanne, nous aurions souhaité un texte plus engagé, en référence notamment à l'article 225-1 du Code pénal qui précise les formes et les critères.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une intervention collective pour le groupe Cercle Radical et Place Publique, Socialistes et Citoyens.nes Villeurbannais.e.s, M. Jonathan Bocquet.

**M. BOCQUET.**- Merci Monsieur le Maire. Il y a aussi les groupes les Ecologistes, Communistes et Républicains.

L'idée de cette intervention n'est pas de nous féliciter mais plutôt de réaffirmer notre ambition et notre exigence en matière de déontologie. Oui, cette charte était une promesse de campagne, oui, nous la votons symboliquement un an après l'installation de notre équipe et, heureusement, nous n'avons pas attendu cette charte pour faire nôtres les principes qu'elle recouvre.

La désaffection des électeurs qui se déplacent de moins en moins les jours d'élection nous interpelle et même nous navre en tant qu'élus, en tant surtout que militants de la démocratie, d'une citoyenneté active. Nous ne pensons pas la cité autrement qu'avec des personnes engagées dans leur ville mais, selon nous, heureusement, cette défiance des citoyens à l'égard de la vie politique en général et pas seulement des élus mais également des partis politiques, des mouvements, des médias, etc., n'a rien d'une fatalité. En la matière, on considère juste qu'il est préférable de donner l'exemple que de donner la leçon.

C'est pour cette raison que nous faisons porter une nouvelle exigence d'abord à nous-mêmes en attendant peut-être qu'un jour le législateur encadre précisément le lobbying, les conflits d'intérêts à l'échelon local. Cette charte n'est donc qu'une étape symbolique, on y trouve d'ailleurs des éléments basiques de rappel à la loi, et je ne suis pas convaincu qu'il aura été nécessaire de rappeler d'autres articles du Code pénal, mais elle traduit par contre la posture de notre majorité, fidèle à l'esprit qui avait été le nôtre pendant la campagne.

Cette charte est une avancée mais il faudra aller sans cesse plus loin, il faut une démocratie de plus en plus exigeante, de plus en plus intense, mais sans confondre cependant ce qui relève de la réflexion déontologique et ce qui relève du débat politique. Il existe des traditions militantes diverses, des répertoires d'actions multiples, des rapports à l'engagement et à la pratique des responsabilités qui peuvent s'affronter autant que des idéologies qui se confrontent. L'équilibre est précaire mais ce n'est pas seulement un enjeu théorique, on ne peut pas figer le combat politique en imposant pour règles des principes qui résultent des valeurs subjectives que porte un camp politique contre les autres. Nous le refusons pour nos adversaires et nous avons raison, nous devons donc également le refuser à nous-mêmes.

Etre pédagogue et transparent, rendre des comptes, être soucieux des droits de l'opposition et des mobilisations spontanées, c'est aussi cela la transition démocratique, c'est même peut-être d'abord cela. Je remercie Gaétan Constant d'avoir cité le projet d'observatoire de la démocratie locale et de la citoyenneté parce que nous ne serons jamais mieux jugés que par d'autres.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Sur la question de la lutte contre les discriminations, peut-être nous sommes-nous laissés guider par le fait que cette ville avait quand même des politiques en la matière depuis de nombreuses années assez exemplaires, en tout cas je ne pense pas qu'il faille y voir un manque d'ambition de notre part, plutôt que le corpus existe et est déjà suffisamment structuré dans la ville pour qu'on sache à quoi on se réfère, mais vous avez raison de nous alerter sur la lecture que cela pourrait avoir de l'extérieur. En tout cas, on ne peut pas nous faire de procès d'intention sur notre ambition sur cette question. Merci de l'avoir précisé et porté à notre attention.

Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**



Je vous en remercie.

### **3 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'intervention, Monsieur Bocquet, souhaitez-vous brièvement expliquer ?

**M. BOCQUET.-** La Ville fait le choix de voter très tôt son budget primitif, en décembre, cela nécessite traditionnellement une ou deux décisions modificatives en cours d'exercice budgétaire pour ajuster le budget primitif à la réalité de sa mise en œuvre. Cette fois, cette décision modificative est rendue d'autant plus opportune du fait de trois éléments qui ont un impact sur le budget :

- La crise sanitaire qui dure et face à laquelle la Ville a pris toutes ses responsabilités tant sur la réponse en termes sanitaires que sur la réponse en termes économiques pour les conséquences que celle-ci pourrait avoir ;
- Une mise à jour assez importante des dotations liées aux compensations de fiscalité.
- L'amorçage du plan de mandat qui se décline en trois axes principaux dont un volet important en termes d'éducation populaire et notamment autour des animations de « Vivez l'été », un volet important en termes d'éducation artistique et culturelle, donc d'éducation et de culture, notamment avec « Villeurbanne, capitale française de la culture ». Cela montre aussi l'importance dans un budget de se laisser des marges de manœuvre pour se saisir des opportunités et, en la matière, le label « Capitale française de la culture » est une opportunité dont nous nous saisissons puisqu'elle nous permet d'accélérer la feuille de route sur l'éducation artistique et culturelle. Enfin, un volet de prévention médiation sécurité : programme ou hors programme, nous sommes extrêmement attendus en la matière par les habitants et, de ce fait, nous y répondons avec volontarisme dès cette décision modificative sur plusieurs volets tout à fait équilibrés : la prise en compte de l'enjeu foncier pour anticiper les besoins d'équipement à venir avec 5 M€ dédiés au foncier, notamment en vue de la réalisation d'un groupe scolaire avenue Saint-Exupéry.

C'est donc une décision modificative assez importante dans son ampleur mais tout à fait maîtrisée. En effet, elle est très largement compensée par la hausse des recettes, on arrive même, à travers cette décision modificative, à diminuer l'emprunt grâce au virement de la section de fonctionnement, ce qui n'est pas forcément toujours une bonne nouvelle puisque c'est aussi lié à des décalages dans certaines de nos actions publiques.

C'est une DM volontariste, qui participe à la fois de l'amorçage du plan de mandat, du renforcement de nos services et de l'effort de relance à court terme sur lequel la Ville prendra toute sa part.

Je répondrai aux questions évidemment.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai donc deux demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Chabrier.

**M. CHABRIER.-** Merci Monsieur le Maire.

Avant d'intervenir sur cette délibération, pour revenir en quelques secondes sur la délibération précédente, nous étions d'accord, il n'y avait pas de procès d'intention. C'était justement par rapport à ce qui avait été fait à Villeurbanne avant que cela aurait pu être souligné dans la charte mais cela ne change rien à son fond.

C'est une explication de vote assez rapide. Nous voterons cette délibération sur cette décision modificative, d'abord parce qu'elle intervient dans un contexte assez particulier, et M. l'Adjoint aux finances a fait état d'une délibération en trois volets : l'aspect qui concerne le Covid et toutes les mesures qui ont été prises dans le cadre de la crise, des mesures qui concernent Villeurbanne Capitale de la culture et énormément de mesures prises pour les animations d'été, qui sont aussi une des conséquences de la crise et qui permettront sans doute à nos jeunes dans nos quartiers de pouvoir bénéficier des animations.

Compte tenu de ce que nous avons pu dire précédemment, il y a une logique de responsabilité à la voter. J'ai assez critiqué (ce n'est pas votre cas, Monsieur le Maire, je vous l'avais dit) certains élus locaux au niveau régional ou au niveau municipal qui avaient fait preuve pendant la crise parfois d'irresponsabilité et de démagogie et parfois de populisme, j'avais souligné que vous aviez pris vos responsabilités. En toute logique, nous prenons les nôtres en votant cette délibération.

Je noterai quand même, sans vouloir entrer dans la polémique puisque vous avez souligné qu'on ne faisait pas de la polémique pour de la polémique, que nous bénéficions d'une situation saine qui permet effectivement d'avoir cette DM assez conséquente, comme l'a dit M. l'Adjoint. Elle permet donc d'amorcer le plan de mandat, c'est lié à la gestion précédente, et il y a quand même une somme assez conséquente qui est la compensation de la taxe d'habitation. Ce n'est pas un cadeau que fait l'Etat, c'est un juste rendu, mais je me souviens çà et là ce qui avait pu être dit sur la suppression, les visions alarmistes de la suppression de la taxe d'habitation.

On voit que l'Etat tient sa parole, ce qui est la moindre des choses, et en même temps, la suppression de la taxe d'habitation a permis à des tas de foyers modestes de classe moyenne de bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat assez important. Les collectivités territoriales, en étant compensées à leur juste valeur, voient que l'Etat a pu tenir sa parole, cela nous donne une somme conséquente qui nous permet une délibération avec une DM d'ampleur que nous voterons.

Pour le reste, on est encore dans la continuité de ce qu'on a pu dire lors du vote du budget primitif, à savoir que la situation amène des mesures financières exceptionnelles, et le vrai rendez-vous, on le verra pour le vote du compte administratif 2021, au mois de mars l'année prochaine, et même avant, au BP 2022.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'avais une demande de prise de parole du groupe Communistes et Républicains, est-ce que cette demande est maintenue ? Non, cette demande n'est pas maintenue. N'hésitez pas à le faire savoir à Madame Bondon la prochaine fois.

Monsieur Chabrier, je me félicite de cette probable future unanimité sur la DM 2, je ne doute pas que nous reprendrons nos débats peut être sur la DM 3 et sur le vote du budget 2022, en tout cas nous voilà prévenus et je vous remercie de le faire, nous allons donc nous préparer activement à essayer de vous convaincre pour obtenir le même vote

la prochaine fois.

Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**4 – BUDGET PARTICIPATIF DE PREFIGURATION – M. Jonathan BOCQUET et M. Maxime JOURDAN**

**M. BOCQUET.**- Je serai très bref pour laisser plus de temps de parole aux conseillers délégués à l'assemblée citoyenne.

Nous venons de voter la charte des élus, nous venons d'avoir les ateliers sur l'avenue Henri-Barbusse, sur le mail Jean-Monnet, nous avons vu ce week-end la conférence de consensus sur la sécurité, l'assemblée citoyenne arrive en octobre. Malgré le Covid, nous avons réussi à avoir un certain nombre de réunions publiques en présentiel ou en distanciel la plupart du temps. La transition démocratique à Villeurbanne est bien enclenchée et, là, nous arrivons sur le budget participatif qui est un vrai outil de codécision reconnu encore aujourd'hui comme l'un des outils les plus innovants et qui nourrit à la fois le travail des élus, qui permet la montée en compétences des citoyens et de définir les biens communs ensemble. C'est sans doute le dispositif le plus concret pour donner du pouvoir d'agir. Nous sommes évidemment très contents de le voir expérimenté, mais je laisse Maxime Jourdan en présenter les modalités.

**M. JOURDAN.**- Ce budget participatif de préfiguration sera doté de 500 000 €. L'appel à projets est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin et nous avons déjà de nombreuses participations sur [participer.villeurbanne.fr](http://participer.villeurbanne.fr). Depuis le début de notre Conseil municipal, j'ai pu voir que 5 nouvelles propositions sont apparues, c'est dire si ce projet intéresse nos citoyens.

J'encourage donc justement encore ceux qui auraient des propositions à les faire sur le site jusqu'au 18 juillet. Ensuite, les premiers membres de l'assemblée citoyenne traiteront avec les services les propositions et nous reviendrons à l'automne pour faire que l'ensemble des habitants et des usagers de Villeurbanne votent pour affecter le budget sur les projets.

Je répondrai aux questions.

**M. LE MAIRE.**- J'ai plusieurs demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Stéphane Colson.

**M. COLSON.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération que vous nous soumettez ce soir a une ambition que toutes et tous partagent sans nul doute ici : associer davantage les Villeurbannaises et les Villeurbannais au processus de proposition et de décision par la mise en place d'un budget participatif coordonné par une assemblée citoyenne. Ce soir, vous nous en soumettez les prémices.

On le sait, la démocratie représentative, depuis son invention par Athènes, est interrogée régulièrement et plus encore aujourd'hui avec le numérique et les réseaux sociaux. Il n'est qu'à voir, pour en rester à la sphère de réflexion française, les travaux de Thomas Piketty, Yves Sintomer ou Julia Cagé. Comment associer et tenir compte davantage du

vécu, des aspirations de chacune et de chacun ?

La question, en réalité, est profondément philosophique et politique, et nous n'aurons pas la prétention ici d'en avoir les réponses définitives. Les tentatives pour y répondre sont d'ailleurs nombreuses, diverses en France, comme dans des expériences étrangères. Cependant, le groupe Villeurbanne Progressiste souhaite attirer l'attention sur le fait qu'un budget participatif, s'il peut se présenter comme un moyen de répondre à la crise de la démocratie, ne peut être, pour en revenir aux origines grecques et à la phrase fétiche de Monsieur le Maire, si je puis me permettre, l'alpha et l'oméga de la participation citoyenne.

En premier lieu, et même si c'est légitime, parce qu'il y a des filtres quant à la possibilité des propositions et au choix des projets retenus, en second lieu, le point 3 du projet de règlement proposé ce soir, s'il a pour objet de garantir dans le cadre de la CNIL et de la RGPD la protection des données, interroge sur le temps de conservation des projets non retenus. Pourquoi deux ans ? Pourquoi surtout ne pas proposer que ces projets non retenus soient versés aux archives municipales ? Ils seraient un fonds utile aux futurs historiens, une source supplémentaire de motivation quant à l'engagement des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Il faudra aussi être extrêmement attentif à ce que ce budget ne soit pas accaparé par des professionnels de la participation citoyenne qui ne représenteraient non pas tous les Villeurbannais mais bien des groupes restreints.

Enfin, si la démocratie représentative est évidemment perfectible, c'est la forme pour l'heure la plus aboutie d'un pouvoir légitimé par l'ensemble des citoyens. Toutes et tous dans cette assemblée municipale sur des listes différentes, nous nous sommes présentés devant les Villeurbannaises et Villeurbannais porteurs d'un projet que nous avons soumis à la délibération. Nos projets ne valent pas plus que ceux de tout autre, mais nous les avons portés à la discussion, y compris dans la contradiction et, pour cela, c'est une légitimité forte.

Aussi, le groupe Villeurbanne Progressiste s'abstiendra sur ce vote. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Prochaine intervention, le groupe Communistes et Républicains, Mme Antoinette Butet.

**Mme BUTET.**- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Je suis heureuse de prendre la parole dans cette assemblée réunie enfin en présence du public après une si longue coupure.

Il y a un peu plus d'une semaine, nous avons reçu une sérieuse alerte sur l'état de santé de nos institutions avec une abstention historique aux élections régionales. Ce résultat n'était pas vraiment une surprise, d'élection en élection, on fait le constat que les citoyens sont de plus en plus nombreux à se détourner des urnes. Cette forme de grève civique en dit long sur la rupture démocratique et pourtant, on ne peut croire que les citoyens se désintéressent de la politique, en témoignent les fortes mobilisations de ces dernières années, qu'il s'agisse des grèves, des mouvements de jeunes ou encore des Gilets Jaunes. Non, les Françaises et les Français n'ont pas renoncé à la démocratie, simplement, les citoyens ne veulent plus être uniquement des électeurs, ils l'ont déjà fait

et cela n'a pas marché.

La démocratie peut être représentative, c'est le cas de cette assemblée qui représente les Villeurbannais qui l'ont élue, elle peut également être consultative, mais cela ne suffit pas. Ce que nous essayons aujourd'hui, c'est la démocratie dans sa forme participative, ce n'est pas qu'un élément de langage, c'est véritablement un tournant dans la façon d'organiser les rapports entre les citoyens et les décisions, en redonnant du pouvoir aux habitants. On ne fait pas pour eux mais avec eux, et on peut dire que l'attente est forte.

Lancée depuis le 1<sup>er</sup> juin, la plateforme a déjà recueilli pas moins de 86 propositions d'actions. J'invite vraiment la population de Villeurbanne à se saisir de cette organisation mise en place avec les services de leur mairie, elle est ouverte à partir de 16 ans mais celles et ceux qui ont vraiment soif de participer peuvent déposer leur idée dès l'âge de 11 ans. Les dossiers peuvent encore être déposés jusqu'au 18 juillet, après quoi certains d'entre eux seront sélectionnés pour être financés par ce premier budget de 500 000 € que nous allons voter ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai ensuite une demande d'intervention collective pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble et le groupe Les Ecologistes, Mathieu Garabédian et Aurélie Loire qui, je suppose, se partagent les trois minutes demandées. Ce n'est pas cela ? Vous avez chacun une intervention, ce n'est plus une intervention collective.

**M. GARABEDIAN.-** Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

En 1989, un nouvel exécutif issu du Parti des Travailleurs de la ville de Porto Alegre lance le premier budget participatif. Ce nouvel outil de la démocratie locale doit permettre de redéfinir le rôle politique et social des citoyens et citoyennes. Les premières réunions n'attirent pas grand monde et, pourtant, assez rapidement, les habitants des couches les plus populaires, traditionnellement en retrait des processus démocratiques, se mettent à s'intéresser à cette initiative. Ils y trouvent un moyen efficace pour une redistribution réelle des richesses et la lutte pour une justice sociale.

En quelques années, c'est notamment le raccordement au réseau d'assainissement et la construction de nouvelles habitations qui sont permis pour de nombreux foyers populaires.

Cet exemple historique a un retentissement important, notamment dans la construction des mouvements altermondialistes, et arrive en Europe quelques années plus tard.

La délibération d'aujourd'hui lance donc cette initiative sur Villeurbanne, et nous espérons que, comme à Porto Alegre, les habitants et habitantes se saisiront de cet outil, le transformeront même et participeront ainsi plus directement à l'évolution et à l'aménagement de Villeurbanne.

A l'heure d'une abstention électorale massive, donner un rôle actif aux citoyens dans la fabrique de la ville et dans la vie de quartier est primordial, mais comment nous assurer que tous souhaiteront et pourront participer ? Nous pensons tout d'abord qu'un montant conséquent est essentiel : 6 M€ sur le mandat, c'est bien sûr beaucoup et c'est un très beau début, mais c'est finalement loin de notre budget d'investissement global. Il sera

très intéressant de voir comment les citoyens et citoyennes s'empareront de cet outil et qui sait, demain, d'imaginer que le budget municipal soit partagé à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros avec les habitants.

La qualité des instances de gouvernance, de contrôle et de décision est également un enjeu majeur. Aujourd'hui, lancé dans une phase préfigurative, le budget participatif sera demain étudié par l'assemblée citoyenne, pilier important de notre politique de démocratie locale. L'articulation entre ces deux objets démocratiques sera cruciale et assurera la pérennité de l'un et l'autre par une vraie possibilité d'autonomie et leur capacité à réaliser des choses concrètes.

Enfin, un dernier facteur de réussite sera évidemment la communication la plus large de cette initiative, il faudra alors s'appuyer sur chaque relais au sein des quartiers qui pourront aider et parler aux habitants du budget participatif et de ce qu'ils pourront réaliser ensemble. Je pense par exemple aux centres sociaux et aux associations d'éducation populaire qui jouent déjà ce rôle d'animation de groupes constitués autour d'idées pour leur quartier. Etant ouvert pour toutes et tous dès l'âge de 11 ans, ils pourront rassembler largement et permettre au plus grand nombre de proposer des projets correspondant à l'intérêt général au sein de leur lieu de vie.

N'oublions évidemment pas que le budget participatif n'est pas une fin en soi, c'est également un moyen pour redonner l'envie d'agir, pour que les actions des gens aient des effets concrets sur leur vie. Nous ne pouvons qu'espérer que ces espaces de co-construction permettent aux habitants de faire naître un engagement politique déterminé et durable. La création de ce genre d'outil nous impose alors la plus grande vigilance sur son fonctionnement et sa réussite afin d'éviter tout sentiment d'exclusion et de repoussoir, ce qui entacherait à terme leur volonté d'engagement.

Pour conclure, nous saluons donc l'arrivée du budget participatif pour faire vivre une démocratie directe et redonner le goût de la politique. Nous resterons donc attentifs pour que ces deux objectifs soient bien remplis. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai maintenant une intervention du groupe Les Ecologistes, Madame Aurélie Loire, la parole est à vous.

**Mme LOIRE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons toutes et tous en tête notre désarroi devant les faibles taux de participation lors des dernières élections régionales et départementales, les citoyens et les citoyennes boudent les urnes doutant de la capacité d'agir des élus. Le cafouillage de la distribution du matériel électoral confiée à des intérêts privés a également contribué à maintenir éloignés les électrices et les électeurs. Notre responsabilité collective est en jeu, le mandat qui s'est ouvert il y a un an ambitionne de mettre la transition démocratique au cœur des politiques publiques municipales.

A ce titre, cette délibération concernant le premier budget participatif illustre notre exigence commune : co-construire la ville avec les habitantes et les habitants pour redonner confiance en la capacité d'agir de chacune et de chacun.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 18 juillet, la Ville fait donc appel à l'intelligence et à la créativité collective afin de créer les espaces de rencontre, de retisser les liens. Ce

premier budget participatif doté de 500 000 € accompagnera les projets d'investissement portés par les Villeurbannaises et Villeurbannais. Ceux-ci peuvent être de tous ordres, et les premiers projets déposés illustrent cette diversité : des espaces végétalisés, des agrès sportifs en libre-service, des bornes de réparation de vélos, des galeries d'art éphémères. Nous serons attentifs à ce que les projets retenus irriguent de manière homogène notre territoire et ne laissent pas de côté certains quartiers.

Nous savons aussi que certaines propositions risquent de bousculer certaines habitudes et de solliciter les services de la ville, cette transition devra également être accompagnée.

Notons que le budget participatif aura vocation à plus court terme à accompagner la future assemblée citoyenne qui est un marqueur fort du programme porté par notre majorité. Si la démocratie participative n'est pas une compilation d'instances, elle se doit de maintenir vivante la culture du débat d'idées et de garantir à chacun des espaces d'expression. Gageons que notre volonté à agir sur les deux piliers de la démocratie que sont la participation et la représentativité permettra de renouer avec la confiance des citoyens et des citoyennes.

Nous voterons évidemment ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une intervention également du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Yann Crombecque.

**M. CROMBECQUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Notre Conseil municipal a donc un petit air de Brésil à cause de la moiteur du gymnase mais, comme l'a rappelé Mathieu Garabédian, surtout parce que le rapport permet à Villeurbanne de rejoindre Porto Alegre qui, en 1989, a été la première ville à associer les citoyens aux décisions budgétaires. Aujourd'hui, en France, ce sont 170 collectivités ou institutions qui proposent cette démarche, ce qui en fait, reconnaissez-le, une pratique minoritaire au regard de l'ensemble des collectivités territoriales.

Pour éclairer le public, de quoi parlons-nous ? Selon le professeur Yves Sintomer, l'un des promoteurs de cette démarche, il s'agit, je cite « d'un dispositif qui permet à des citoyens non élus de participer à la conception ou à la répartition des finances publiques. »

Pour notre groupe, la démarche répond à la nécessité vitale de rapprocher les habitants du processus de décision et d'en faire des acteurs actifs et éclairés de la politique municipale, autrement dit des citoyens sur la durée du mandat. Il existe certes d'autres modalités de participation citoyenne (comité consultatif, conseil citoyen, conseil de quartier, etc.) mais, comme l'a souligné récemment la commission des lois de l'Assemblée nationale, les organes de participation sont souvent dépourvus de moyens, ce qui peut entraîner une démotivation des participants.

Nous saluons donc le modèle proposé qui s'inscrit dans une dimension horizontale, qui permet à tous les habitants de prendre part au processus. La mise en place du budget participatif est pour notre groupe une démarche d'éducation populaire et de citoyenneté qui doit être soutenue par des démarches actives d'information ou de formation pour veiller à la plus grande participation, puisque l'un des reproches qu'on peut faire, y compris à Porto Alegre, c'est finalement de mobiliser une part minimale de la population

de la ville.

Notre groupe souhaite une vigilance vis-à-vis de la diffusion de l'information qui ne peut pas passer par le tout numérique, il faut accompagner les projets par des moyens humains, développer le vote papier et renforcer une communication multicanale. Notre groupe votera ce rapport en espérant également que le législateur pourra bientôt adopter une loi-cadre permettant de donner une valeur juridique à cette démarche. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur Bocquet ou Monsieur Jourdan, souhaitez-vous répondre ?

**M. BOCQUET.-** Sur la diffusion de l'information, il est extrêmement important que ce ne soit pas seulement un format numérique, nous essaierons de mettre en œuvre, tant sur la question du portage de projet, de la proposition de l'initiative qu'ensuite sur le vote la possibilité de le faire directement dans la rue, dans la MSP, aux abords des écoles sur des sites identifiés, dans les centres sociaux. C'est extrêmement important.

Je remercie Aurélie Loire aussi qui a salué les services techniques, et on sait que sur ce genre de dispositif, leur place est centrale et cela leur demande beaucoup de temps pour étudier les projets et pour les affiner, pour accompagner les citoyens, mais c'est aussi le prix de la montée en compétences des habitants. J'ose dire et j'espère que Villeurbanne 2021 n'est pas tout à fait au même niveau de clientélisme et de corruption que Porto Alegre, mais c'est pour montrer aussi l'ensemble des réponses apportées par le budget participatif pour de temps en temps apporter justement de l'éthique en politique par les citoyens eux-mêmes. La démocratie directe a aussi cette vertu. Je suis assez convaincu que les Français et les Villeurbannais sont effectivement passionnés de politique et, en fait, il s'agit de faire comme avec M. Jourdain, les convaincre qu'ils en font sans le savoir.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur Jourdan ?

**M. JOURDAN.-** Il y a eu une question sur le fait de faire attention que ce ne soit pas des professionnels de la démocratie qui interviennent. Factuellement, nous n'avons aujourd'hui aucune intervention d'organe déjà constitué ou collectif, ce sont bien des individus qui participent, preuve que nos citoyens sont intéressés par la chose publique mais ils ne croient plus aujourd'hui à la démocratie représentative.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Puisque M. Colson m'a cité, ce n'est pas une référence personnelle l'alpha et l'oméga, c'est une formule mais, par ailleurs, vous avez aussi cité Piketty, permettez-moi juste de vous lire un court extrait d'une de ses interviews, certes en juin 2014, il a peut-être un peu évolué mais je trouve intéressant ce qu'il nous dit. Des jeunes s'adresseraient à vous et poseraient la vieille question : « Que nous est-il permis d'espérer », il disait : « Je répondrais qu'il est possible de développer une vision optimiste et raisonnée du progrès, pour cela, il faut miser sur la démocratie jusqu'au bout, il faut s'habituer à vivre avec une croissance faible et sortir des illusions héritées des Trente Glorieuses où la croissance allait tout régler. Les réflexions sur les formes concrètes de démocratisation de l'économie et de la politique, sur la façon dont la démocratie peut reprendre le contrôle du capitalisme, cette réflexion ne fait que commencer. Il est urgent de développer des



institutions réellement démocratiques au niveau européen comme au niveau local, avec de nouveaux modes de participation collective aux décisions et de réappropriation de l'économie. »

Je ne sais pas si c'est à cet effet que vous l'avez cité, en tout cas nous sommes d'accord.

Je sou mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions) –**

**5 – GARANTIE D'EMPRUNT SCI LA RAYONNE – CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT « LA RAYONNE » AU 24, RUE ALFRED-DE-MUSSET –**  
**M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- On me dit que c'est cette fois-ci qu'il y a une intervention collective, est-ce que les groupes de la majorité sont d'accord sur cette intervention collective ? C'est Sébastien Chataing qui prendra la parole. Merci de citer les groupes qui font partie de cette intervention collective.

**M. CHATAING.**- Le groupe PC, le groupe VIE, le groupe Les Ecologistes et le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération nous donne l'occasion de nous féliciter du soutien apporté à cet établissement qui concentrera en un même lieu plusieurs axes forts de notre mandat : la nouvelle vie de l'Autre Soie, un équipement culturel de nouvelle génération, des studios de création ainsi que des espaces de formation et de coworking. La Rayonne sera à terme un véritable phare pour la vie culturelle villeurbannaise.

Cette nouvelle vie du centre culturel œcuménique doit beaucoup aux équipes de bénévoles et de salariés qui se sont succédé au CCO rue Courteline, et nous en profitons pour saluer le travail de la directrice notamment Fernanda Leite qui prendra une retraite bien méritée à l'automne prochain.

D'ici l'ouverture prévue en 2023, gageons que les acteurs institutionnels sauront impliquer à la fois les associations locales culturelles, mais aussi les entreprises et notamment celles de l'économie sociale et solidaire. Cette implication permettra d'incarner à La Rayonne la société d'ouverture et de solidarité à laquelle nous aspirons toutes et tous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**6 – GARANTIE D'EMPRUNT SFHE – ACQUISITION AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS, 87-89, RUE DES FONTANIERES A VILLEURBANNE –**  
**M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**7 - REITERATION DE GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA - REAMENAGEMENT DE 2 LIGNES DE PRET AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

**8 - REAMENAGEMENT DU COURS EMILE-ZOLA - 3EME TRANCHE - TRONCON DE RUES BARATIN-SOUVENIR - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE (CMOU) ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - AVENANT N° 3 - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**9 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE DU PARC PRIVE : AIDER LES PROPRIETAIRES D'HABITATS PRIVES A CONDUIRE DES PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT - DISPOSITIF COMMUNAL OPERATIONNEL 2021-2022-2023 - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'intervention, Madame Thouvenot, vous nous le présentez en quelques mots ?

**Mme THOUVENOT.-** Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est en effet une délibération qui est importante parce qu'elle vient concrétiser un engagement du programme sur lequel nous avons été élus. C'est une délibération relativement technique mais qui vient porter notre dispositif de transition écologique et sociale du parc de logements privés, en particulier les copropriétés.

Cette délibération prend la suite d'un autre dispositif que la Ville avait déjà porté, elle-même s'appuyant sur une démarche très innovante en 2013, puis reprise par la Métropole.

Grâce à ce dispositif de soutien à la rénovation énergétique du parc privé issu du plan climat air énergie territoire de Villeurbanne, plus de 2 500 logements ont bénéficié d'aides financières, 500 ménages qui n'étaient pas éligibles sur les différentes aides, notamment de la Métropole et de l'Etat, ont bénéficié d'aides individuelles complémentaires, et c'est plus de 200 copropriétés qui sont actuellement dans la démarche de rénovation.

Aujourd'hui, le dispositif s'adapte et s'élargit, il s'adapte parce que l'Etat avec « Ma prime

Rénov' » a élargi ses capacités de financement, également la Métropole avec Ecoréno'v.

Alors que la Ville venait solvabiliser des ménages qui ne bénéficiaient pas d'aide de l'Etat ou de la Métropole, aujourd'hui ils sont mieux solvabilisés.

Nous avons souhaité, dans le cadre de cette action, élargir, avoir une approche plus globale de la transition écologique et sociale du parc de logement privé, et nous y avons introduit de nouvelles thématiques, des thématiques travaillées conjointement avec mes collègues Cristina Martineau, Agathe Fort, Aurore Gorriquer, Alain Brissard, Antoine Colliat, pour créer un dispositif ambitieux de soutien à la rénovation du logement privé.

Je citerai notamment des aides supplémentaires pour les thématiques de l'habitat liées au vieillissement ou au handicap, la façon dont nous renforçons notre politique de maintien à domicile en améliorant l'accès aux ménages en perte d'autonomie aux aides existantes. Ce sont aussi des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation.

Le point vraiment innovant majeur de ce dispositif, c'est un diagnostic multi-usage qui permettra d'élargir le diagnostic des copropriétés, au-delà de la simple rénovation thermique. En effet, nous pourrons proposer aux copropriétés un diagnostic gratuit pour mesurer leur niveau d'accessibilité et d'adaptation au vieillissement, la végétalisation et la biodiversité, la question des locaux vélos, la question des locaux poubelles, le raccordement au chauffage urbain et la pose de panneaux photovoltaïques. Ce diagnostic permettra aux copropriétés de prendre les bonnes décisions, d'orienter et de travailler sur les votes en AG de copropriété dont on sait qu'ils sont compliqués, et de permettre de solliciter toutes les aides financières qui existent mais qui sont extrêmement compliquées à décortiquer.

Vous l'avez vu, il y a 8 actions avec 4 aides collectives, 4 aides individuelles.

Enfin, je terminerai sur le volet végétalisation, il n'y a pas encore de volet d'intervention précis, nous avons confié une étude au cabinet Tribu pour nous aider à bien calibrer et, là aussi, intervenir en complémentarité de ce que font l'Agence de l'eau et la Métropole.

Je reste à votre disposition pour toute question.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai deux demandes d'intervention. D'abord, pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Cristina Martineau.

**Mme MARTINEAU.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Effectivement, cela a déjà été souligné dans les interventions concernant le plan de mandat, la rénovation des bâtiments, logements et bureaux, s'avère être un levier majeur pour relever les défis écologiques, sociaux et économiques de notre pays et de notre territoire. C'est bien un levier local comme le soulignait Mme Vessiller. Ce secteur représente au niveau national plus de 40 % de notre consommation énergétique et un quart de nos émissions de gaz à effet de serre et, on le sait, un logement bien isolé, c'est un logement plus confortable, plus sain, et un élément indispensable pour lutter contre la précarité énergétique des foyers les plus modestes.

De la même manière que nous avons décidé d'investir fortement sous ce mandat pour la rénovation énergétique de notre propre patrimoine municipal, nous nous félicitons de voir que nous poursuivons et que nous renforçons l'accompagnement des propriétaires du

parc privé en la matière, en articulation, en s'adaptant avec les aides portées par l'Etat et la Métropole.

Ce bilan positif qu'a évoqué Mme Thouvenot de notre collectivité en matière de rénovation énergétique nous a conduits à élargir ce dispositif aux questions d'accessibilité et d'adaptation du logement, et il s'agit bien d'inscrire notre politique de l'habitat dans une démarche globale du bien habiter qui tient compte de cette transition démographique qui s'amorce. En effet, les baby-boomers sont en train de devenir seniors et souhaitent privilégier la vie à domicile. Or, chaque année, plus d'un tiers des personnes âgées de plus de 65 ans chutent à leur domicile. Il s'agit de la première cause de décès accidentel chez les seniors avec 12 000 décès par an quand on dénombre, à titre de comparaison, 3 000 décès environ liés aux accidents de la route.

Une chute, c'est non seulement des conséquences physiques mais aussi l'appréhension de rechuter à nouveau, la diminution de l'activité physique et l'isolement progressif de la personne. Un logement adapté contribue à sécuriser l'environnement de la personne et à prévenir ces chutes. Des aides existent pourtant de l'Anah, de la Métropole, d'Action Logement, des caisses de retraite, des mutuelles, mais elles sont insuffisamment mobilisées parce qu'elles constituent un véritable capharnaüm.

Au-delà de la mise en place d'une aide complémentaire municipale qui est une vraie nouveauté pour réduire le reste à charge, la Ville et son CCAS entendent renforcer avec leurs partenaires la sensibilisation et l'information des personnes sur cet enjeu d'adaptation de logement et d'accessibilité.

Alors que plus de 60 % des seniors villeurbannais sont aujourd'hui propriétaires de leur logement, il y a un véritable enjeu que l'adaptation du logement intervienne le plus tôt possible dans une véritable logique de prévention. Cette politique volontariste vient compléter l'action de la Ville et son CCAS en matière du bien vieillir avec la promotion de l'activité physique adaptée, le soutien aussi aux activités de loisirs, culturelles, l'aide aux aidants et, plus globalement, elle se traduira par un aménagement urbain plus bienveillant et plus apaisé afin que vieillir à domicile ne soit pas synonyme d'une assignation à résidence.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une deuxième demande d'intervention groupée pour les groupes Villeurbaine Insoumise Ensemble et Les Ecologistes.

**M. NOVAK.-** Merci Monsieur le Maire pour la précision, c'est effectivement une intervention associée avec le groupe VIE.

Monsieur le Maire, chers collègues,

« L'énergie est notre avenir, économisons-la » : la mention légale qui figure dans toute publicité pour les entreprises du secteur énergétique aurait bien sa place dans les entrées d'immeubles et les prospectus de ventes immobilières. Ne cessons pas d'avoir à l'esprit que la transition énergétique se joue en grande partie à l'échelle locale et implique une réduction significative de nos consommations grâce à une certaine sobriété mais aussi et surtout grâce à une efficacité énergétique de nos bâtiments.

La Ville de Villeurbanne, tout comme la Métropole, permet aux particuliers de faire des

économies d'énergie dans leur logement depuis plusieurs années déjà en aidant aux travaux d'isolation notamment. Avec cette délibération, de nouvelles mesures viennent compléter celles déjà existantes, un des enjeux de ces aides est d'être connues des Villeurbannais et Villeurbannaises. Un budget est prévu à cet effet dans la délibération, 45 000 € par an en fonctionnement pour être efficace en matière d'information et d'accompagnement des propriétaires et copropriétaires.

C'est sur le budget global annuel qu'est porté le plus gros effort de la Ville avec près de 1 M€ par an en matière d'aides aux travaux. Evidemment, que ce soit pour économiser du chauffage ou se passer de climatiseurs en été, l'investissement pour un propriétaire est toujours important, en copropriété notamment. Les projets doivent mûrir collectivement et l'accompagnement des conseils syndicaux est indispensable pour définir un projet de rénovation énergétique adapté aux besoins de la copropriété.

Le travail en partenariat avec l'ALEC, SOLIHA ou la Métropole est donc tout à fait indispensable pour mener à bien de vrais projets d'efficacité énergétique qui à la fois améliorent le confort des logements en hiver comme en été et réduisent les charges des occupants et donc les consommations globales d'énergie. Il s'agit donc ici d'un excellent exemple du fait que la transition ne peut qu'être celle de toutes et tous pour reprendre la formule d'Alain Brissard.

Nous espérons ainsi que l'enveloppe proposée dans le cadre de cette délibération pourra être éventuellement revue à la hausse durant le mandat dans le cadre d'un nombre important de demandes afin que cette politique ne soit pas simplement victime de son succès.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. COLLIAT.**- Je précise juste que je ne prends pas part au vote pour éviter les conflits d'intérêts. Merci.

**M. LE MAIRE.**- Madame Thouvenot, souhaitez-vous répondre aux interventions ?

**Mme THOUVENOT.**- Ce qui a fait la force du dispositif villeurbannais, et vous l'avez souligné, c'est l'organisation locale de la prise en compte de l'accompagnement des copropriétés et des ménages, c'est pourquoi nous avons eu un taux très important de sollicitations, notamment auprès d'Ecoréno'v, et nous gardons cette organisation avec à la fois des permanences mensuelles à la direction de l'habitat mais aussi tout un travail qui sera à construire avec le CCAS pour aller au plus près des personnes âgées pour bien lutter contre le non-recours à ces différentes aides, notamment en lien avec l'adaptation du logement au vieillissement.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) -**

## **10 - CONVENTION AVEC COOPAWATT POUR LA CREATION D'UNE COMMUNAUTE CITOYENNE D'ENERGIE – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.**- Je confie la présidence du Conseil pour quelques minutes à Mme Thouvenot.

*(M. le Maire s'absente à 19 heures 06.)*

**M. COLLIAT.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Devant les Villeurbannaises et les Villeurbannais, nous nous étions engagés à encourager la production locale d'énergie renouvelable et à soutenir les coopératives citoyennes. Cette délibération propose donc une déclinaison concrète de notre engagement en soutenant la démarche de CoopaWatt pour l'aide à l'émergence d'une communauté énergétique citoyenne pour la production d'énergie renouvelable basée sur le solaire. CoopaWatt a pour mission de faire émerger un collectif en lien avec Toits en Transition qui partagera son expérience acquise depuis plusieurs années. Pour la phase investissement, ce collectif choisira lui-même s'il souhaite intégrer les structures existantes ou s'il préfère s'autonomiser en créant sa propre entité.

En lien avec CoopaWatt, nous avons choisi de centrer l'émergence de ce collectif sur un quartier de Villeurbanne à l'habitat diversifié, celui de Buers-Croix-Luizet. Ce quartier, par ailleurs en bordure du campus de La Doua, permettra, nous l'espérons, de trouver des liens entre les habitants, des étudiants et l'université.

La mission de CoopaWatt débutera à la rentrée 2021 et s'étendra sur une quinzaine de mois. Cette démarche centrée sur ce quartier a une visée expérimentale et l'objectif, c'est de reproduire dans d'autres quartiers de la ville ce que nous expérimentons sur Buers-Croix-Luizet.

Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.**- Merci. J'ai trois demandes d'intervention. Pour le groupe Communistes et Républicains, c'est M. Cyril Hauland-Gronneberg qui prend la parole

**M. HAULAND-GRONNEBERG.**- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Dans ce rapport présenté par Antoine Colliat, qui fait suite à la signature d'une autre convention permettant l'installation de panneaux solaires sur le toit du groupe scolaire Lazare-Goujon aux fins de produire de l'électricité destinée à la revente sur le réseau EDF par l'intermédiaire de la structure « Un, deux, toits soleil », il est aujourd'hui question d'une autre convention avec CoopaWatt pour la création d'une communauté citoyenne de l'énergie.

Ainsi que je l'ai fait lors du dernier Conseil municipal, je ferai à nouveau référence au vœu qui avait été présenté par le même Antoine Colliat au nom de tous les groupes de la majorité contre le projet Hercule, du fait que ce projet programmait le dépeçage et la privatisation partielle du groupe EDF avec ouverture au privé de certaines de ses activités renouvelables notamment. Je rappelle notre opposition à ce projet, pour l'instant a priori abandonné, de privatisation déguisée d'EDF du fait que, pour notre groupe Communistes et Républicains, l'énergie est un bien commun qui ne peut pas être la propriété de grands groupes privés et doit donc rester dans le cadre d'un vrai service public avec le maintien d'EDF comme groupe intégré à 100 % public.

Je rappelle également que si notre groupe Communistes et Républicains est favorable à la production d'énergie renouvelable dans le cadre d'un mix énergétique allant dans le sens d'une économie décarbonée, nous restons par contre résolument opposés à la revente

d'énergie, fut-elle renouvelable, à EDF par un opérateur privé dans l'unique but de faire du profit.

Cela étant dit, ayant assisté à la présentation du projet par Antoine Colliat lors d'un échange en présence d'un représentant de CoopaWatt le 28 juin dernier, nous avons pu constater d'une part que cette convention est portée par une démarche citoyenne au travers d'un SAS sous forme coopérative dont le but premier n'est pas de faire de la production photovoltaïque un business rentable mais bien de participer à la transition énergétique, d'autre part que le but de l'opération est bien de la promotion des énergies renouvelables et non la concurrence directe avec EDF.

Aussi, notre groupe se prononce également pour cette nouvelle convention tout en restant vigilant sur le fait que de futures opérations de ce type se feront bien non pas en concurrence mais en complémentarité avec EDF, tout en émettant là encore le vœu que les panneaux photovoltaïques utilisés soient de préférence d'origine européenne, de même que les filières de recyclage de ce matériel.

Je vous remercie à nouveau de votre attention.

**Mme THOUVENOT.-** Merci. Le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s.

**M. CHIKH.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une convention qui s'inscrit dans l'ADN et véritablement au cœur de l'héritage de notre ville. Le bref voyage dans le temps que je vous propose débute au XXe siècle où l'aménagement du canal de Jonage et son usine hydroélectrique à Cusset favorisent l'essor économique de l'agglomération. La mise en service de la centrale à l'origine du développement industriel de Villeurbanne améliore également les conditions de vie et l'éclairage urbain est généralisé.

En portant un regard actuel sur cette histoire, nous pouvons, en assumant un certain anachronisme, considérer que les énergies renouvelables font partie de l'histoire de Villeurbanne, mais cette fois-ci il s'agit d'une énergie qui peut se produire en haut de chez soi, il s'agit d'un dispositif qui, contrairement à d'autres souvent, ne se veut pas descendant mais plutôt ascendant et, de toutes les manières, collaboratif. Ainsi, il s'agit d'une énergie produite au plus près des citoyens et non pas contre eux, et avec une réelle prise en compte des acteurs de notre territoire.

C'est cela qui se joue à travers cette approche décentralisée de la transition énergétique. C'est aussi reconnaître qu'elle peut aussi se réaliser à petite échelle et impliquer le citoyen sans l'appâter avec la promesse un peu triviale de la rentabilité.

Ce modèle coopératif est à notre sens un modèle de gouvernance démocratique et qui privilégie le réinvestissement des gains au profit de nouveaux investissements. Ce modèle, c'est le choix de l'aventure humaine à celui de l'accumulation de richesses. Entendons-nous bien, la production sera modeste et ne saurait concurrencer les grandes installations industrielles et encore moins les fournisseurs historiques. La seule rentabilité que l'on puisse raisonnablement espérer d'un tel projet, c'est celle de la pérennisation d'une expérience collective et conviviale.

Je le dis car, par ces initiatives, les énergies vont enfin pouvoir être produites de manière décentralisée, et pour cela, nous aurons besoin d'un appui qui s'inscrit dans les quartiers,

et le choix d'engager ces initiatives dans le périmètre villeurbannais du quartier Buers-Croix-Luizet, même si plus tard il a vocation à être ouvert aux autres, est motivé par la diversité de l'habitat et une logique territoriale de proximité. C'est sur cet aspect social que je souhaite aussi insister, social au sens de moment convivial mais aussi social pour ce que cela représente à l'échelle d'un quartier populaire. Il s'agit d'un pas vers un public qui n'est pas forcément habitué à rejoindre ce genre d'initiative et qui permet de sensibiliser les habitantes et habitants de manière concrète et avant tout participative.

Ce projet va dans le sens d'une écologie populaire que nous souhaitons encourager autant que possible. Gageons qu'une communication renforcée sera faite autour de cette initiative pour impliquer le plus de monde possible. Naturellement, dans sa mission de conseil aux collectivités, le SIGERLy pense cette initiative respectueuse des objectifs RSE, c'est l'occasion de rappeler, sans faire preuve d'immodestie, qu'y compris...

**Mme THOUVENOT.-** Monsieur Chikh, je vous demande de conclure.

**M. CHIKH.-** Je conclus, vous avez coupé mon effet du coup !

**Mme THOUVENOT.-** Le temps de parole était de deux minutes, vous étiez à plus de trois minutes.

**M. CHIKH.-** Naturellement, dans ses missions de conseil aux collectivités, le SIGERLy pense cette initiative respectueuse des objectifs RSE, c'est l'occasion de rappeler, sans faire preuve d'immodestie, qu'y compris en matière de transition énergétique, nous ne donnons pas de leçon mais notre histoire en est une. Notre groupe votera donc ce rapport.

**Mme THOUVENOT.-** Je vous remercie de la vigilance collective, en effet, le temps de parole était de deux minutes, vous êtes à plus de trois minutes. Madame Tron ?

**Mme TRON.-** Madame la première Adjointe, chers collègues,

En France, les choix énergétiques majeurs comme le développement de l'électricité d'origine nucléaire ont souvent été le choix de grands corps de l'Etat et de décisions prises sans demander l'avis du citoyen ou de ses représentants. Depuis une dizaine d'années, des projets citoyens d'énergie renouvelable se développent en nombre : en milieu rural, le réseau des Centrales Villageoises, sur le périmètre de la métropole de Lyon, Toits en Transition est l'un de ces acteurs les plus actifs. Ils permettent à une partie de la population de se réapproprier la question d'énergie, son origine, son mode de production, jusqu'à la distribution voire la consommation.

Ces démarches permettent de favoriser le développement des énergies renouvelables et l'intérêt à pouvoir bénéficier d'une offre énergétique diversifiée. A Villeurbanne, l'action citoyenne appelée à émerger sur le quartier Buers-Croix-Luizet, grâce à l'accompagnement proposé par CoopaWatt, ne viendra pas en concurrence avec le service public de l'électricité puisqu'EDF est le principal partenaire pour l'achat d'électricité produite par des panneaux photovoltaïques.

Il s'agit également de valoriser des gisements modestes avec un équilibre financier possible grâce à l'engagement de bénévoles qui n'intéresse ni EDF ni les grands investisseurs privés. Rassembler des habitants autour d'un intérêt commun, tisser de nouveaux liens dans les quartiers, se réapproprier le sujet de la production énergétique en



étendant la démarche à la question de la sobriété énergétique, susciter peut-être de nouvelles vocations professionnelles parmi les jeunes ou les habitants du quartier concerné, ce sont là des objectifs auxquels le groupe Les Ecologistes adhère sans réserve, en espérant pouvoir faire de notre ville un modèle exemplaire sur ces questions.

Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.-** Je vous remercie. Monsieur Colliat, souhaitez-vous répondre ?

**M. COLLIAT.-** Je n'ai pas grand-chose à dire si ce n'est rassurer mon collègue communiste sur le fait qu'il s'agit d'investissement sur des toitures, qui n'entre pas en concurrence avec des investisseurs et qui néanmoins permet de sensibiliser la population non seulement à la production d'énergie mais, j'espère aussi, au-delà, à la maîtrise des consommations énergétiques.

**Mme THOUVENOT.-** Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -**

*(Retour en séance de M. le Maire)*

**M. LE MAIRE.-** Merci Madame la première adjointe. Je m'absenterai de nouveau pour que vous fassiez la police de l'assemblée, cela me repose un peu, c'est parfait.

**11 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CM350 SITUÉE 71, ROUTE DE GENAS – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**12 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN TERRAIN A DETACHER DE LA PARCELLE BW0039 SITUÉE AU N° 12, RUE BAUDIN – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**13 - PREEMPTION D'UN BIEN SITUÉ 68, AVENUE GALLINE, DENOMMÉ « MAISON RENE DUMONT » – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**14 - DENOMINATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX : COMPLEXE SPORTIF RUE BAUDIN, RELAIS D'ASSISTANT.ES MATERNEL.LES ALLEE DES CEDRES, CRECHE RUE CHARLOTTE-DELBO – Mme Katia BUISSON**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande de prise de parole mais je laisse Katia Buisson présenter rapidement les dénominations puisqu'elle anime et représente le maire dans une commission avec des représentants des groupes pour travailler sur ces questions de dénomination. Madame Buisson ?

**Mme BUISSON.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis particulièrement heureuse de vous présenter ce nouveau cru de dénominations qui a effectivement été élaboré en lien avec à la fois les services, les membres de la commission de dénomination mais aussi des experts et notamment des biographes.

Ces trois dénominations promeuvent particulièrement l'engagement politique pour l'égalité et pour l'enseignement puisque nous vous proposons de dénommer la crèche de la ZAC de La Soie Ellen Key qui a beaucoup œuvré pour la petite enfance mais qui a également connu une reconnaissance en tant que suffragette, et il est important en cette période de forte abstention de rappeler, par cette dénomination, que certains et certaines se sont battus pour obtenir le droit de vote.

Une autre femme a mené ce combat, il s'agit de Jeanne Deroin, nous vous proposons de donner son nom à un relais petite enfance. Il faut savoir que Jeanne Deroin était déjà entrée dans notre patrimoine toponymique villeurbannais, elle en est sortie lorsque le bâtiment qui portait son nom a été fermé, nous trouvions qu'il était donc important de remédier à cette injustice.

Enfin, pour le futur complexe sportif Cusset, nous vous proposons de le dénommer Jeanne Desparmet-Ruello qui a vécu à Villeurbanne, sa maison est d'ailleurs encore visible à Grandclément. Nous avons eu la chance de rencontrer sa biographe qui a pu nous parler de ses multiples combats, et j'ai personnellement pu annoncer la bonne nouvelle à son arrière-petit-fils qui était très ému à l'idée que Jeanne Desparmet-Ruello, directrice de l'un des premiers lycées de filles, qui deviendra ensuite le lycée Edouard-Herriot, rentre enfin dans notre patrimoine, et ce alors même que son fils, qui était aviateur, était déjà rentré bien avant elle dans notre patrimoine.

Lui attribuer le nom d'un complexe sportif a une symbolique forte car elle a œuvré pour que les filles aient le droit à la même instruction et de la même qualité que les garçons, et notamment dans l'instruction physique, dans la lignée du mouvement hygiéniste. Sa vie a été au service du combat féministe mais surtout humaniste et républicain car, au-delà du lycée qu'elle dirigea pendant plus de vingt ans, elle était également une femme libre penseuse, dreyfusarde, laïque, et elle a été la fondatrice de l'université populaire de Lyon. Au moment de sa fondation, elle déclarait d'ailleurs : « Moi, je ne me décourage jamais. », de quoi nous inspirer.

En faisant entrer voir rentrer ces trois femmes dans notre patrimoine toponymique, nous leur rendons hommage et un peu justice aussi. Nous pouvons nous en réjouir car c'est l'occasion d'inscrire, chers collègues, dans notre ville, dans notre patrimoine, leur combat au service de l'éducation et d'une certaine idée de la République.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci de nous avoir rappelé le parcours éclairant et inspirant de ces trois femmes.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**15 – EXONERATION DE LOYERS DANS LE CADRE D'UNE SORTIE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE (COVID-19) – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**16 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE ET LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOCAUX – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) –

**17 – VENTE DE VEHICULES MUNICIPAUX – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**18 – ADAPTATION DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT POUR L'AUTOPARTAGE EN LIBRE-SERVICE SANS STATION D'ATTACHE – Mme Pauline SCHLOSSER**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Mme Pauline Schlosser va présenter rapidement cette délibération.

**Mme SCHLOSSER.**- Il me semblait qu'il y avait une demande d'intervention du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s. Peu importe...

**M. LE MAIRE.**- Si vous ne souhaitez pas présenter la délibération parce qu'il n'y a pas d'intervention, n'hésitez pas. Si c'est important, faites-le, Madame Schlosser, vous avez préparé, faites-le rapidement.

**Mme SCHLOSSER.**- Je vous présente rapidement cette délibération. Elle vise à définir le droit d'occupation du territoire sur Villeurbanne des véhicules en autopartage en libre-service.

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a redéfini le cadre réglementaire des opérateurs en free floating, à savoir les vélos, les trottinettes, les voitures en libre-service, et ainsi la redevance qui était avant pour le stationnement devient une redevance d'occupation du domaine public.

La Ville de Villeurbanne, en association avec la Métropole du Grand Lyon et les quatre autres communes de la future ZFE dont la Ville de Lyon, souhaite développer des services d'autopartage sur son territoire, principalement pour trois raisons :

- accompagner la démotorisation des ménages, notamment chez les usagers occasionnels et les ménages multimotorisés ;
- offrir une desserte des territoires complémentaire au réseau de transport en commun ;
- donner une offre ponctuelle aux habitants à faibles revenus et peu motorisés.

Rappelons que 30 % des foyers villeurbannais n'ont pas de voiture, certains parmi eux, les plus modestes, pour des raisons financières.

Concrètement, deux appels à manifestation d'intérêt seront lancés prochainement par la Ville de Villeurbanne et la Ville de Lyon, les opérateurs ayant obtenu le label autopartage de la Métropole pourront y répondre et obtenir l'autorisation d'occupation commerciale de l'espace public, avec un début opérationnel au début de l'automne.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Madame Schlosser. Sans intervention, il était très intéressant que vous nous présentiez aussi cette délibération.

Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

## **19 – FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Glück souhaitait faire de la pédagogie alors qu'il n'y a pas de demande d'intervention. Nous sommes bien d'accord, Monsieur Glück, vous présentez rapidement la délibération ?

**M. GLUCK.**- Oui, ce sera rapide, mais ce n'est pas de la pédagogie.

Il s'agit d'un engagement important du plan de mandat sur le volet des ressources humaines qui est très attendu par les personnels de la ville et dont je voulais juste rappeler quelques points.

La collectivité est constituée de la Ville de Villeurbanne mais aussi du Centre communal d'action sociale et de l'Ecole nationale de musique, elle compte plus de 2 000 agents et agentes dont 67 % sont des femmes. Par ailleurs, les personnels de catégorie C qui perçoivent les rémunérations les plus faibles représentent 68 % des agents.

Les personnes de la collectivité sont les premiers acteurs et actrices des services publics municipaux, ils sont garants de la qualité des services publics de la ville, ils sont aussi la pierre angulaire nécessaire à la mise en œuvre du programme municipal. Encore plus en

cette période trop longue de crise sanitaire, nous leur devons une pleine reconnaissance de leur travail. Un des leviers pour ce faire passe par la progression des carrières.

C'est l'objet de cette délibération qui consiste à augmenter significativement les ratios d'avancement de grade, c'est-à-dire le nombre d'agents pouvant être promu au grade supérieur parmi celles et ceux qui sont éligibles à cette promotion.

Au-delà de la progression des carrières, cette mesure remplit deux autres objectifs : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec une attention particulière pour les cadres d'emplois fortement féminisés, et l'attractivité de la collectivité. En effet, dans un bassin d'emploi dynamique avec des collectivités territoriales fortes en proximité, la Ville de Villeurbanne doit rester attractive pour garder ses collaborateurs et collaboratrices et attirer de nouveaux agents.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Glück.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

## **20 – REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.**- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Glück, vous présentez la délibération ?

**M. GLUCK.**- Il s'agit d'une délibération qui revient régulièrement en Conseil Municipal, je pense que l'objet de la demande d'intervention concerne les nombreux contrats de projet qui sont présentés dans la délibération, j'attends pour répondre à des questions.

**M. CHABRIER.**- C'est une explication de vote rapide. Je soulignerai, Monsieur le Maire, pour venir au secours de Madame Schlosser, que j'avais bien aussi noté une intervention du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s. sur cette question. Vous avez un peu ironisé mais elle avait bien raison. Elle a peut-être été retirée mais elle n'était pas la seule à l'avoir vue.

Nous allons voter cette délibération. Sur les contrats de projet, nous avons eu des explications en commission, je voulais simplement souligner que ces dispositions résultent de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, loi qui était à l'origine du ministre Olivier Dussopt.

Je suis satisfait de voir qu'elle permet à l'équipe municipale de mettre en place un certain nombre de ces actions puisque, si j'en juge par les postes qui vont être créés, il s'agit bien de ceux-là.

Connaissant bien le sujet et ayant suivi les débats sur ce projet de loi lorsqu'il était débattu au Parlement, j'ai souvenir quand même des propos qui ont été tenus par les groupes parlementaires d'opposition qui constituent votre majorité. On mettait à sac le service public, on mettait à mal le statut de la fonction publique, etc. J'ai relu par curiosité l'intervention à l'Assemblée nationale de M. Vallaud, c'est quand même assez comique, mais tant mieux, j'imagine que vous allez avoir l'unanimité sur cette

délibération, comme quoi parfois, entre les postures et positions dogmatiques et la réalité du terrain, il y a une marge, et là on en a un bel exemple.

C'était juste une explication de vote avec une petite dose d'ironie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur Glück, souhaitez-vous réagir à l'explication de vote ?

**M. GLUCK.-** Oui, rapidement. Je n'entrerai pas dans la polémique sur la loi en question mais ce qui est proposé là, c'est de mettre en œuvre une disposition de cette loi qui concerne les contrats de projet. Soyons bien d'accord, il s'agit d'actions ponctuelles qui ne nécessitent pas de recruter des emplois statutaires, et c'est la raison pour laquelle nous les mettons en œuvre sur des actions qui sont extrêmement importantes par rapport au plan de mandat, également par rapport à « Capitale française de la culture ».

Je précise également que tous ces contrats de projet seront présentés en comité technique paritaire de la Ville.

**M. CHABRIER.-** Nous sommes bien d'accord, c'est d'ailleurs pour cela que la loi avait été votée.

**M. LE MAIRE.-** Je vais mettre ce rapport aux voix en espérant que les prédictions de M. Chabrier se réaliseront, c'est-à-dire un vote à l'unanimité.

**- Adopté à l'unanimité -**

Vous aviez raison, Monsieur Chabrier, il faut bien vous le reconnaître.

**21 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**22 - REGLEMENT D'ORGANISATION DES ECOLES EN CAS DE GREVE - M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** J'ai plusieurs demandes d'intervention. Monsieur Glück, souhaitez-vous en dire un mot avant ?

**M. GLUCK.-** Je vais présenter rapidement la délibération. Il s'agit du règlement d'organisation de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire en cas de mouvement social dans les écoles de la ville. Il fait suite à plusieurs mois de dialogue social avec les organisations syndicales de la ville qui n'a malheureusement pas pu aboutir à un protocole d'accord, malgré des échanges intéressants.

Il s'agit donc ici de modifier l'ancien règlement sur lequel le Conseil municipal avait délibéré en 2017, les objectifs sont d'une part le respect du droit de grève qui est un droit constitutionnel et, d'autre part, de définir les scénarios de non-accueil ou d'accueil sécurisé des enfants sur les temps périscolaires.

Trois scénarios d'organisation sont définis en fonction des intentions de grève des agents et agentes de la ville : un accueil normal ou un accueil avec pique-nique fourni par les familles ou la fermeture de l'accueil si le nombre d'agents présents est insuffisant.

Finalement, ce qui est proposé ici est déjà mis en œuvre depuis 2017, la principale nouveauté est le caractère obligatoire du délai de prévenance rendu possible par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, ce caractère obligatoire permet de mieux stabiliser l'organisation école par école selon l'un des trois scénarios mentionnés précédemment. Cette stabilisation est importante, aussi bien pour les familles, les enfants mais aussi les personnels concernés.

Une autre nouveauté par rapport au règlement précédent est l'élargissement des scénarios à tous les temps périscolaires car la délibération de 2017 ne concernait que le temps de restauration scolaire.

Pour conclure, rappelons qu'en dehors des mouvements sociaux nationaux sur lesquels nous ne pouvons agir, la priorité est de prévenir les conflits sociaux locaux par un dialogue social constructif et continu pour répondre aux difficultés rencontrées par les personnels des écoles sur leur lieu de travail au quotidien, en particulier la nécessité de remplacer les personnels absents pour ne pas déstabiliser les équipes en place. C'est pourquoi nous avons fortement augmenté l'enveloppe de remplacement cette année.

Toujours dans cette logique de prévention, un plan ressources humaines de grande ampleur est en cours à la direction de l'éducation pour répondre à des problématiques d'absentéisme, pour améliorer les conditions de travail et des enjeux liés à la carrière des agents des écoles.

Je suis prêt à écouter les interventions et répondre aux questions.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Glück. Première intervention, le groupe Villeurbanne Progressiste, c'est une explication. Monsieur Stéphane Colson, vous avez la parole.

**M. COLSON.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération 204 que vous nous soumettez vise à se mettre en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 quant à l'exercice du droit de grève dans les services accueillant des publics non autonomes, ce qui est évidemment le cas des écoles.

Le groupe Villeurbanne Progressiste votera pour évidemment mais nous souhaitons attirer l'attention de notre assemblée sur le fait que ces modifications ne sont qu'a minima et nous regrettons qu'aucun accord n'ait pu être trouvé à la suite des discussions engagées en décembre 2020 avec les organisations syndicales, obligeant à imposer la procédure. Néanmoins, nous nous félicitons que cette mise en conformité avec la loi voulue par le gouvernement permette aux familles une information davantage anticipée.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Nous avons ensuite une intervention pour le groupe Génération.s, Mme Caroline Roger-Seppe.

**Mme ROGER-SEPPE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

M. Colson vient de le rappeler, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a permis aux collectivités territoriales de limiter l'exercice du droit de grève dans certains domaines, en précisant les conditions de délai de prévenance obligatoire. C'est ainsi que la mairie de Villeurbanne soumet au vote des membres du Conseil municipal une délibération visant à intégrer au règlement d'adaptation de l'accueil sur le temps périscolaire méridien et de restauration scolaire en cas de mouvement social les dispositions de la loi de 2019 relative au délai de prévenance. Les salariés grévistes devront désormais respecter un délai de 48 heures pour faire grève et pourront se rétracter dans un délai de 24 heures.

La grève, cessation collective et concertée du travail salarié en vue de faire aboutir des revendications professionnelles, comme le définit le Conseil constitutionnel, est une liberté fondamentale consacrée par l'alinéa 7 du préambule de la Constitution de 1946. De fait, la grève a pour objet de permettre et de maintenir un rapport de force entre le salarié et son employeur. De par l'histoire, elle est un outil de progression sociale qui a et doit être protégé par nos organisations politiques de gauche. Pour autant, le principe de continuité est un principe à valeur constitutionnelle, un principe général du droit, et il constitue l'une des grandes lois du service public français.

Si la continuité n'implique pas une ouverture permanente du service, elle implique en revanche que ce dernier puisse exister sur la durée de manière régulière et effective, et il a été admis à de nombreuses reprises que des limitations au droit de grève pouvaient être prises pour préserver la continuité du service.

Or, il n'est pas d'effectivité lorsque les décisions de mise en grève sont prises sur des moments charnières comme le temps méridien ou périscolaire, et cela dans un délai ne permettant pas aux agents responsables du service de le réorganiser afin que les enfants ne subissent pas les répercussions dues à l'exercice de ce même droit de grève. Il est nécessaire de préserver la continuité du service public et l'effectivité de celui-ci.

Les contestations salariales que nous défendons et que nous continuerons à défendre parallèlement ne doivent pas se répercuter sur les plus jeunes. Pour autant, le groupe Génération.s restera toujours attentif à ce que le sens de cette délibération ne s'infilte pas dans d'autres domaines et ne devienne pas la norme en matière de gestion du personnel municipal. Le groupe Génération.s votera ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains, M. Cyril Hauland-Gronneberg.

**M. HAULAND-GRONNEBERG.**- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Comme annoncé dans la délibération qui nous est proposée sur le règlement d'organisation des écoles en cas de grève, nous sommes effectivement face à un dilemme : garantir l'exercice du droit de grève des agents des écoles d'une part, sécuriser l'accueil des enfants lorsqu'il ne peut être maintenu d'autre part.

S'agissant des salariés concernés, il convient de rappeler que le droit de grève est un droit constitutionnel reconnu comme tel dans le préambule de la Constitution de 1946



qui sert de référence à celle de 1958 que nous connaissons aujourd'hui. Depuis, comme vous le savez, plusieurs lois n'ont eu de cesse « d'encadrer » le droit de grève dans la fonction publique pour en fait le restreindre à travers l'obligation de déposer un préavis, puis avec l'extension du principe de service minimum censé garantir la continuité de service public dans des secteurs jugés vitaux ou essentiels pour le fonctionnement du pays.

Récemment, une nouvelle loi adoptée en 2019 dite loi de transformation de la fonction publique, citée et pour cause par M. Chabrier, instaure une nouvelle extension du principe de service minimum en introduisant de nouvelles restrictions du droit de grève dans la fonction publique territoriale. En effet, outre l'obligation d'un délai de prévenance de 48 heures à l'avance, il est prévu la possibilité - et j'insiste sur le terme possibilité - d'imposer la grève sur toute la durée du service en cas de conflit long ou engendrant des désorganisations de service. Faute de possibilité d'accord passé avec les organisations syndicales malgré les efforts effectivement louables d'Olivier Glück en ce sens, ce règlement d'organisation des écoles en cas de grève reprend l'ensemble de ces dispositions en envisageant plusieurs scénarios d'organisation de service dans ce cas de figure rappelé par M. Glück, allant du fonctionnement normal à la fermeture en passant par un simple accueil de garderie pour l'accueil périscolaire et un accueil avec pique-nique pour la restauration scolaire en cas d'effectif insuffisant.

Pour notre part, si nous comprenons la nécessité d'un délai de prévenance de 48 heures pour permettre aux familles d'organiser la récupération de leurs enfants, nous ne sommes pas favorables à la possibilité - j'insiste encore sur le terme possibilité - offerte à la collectivité d'imposer la grève à la prise de poste, et ce jusqu'à la fin de service. En effet, l'application de ce principe du 1/30<sup>e</sup> indivisible revient selon nous à clairement dissuader les agents de prendre part à une grève, sachant que la plupart des agents concernés sont de catégorie B ou C, donc proches du SMIC. J'ajoute que cette appréciation de notre groupe est corroborée par un avis rendu en ce sens en 2010 à ce sujet par le comité de dialogue social européen lui-même qui est, je le précise, une instance émanant de l'Union européenne que l'on peut difficilement accuser ou taxer de gauchisme ou de complaisance envers les agents grévistes.

C'est pourquoi notre groupe Communistes et Républicains s'abstiendra finalement sur cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Mme Danielle Carasco.

**Mme CARASCO.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous allons nous répéter mais j'arrive en quatrième position.

La loi de transformation de la fonction publique de 2019, dans son article 56, permet d'encadrer le droit de grève dans les services publics municipaux nécessitant une certaine continuité de service en cas de mouvement social. L'accueil des enfants à l'école sur les temps périscolaires en fait partie et c'est l'objet de cette délibération. Trois dispositions sont possibles : le délai de prévenance obligatoire 48 heures avant le mouvement social, la mise en place d'un service minimum et la grève à la prise de poste.

Notre groupe est opposé à de nombreux articles de cette loi macroniste, en particulier

pour ce qui concerne cet article 56, à la mise en place d'un service minimum extrêmement restrictif pour le droit de grève qui, rappelons-le, est un droit constitutionnel programmé par l'alinéa 7 du préambule de la Constitution de 1946. Cela fait du bien de le répéter. Il fait partie intégrante de toutes les luttes sociales qui ont abouti aux victoires et aux conquêtes sociales dont nous bénéficions aujourd'hui : les premiers congés payés, la liberté syndicale, la semaine de 40 heures en 1936 mais, plus récemment, la 4<sup>e</sup> semaine de congés payés en 1968, ou même le recul du gouvernement sur la réforme des retraites en 2020, et nous espérons bien que si ce dernier sujet est remis sur la table, comme cela se murmure dernièrement, une mobilisation massive fera de nouveau reculer les ultralibéraux.

La mise en place d'un service minimum qui consiste à remplacer des agents grévistes pour maintenir un accueil systématique n'est pas proposée dans cette délibération et nous nous en félicitons. La seule mise en place du délai de prévenance permet à la fois de respecter le droit de grève tout en garantissant la sécurité des enfants qui, rappelons-le, sont sous la responsabilité de la Ville sur les temps périscolaires. Le délai de prévenance permet de ne maintenir un accueil que si les conditions d'encadrement des enfants le permettent, dans le cas contraire, l'accueil périscolaire peut être fermé avec information aux familles l'avant-veille.

Alors que de nombreuses autres collectivités ont fait le choix de maintenir un accueil avec des taux d'encadrement fortement dégradés, parfois avec la mise en place de la grève à la prise de poste et/ou d'un service minimum, Villeurbanne fait le choix de ne pas restreindre le droit de grève, de sécuriser l'accueil des enfants en cas d'accueil et d'informer les familles suffisamment à l'avance afin qu'elles puissent s'organiser.

C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Anavoizard.

**Mme ANAVOIZARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s tient à réaffirmer son attachement au droit de grève en tant que droit attaché à toute travailleuse et tout travailleur. Le service public répond néanmoins à des impératifs de continuité qui lui sont spécifiques et qui ont justifié que ce droit de grève soit aménagé pour les fonctionnaires et agents du service public.

Nous tenons à saluer le travail opéré par Olivier Glück et Sonia Tron pour parvenir à un accord avec les organisations syndicales propre à assurer l'information et l'adaptation du service et des usagers en cas de mouvement social. Nous regrettons que cette négociation n'ait pas abouti et que nous devions nous en remettre au cadre défini par la loi alors qu'une solution sur mesure aurait été sans doute mieux adaptée. Nous restons confiants quant à l'amélioration constante des conditions de travail des agents publics ainsi qu'au maintien d'un dialogue social apaisé avec celles et ceux qui font vivre le service public.

Toute mobilisation doit être considérée comme légitime mais il est de notre devoir de garantir aux usagers les moyens de s'organiser en cas de mouvement social, notamment pour les publics les plus précaires.

Notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Pour le groupe Les Ecologistes, la parole est à M. Laurent Quiquerez.

**M. QUIQUEREZ.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce dossier social renvoie Les Ecologistes à trois fondamentaux de leur engagement politique.

C'est d'abord pour constater que l'écologie est fondamentalement sociale, on ne peut pas prendre soin de la nature et de l'environnement sans prendre soin de ceux qui y vivent et y travaillent. Pour l'alimentation, par exemple, le bio est aussi équitable au profit des communautés rurales qui font le travail. Pour la politique sociale, de Loos-en-Gohelle à la Grande-Synthe, l'approche écologiste a développé des dispositifs ambitieux et innovants à hauteur de l'humain, même quand les gouvernements de l'époque maltraitaient les droits sociaux des manifestants et des migrants.

Ensuite, pour constater notre attachement fondamental au droit de grève gravé dans la Constitution autour d'un syndicalisme actif qui aide l'ensemble des partenaires sociaux à trouver les meilleurs compromis. Si elle gêne parfois localement et ponctuellement les usagers, la grève reste un levier essentiel pour faire avancer les droits des salariés et pour finalement servir l'intérêt collectif. L'histoire est pleine de ces avancées obtenues de haute lutte.

Enfin, dans le cas particulier des services éducatifs, nous sommes renvoyés aux fondamentaux d'un équilibre entre les contraintes de toutes les parties prenantes de l'écosystème éducatif (salariés, enseignants, parents et enfants).

Dans le rapport qui nous est proposé, il s'agit d'instaurer un délai de 48 heures pour donner de la visibilité aux usagers, et là je pense notamment aux parents en recherche d'emploi, aux parents salariés ou indépendants, pour leur donner le temps d'activer leur réseau d'entraide et prévenir Pôle Emploi ou leur employeur. Il s'agit d'instaurer un délai de 48 heures pour éviter la mise sous pression des employés les plus fragiles, les services à la personne, l'entretien, la grande distribution ou la logistique déjà précarisés. Il s'agit d'instaurer un délai de 48 heures pour éviter le gâchis de denrées alimentaires de grande qualité et si fièrement produites.

Parce qu'elle respecte pleinement l'exercice du droit de grève, parce qu'elle est mieux-disante que la loi, nous pensons que la proposition de ce rapport est le meilleur compromis entre les partenaires de l'écosystème éducatif local. Nous voterons donc favorablement en soulignant la qualité du travail de concertation avec toutes les organisations syndicales menée depuis plusieurs mois par l'adjoint en charge de ce dossier en lien avec l'adjointe à l'éducation.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur Glück, souhaitez-vous prendre la parole ?

**M. GLUCK.-** Il n'y a pas de réponse à apporter parce que, finalement, il n'y a pas eu de question. Je voulais juste préciser au groupe communiste que la grève à la prise de poste ne fait pas partie de la délibération, sauf dans le cas d'un mouvement de longue durée, alors que beaucoup d'autres villes en France ont fait ce choix pour le fonctionnement quotidien et même en cas d'une seule journée de mouvement social.

Je remercie tous les groupes pour le soutien qu'ils ont apporté à cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Glück. Je m'associe et à vos remerciements et au petit rappel que vous venez de faire au groupe communiste. Je me félicite des négociations que vous avez conduites, j'aurais préféré un vote à l'unanimité au regard du fait que vous m'aviez convaincu de ne pas appliquer l'entière de la loi pour avoir ce vote. J'ai un peu de mémoire.

Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (50 pour – 5 abstentions) –**

Encore merci à vous, Monsieur Glück, pour le travail conduit sur ce dossier ô combien sensible à la fois pour la qualité du dialogue social mais aussi pour la qualité de vie quotidienne des parents d'élèves.

**23 – CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LA DIFFUSION DE DONNEES OUVERTES « OPEN DATA » – M. Frédéric VERMEULIN**

**M. LE MAIRE.**- M. Vermeulin devait être avec nous ce soir pour présenter cette délibération, il a un souci de santé qui ne le lui permet pas. Monsieur Constant, en dites-vous un mot ? Non.

Il n'y a pas de demande d'intervention, ce rapport a été présenté en commission. Je le mets aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**24 – GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE – PROGRAMMATION 2021 – M. Lotfi DEBBECHE**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention, je vais donc mettre ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) –**

**25 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES PRIVEES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 ET SUIVANTES – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.**- J'ai de nombreuses demandes d'intervention. Madame Sonia Tron, voulez-vous en dire un mot avant ?

**Mme TRON.**- Oui, je veux bien, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous présente et soumetts une délibération qui est lourde de symbole pour une adjointe à l'éducation qui, comme moi, est profondément attachée à l'école de la République, l'école publique qui accueille tous les enfants, quels que soient leur milieu social, leur

origine ou leur handicap, et qui les accompagne au quotidien dans leurs apprentissages et dans leur épanouissement.

Le contenu de cette délibération répond à une obligation légale qui date de 1959 et dont la charge pour notre commune a été largement aggravée par les orientations du gouvernement de M. Macron et portées par M. Blanquer lors du vote en 2019 de la loi dite pour une école de la confiance. Cette volonté politique ministérielle est celle de soutenir encore davantage l'école privée et le potentiel vivier électoral qu'elle représente.

Je regrette cette orientation politique au regard des sommes en jeu. En effet, l'extension du financement public obligatoire aux classes maternelles privées a été estimée par les élus locaux à plus de 100 M€ à l'échelle nationale. Le principal effet de la loi Blanquer est donc bien un vaste transfert d'argent public vers l'école privée. Cette orientation se fait au détriment de l'école publique et soutient la privatisation de l'éducation portée par les organismes sous contrat mais crée aussi indirectement un appel d'air pour les écoles hors contrat qui prospectent de plus en plus sur notre territoire. Les familles restent libres de leur choix, et je le respecte bien sûr, mais les établissements privés choisissent, et de plus en plus sélectionnent leurs élèves Certains d'entre eux n'hésitent plus à conditionner l'inscription d'un enfant à celle de l'inscription de toute la fratrie en premier et second degré.

Je regrette cette orientation politique au regard de la sociologie de notre grande ville populaire où la mixité dans nos équipements publics doit être préservée.

Je la regrette enfin au regard de l'ambition de notre politique éducative locale à lutter contre les inégalités, qui exige une mobilisation forte de nos moyens, mais aussi de la part de l'Etat qui est attendu sur la qualité du service public de l'éducation.

Mais au titre de ma délégation, la représentante de la ville que je suis doit respecter la loi avant peut-être un jour contribuer à la faire changer. Depuis juillet 2019, le Code de l'éducation oblige donc les collectivités locales à prendre en charge le coût de fonctionnement du forfait de chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles sous contrat en complément de celui préexistant pour les élèves en élémentaire. Cette participation est établie à partir d'un forfait par élève, sur la base d'un principe de parité avec le montant dépensé pour un élève de l'enseignement public au titre des compétences obligatoires.

A Villeurbanne, la Ville doit donc verser chaque année aux six écoles privées sous contrat un financement de fonctionnement relevant des compétences obligatoires, donc hors de la restauration et hors des accueils périscolaires. La détermination de ce forfait en élémentaire a fait l'objet d'un long contentieux entre la Ville et les OGEC conclu en 2017 par l'adoption d'un protocole d'accord. Depuis, le forfait s'appuie sur le rapport de l'expert mandaté par la cour administrative d'appel qui a établi une matrice de calcul qui prend en compte le montant de la masse salariale globale et qui aboutit à un montant de 991,81 € par élève en élémentaire. Dans la même logique, la matrice appliquée pour les élèves en maternelle a été validée avec les écoles privées pour un montant de 1 580,62 € par élève, nettement supérieur à celui de l'élémentaire du fait du personnel mobilisé en maternelle, notamment les ATSEM.

La délibération de ce soir vous propose donc de voter le montant annuel des deux

forfaits pour l'année 2020-2021, le protocole d'accord reconduit pour l'élémentaire et le protocole spécifique pour le forfait maternelle.

Depuis le printemps 2021, la Ville a conduit un dialogue et une actualisation du forfait maternelle avec les écoles privées, et j'en profite d'ailleurs pour remercier Fanny Carisé et les services qui ont fait un travail technique assez important. Nous avons convenu d'intégrer les impacts de la crise sanitaire pour notre service public qui aboutira à maintenir le montant des forfaits 2019-2020 au moins pour cette année. Pour l'année 2020-2021, ce financement et donc ce coût pour notre collectivité représente 2 146 496 €.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Nous avons plusieurs demandes d'intervention. Je vais expliquer le petit décalage entre votre document et le mien : le vôtre est issu avant les dernières modifications reçues vendredi par de nombreux groupes et par plusieurs personnes dans chacun des groupes, ce qui a rendu un peu difficile la mise en cohérence, et on n'a pas pu mettre à jour sur le serveur sur lequel vous vous êtes connectés avant ce Conseil pour éditer le document. C'est la raison des deux documents différents.

Je ne fais de procès d'intention à personne, j'explique juste la situation que nous essaierons d'améliorer de notre côté collectivité, et du côté des groupes également, cela sera plus agréable pour la prochaine fois.

Si j'en crois la dernière version mise à jour, j'ai d'abord une prise de parole du groupe Villeurbaine Progressiste pour une explication de vote, M. Chabrier.

**M. CHABRIER.**- Une explication de vote et aussi une prise de position dans laquelle, de toute façon, nous expliquons le vote.

J'ai écouté attentivement le propos de Mme l'Adjointe, très précis, très détaillé. Pour moi qui suis un vétéran du Conseil municipal, cette délibération est récurrente, chaque année, on entend toujours les mêmes positions s'exprimer.

J'ai d'abord une position par rapport à la légalité puisqu'on est dans une obligation légale, cela nous fait devoir d'approuver cette délibération, au risque de mettre M. le Maire et son équipe municipale dans des difficultés juridiques puisque je pense que, dans ce cas, la préfecture n'hésiterait pas à intervenir.

Au-delà, chacun peut avoir une sensibilité, je ne suis pas forcément sûr que dans notre groupe nous ayons tous la même. A titre personnel, je vote cette délibération parce que c'est une obligation légale mais je peux vous dire que je partage une grande partie des propos que vous avez tenus. Sur ce sujet, j'ai souvent discuté avec notre collègue Jonathan Bocquet dont on écouterait la position, mais qu'on connaît un peu à l'avance pour l'avoir déjà entendue les années précédentes, c'est un sujet qui depuis 1959, avec la loi Debré, fait que les collectivités publiques ont des obligations.

Des dispositions législatives sont venues au fur et à mesure complexifier les choses, on a évité un conflit avec les organisations puisque cela avait été géré par l'ancienne équipe municipale. Je sais d'avance ce que les uns et les autres vont dire, j'ai personnellement un attachement à l'école laïque et républicaine. Sur ces délibérations, on peut avoir des sensibilités heurtées ou d'autres auront une sensibilité qui sera au contraire favorisée.

Notre position est d'être dans la légalité, nous voterons cette délibération au-delà de ce qu'on peut penser sur le fond, mais c'est une position républicaine dans un Conseil municipal.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je ne sais pas forcément à l'avance ce que les gens vont dire, a priori j'ai une demande d'intervention groupée de Villeurbanne Insoumise Ensemble et de Cercle Radical et Place Publique. Monsieur Bocquet ?

**M. BOCQUET.**- Merci beaucoup Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération est récurrente mais elle ne doit surtout pas devenir anecdotique. Si on ne la votait pas, la préfecture nous imposerait de verser le forfait mais cela aurait le mérite de dire ce que la municipalité villeurbannaise en pense.

Nous portons cette intervention au nom des groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble et Cercle Radical et Place Publique pour réaffirmer ensemble notre fidélité au serment de Vincennes de 1959, serment par lequel, à l'époque, l'ensemble des forces de gauche s'étaient engagées à abroger dès que possible les lois Carle et Debré, et, je cite le serment d'alors « de réserver à l'école publique, espoir de notre jeunesse, les moyens de la République ». C'était l'engagement fondamental de la gauche, son engagement socle, la promesse d'émancipation.

Ces lois, en effet, prévoient que l'Etat finance des services privés concurrents du service public, l'école primaire et, à présent, les maternelles. Imaginer la même chose dans d'autres secteurs serait surréaliste : est-ce qu'on devra affecter une partie du budget du Sytral au financement d'Uber ou des chauffeurs privés ?

Alors que l'Etat prétend ne pas pouvoir financer davantage le service public, il est insupportable de le voir financer son concurrent.

A fortiori, il ne s'agit pas ici de n'importe quel service public mais du plus fondamental qui soit, du plus crucial, l'Education nationale, pilier du projet républicain d'émancipation des citoyens. L'école publique, faut-il encore le rappeler, permet aux enfants de tous les horizons de partager les mêmes bancs pendant leur scolarité. On sait pertinemment que ce n'est pas le cas dans le privé, même si on peut toujours citer des exceptions, la règle d'entrée dans le privé est tantôt la sélection sociale, tantôt la sélection culturelle, souvent les deux à la fois.

Par rapport à la population générale, il y a moins d'élèves précaires dans le privé, moins d'élèves venant de milieux défavorisés, moins d'élèves en situation de handicap. A l'inverse, bien évidemment, les publics très favorisés sont surreprésentés. En fait, les écarts sociaux s'accroissent au cours des parcours qui favorisent en plus la cooptation. Les écoles privées perpétuent et aggravent les inégalités.

Il est à la mode en ce moment de parler de séparatisme, l'école privée, voilà le séparatisme originel. Le financement par l'argent public de ces écoles privées remet en cause les principes de la République que notre gouvernement semblait vouloir conforter.

Nous sommes de ceux qui considèrent que, pour favoriser le vivre ensemble, il faut commencer par le apprendre ensemble qui ne peut se faire que sur les bancs de l'école

publique, laïque et gratuite, car l'école publique est la politique publique d'égalité et de solidarité par excellence.

Certains rétorquent qu'elle n'est pas au mieux de sa forme, qu'elle ne tient plus ses promesses, nous y voyons une nouvelle raison d'y consacrer encore plus de moyens, une injonction à faire toujours mieux ; nous y voyons surtout une raison de plus pour cesser de la dévêtir au profit des écoles privées. Et même au regard de la loi, il nous semble que le forfait qui est mis en place n'est pas encore optimisé, nous sommes sur la fourchette haute, et les éléments de comparaison qui ont pu être donnés en commission illustrent bien que nous sommes sensiblement au-dessus de certaines villes équivalentes à la nôtre comme Grenoble ou Dijon.

Bien sûr, cela reflète les moyens considérables que nous mettons dans l'école publique, et on peut d'une certaine manière s'en réjouir, mais c'est aussi selon nous le fruit d'une lecture très extensive des éléments à intégrer dans le calcul des forfaits, qui d'ailleurs est dénoncée par de nombreuses associations laïques et qui fait l'objet d'une étude actuellement de France Urbaine.

Au final, évidemment, la participation de notre Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées, M. Chabrier l'a dit, est une obligation légale. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de respecter la loi, encore que l'on pourrait obliger la préfecture et l'Etat à prendre leurs responsabilités en la matière.

Nous avons aussi la responsabilité de dénoncer la loi lorsqu'elle est inique. Nos deux groupes s'abstiendront sur ce rapport devant cette anomalie. Nous répéterons aussi inlassablement et longtemps que nécessaire, mais pas trop longtemps je l'espère, je crois qu'il y a des élections prochainement : argent privé à l'école privée, argent public à l'école publique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Génération.s, M. Maxime Jourdan.

**M. JOURDAN.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce jour est soumise à notre vote la délibération 230 relative à la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat de la ville de Villeurbanne. Nos convictions politiques nous imposent d'intervenir sur ce point. L'article L.211-1 du Code de l'éducation dispose que l'éducation est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'Etat, sous réserve des compétences attribuées aux collectivités territoriales. Le service public d'éducation est donc un service de l'Etat dont l'importance justifie une protection constitutionnelle à l'alinéa 13 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui impose que la nation garantisse l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture, et que l'organisation de l'enseignement public gratuit laïc à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

Pour autant, la loi Debré du 31 décembre 1959, relative aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé, est venue poser les bases de l'intervention de l'Etat dans les établissements privés C'est ainsi que l'article L.442-5 du Code de l'éducation



dispose que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Cette seule disposition législative va au rebours de tous les engagements de notre groupe politique. De Victor Hugo à Jules Ferry, en passant par Célestin Freinet, Génération.s est et restera opposé d'abord à l'existence même des lieux privés de transmission du savoir, et ensuite à la subvention de ces lieux au moyen des deniers publics.

Le soutien public des lieux de formation privés sous contrat est un facteur de division sociale et de l'accroissement des inégalités que nous ne pouvons pas accepter, d'abord parce qu'ils ne sont pas accessibles à toutes et à tous du fait des frais de scolarité et qu'ils portent ainsi atteinte à la gratuité de l'enseignement proclamée par la Constitution ; ensuite, parce qu'ils renforcent l'entre-soi et les regroupements communautaires ; enfin, parce qu'ils participent à la création d'un enseignement à deux vitesses entre accessibilité aux fortunés et inaccessibilité aux pauvres.

A ces fins, nous y sommes résolument opposés. Puisque la loi nous impose de subventionner les écoles privées, le groupe Génération.s ne peut que s'abstenir de voter une délibération accordant de telles subventions. Notre organisation soutient fermement l'essor d'une éducation et d'un enseignement populaire et social, équitable et égal pour toutes et pour tous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Pour le groupe Communistes et Républicains, Madame Butet ?

**Mme BUTET.**- Je ne vais pas surprendre M. Chabrier, effectivement nous aussi, nous ferons une courte intervention.

La loi oblige les collectivités locales à verser de l'argent public pour financer les écoles privées sous contrat avec l'extension de la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans, nous devons donc appliquer ce principe aux écoles maternelles privées.

La règle est la suivante : la Ville doit verser la même somme pour chaque élève, qu'il soit scolarisé dans une école publique ou dans une école privée, ce serait, paraît-il, une question d'égalité. C'est un peu comme si on finançait avec le budget de la Ville un forfait pour ceux qui choisissent de voyager en taxi sous prétexte qu'on participe au financement du service public des transports en commun, une drôle de vision de l'égalité finalement.

En réalité, ce système permet surtout de verser des quantités considérables d'argent public à des organisations religieuses qui n'ont clairement pas besoin de cela. Au moment même où il est de bon ton de clamer son attachement à la laïcité, ce financement supplémentaire est plutôt malvenu.

Puisque c'est une obligation légale, nous ne nous y opposons pas, et je tiens d'ailleurs à saluer les efforts du service de l'éducation pour calculer au plus juste le montant et ne verser que le strict minimum aux institutions privées. Mais puisque nous sommes opposés au principe même de la loi Debré et que nous n'avons aucune garantie quant à la promesse de compensation par l'Etat, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Monsieur Crombecque ?

**M. CROMBECQUE.-** Une intervention très rapide. Loïc Chabrier l'a dit, Jonathan Bocquet l'a dit aussi, c'est un sujet qui revient au Conseil municipal de manière récurrente. Nous rappellerons quand même que la Ville, sous le précédent mandat, avait freiné, tardé, résisté, et que la loi l'a rattrapée. On pourrait refaire les mêmes débats qu'à ce moment-là, il a bien fallu se positionner par rapport à une obligation légale.

Je le dis à Jonathan Bocquet, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger lors des précédents Conseils municipaux, nous vous rejoignons sur la défense de la laïcité, nous vous rejoignons sur le fait qu'il faut veiller à la mixité sociale dans les établissements privés, qu'il faut veiller au contenu pédagogique, tous ces éléments font partie des analyses qui ont été faites.

Pour autant, au moment où nous sommes en Conseil municipal, le lundi 5 juillet, la loi nous oblige, et je rejoins tout à fait ce qu'a dit Sonia Tron qui est une militante laïque mais qui, face à la loi, respecte le cadre législatif, ce qui fait que je serai aussi d'accord avec Loïc Chabrier (il y a bien des moments où nous sommes sur une analyse commune sur le fait régalien) et j'invite tous ceux qui condamnent ce principe à garder les forces pour se mobiliser par rapport aux échéances à venir, qui peuvent modifier le contenu de la loi. Le rendez-vous des laïcs par rapport à cette loi, ce sont les prochaines échéances législatives. J'espère qu'à ce moment-là, tous les défenseurs de la laïcité pourront se mobiliser, se retrouver pour changer la loi.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Les Ecologistes, Mme Zemorda Khelifi.

**Mme KHELIFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Voici deux ans, le président Macron s'est inscrit dans une lignée peu glorieuse d'hommes politiques ayant fait la part belle à l'école privée. Sans toucher à une loi désuète de 1959, il en a gravé les effets de façon insidieuse et discrète. La scolarité obligatoire dès 3 ans a pu être vue comme une avancée, pourtant, pour les collectivités, sans retoucher la loi Debré, c'est une mesure lourde de conséquences financières. Cela a été rappelé par Mme l'Adjointe tout à l'heure.

Ainsi, comme cela était déjà prévu pour l'école élémentaire, les communes doivent à présent compenser les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées au regard des prestations accordées à l'école publique. Cette aberration est double.

Premièrement, pourquoi des choix individuels de parents qui mettent leurs enfants dans le privé en assumant de payer pour leur éducation devraient-ils peser sur le contribuable alors que la République leur donne droit et accès à un service public financé par l'impôt ? Investir dans l'école est une évidence mais collectivement et pour l'école publique afin d'éviter une fuite vers le privé que nous ne constatons que trop dans certains quartiers.

Deuxièmement, le montant proposé dans cette délibération se situe dans la fourchette trop haute au regard d'autres collectivités de la même strate que Villeurbanne. En effet, à l'issue du contentieux de 2017, les OGEC sont ressortis favorisés. A l'époque, le forfait

élémentaire est passé de 750 € à 991 €, et le forfait maternelle est de 1 580,62 € par élève, Sonia Tron ayant bien expliqué les raisons de cette différence entre maternelle et élémentaire.

Sans rouvrir le conflit public/privé, il faudra bien un jour faire le bilan au regard des montants financiers et de la prospérité et du développement de certaines écoles privées. Double paradoxe, la loi nous contraint de financer d'autant plus l'école privée que nous améliorons la qualité du service public de l'éducation. Le budget municipal n'est malheureusement pas extensible et nous préférons prioriser et investir dans ce qui relève de l'accès à tous à l'éducation et améliorer la qualité du service public de l'éducation.

Dans l'attente que la loi change, nous nous trouvons contraints de voter cette délibération, d'autant qu'elle a induit un travail conséquent des services pour le calcul des forfaits, mais nous ne souhaitons pas en rester là, demain, nous continuerons d'agir pour que l'école de la République renoue avec ses ambitions fondatrices : passer d'une école centrée sur la fabrique des meilleurs à une école qui permette à tous les enfants et à tous les jeunes de se préparer à faire les choix personnels, professionnels et citoyens qui jalonnent toute vie humaine. Nous militerons encore et toujours pour un système éducatif gratuit, laïc et inclusif, qui lutte contre les inégalités et accueille tous les enfants, quels que soient leurs besoins, afin de laisser systématiquement l'éducation loin des logiques de marché dont on sait bien quels en seraient les gagnants.

C'est avec ces objectifs partagés que des nombreux acteurs du champ de l'éducation ont lancé la semaine dernière un appel à la mobilisation pour 2022, nous nous associons pleinement à cet appel lancé depuis Nantes par Ghislaine Rodriguez, élue écologiste adjointe à l'éducation de la maire de Nantes, Johanna Rolland. Nous vous invitons, chers collègues, à lire ce texte prometteur du mouvement Ambition Education.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame Sonia Tron, souhaitez-vous réagir à l'ensemble de ces interventions ?

**Mme TRON.-** Pas sur le fond puisque je partage les interventions de chacun, mais juste deux mots pour dire qu'en complément, l'Etat n'a pas tenu non plus ses engagements sur la compensation promise aux collectivités locales puisqu'il était prévu, sur le compte de l'impôt, qu'il rembourse à l'euro près les nouvelles dépenses pour les collectivités. Aujourd'hui, malgré nos relances, nous n'avons pour le moment aucune réponse de sa part et j'envisage d'engager un recours si la situation n'évolue pas. Je rappelle que nous sommes presque à 1 M€ supplémentaires.

Comme l'ont évoqué un certain nombre d'élus qui ont pris la parole, effectivement, je pense que la période pré-présidentielle qui s'ouvre devrait permettre d'engager un débat de fond sur l'avenir de nos services publics. Il serait certainement salutaire que les partis de gauche qui composent notre majorité se réinterrogent sur leur projet et sur la nécessité de remettre sur la table les trois lois évoquées tout à l'heure : la loi Debré, la loi Carle et maintenant la loi Blanquer.

Mon souhait ici n'est pas de heurter ni de rouvrir les conflits entre l'école publique et l'école privée ni entre les familles, dont je respecte encore une fois le choix, mais plutôt de réinterroger notre vision et notre ambition pour notre école publique de demain, et je

pense qu'en 2022, nous avons fort à faire sur ce débat. Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci Madame Tron.

Permettez-moi quelques mots également en tant que maire. Je ne me projeterai pas sur les élections présidentielles, en tout cas pas tout de suite. En revanche, il me semble intéressant de voir que le programme que cette équipe municipale mène avec, à l'exécutif, Sonia Tron, qui est extrêmement engagée, vise, plutôt que de se désoler d'une situation ou d'une loi à laquelle nous ne pouvons souscrire, à améliorer en continu et en permanence la qualité de l'enseignement public.

Je crois que nous gagnerons ce débat (je ne sais pas s'il faut remettre la France dans la rue sur cette question), mais ce que nous avons intérêt à faire, c'est de développer et présenter l'excellence de notre école publique et sa capacité à permettre à chacune et à chacun de s'émanciper. Je crois que nous le faisons avec l'investissement que nous avons indiqué de près de 100 M€, en travaillant pour de nouvelles écoles, en allégeant les effectifs des écoles pour aller sur des écoles à taille humaine, en intervenant dans les cours d'école pour les végétaliser, en mettant près de 2,5 M€ dès 2021 sur ce sujet, et en ayant aussi un plan de rénovation important de notre centre de Chamagnieu.

Je crois que c'est par l'excellence de son modèle qu'aujourd'hui l'école publique doit convaincre. Bien sûr, il faut avoir les convictions sur le fait que l'argent public doit aller au public et que le privé doit fonctionner avec l'argent privé, mais je crois que cela n'empêche pas de regarder quand même du côté de la qualité de notre enseignement et du projet que nous proposons. Nous y travaillons d'arrache-pied et, en cela, nous partageons avec Sonia Tron les mêmes convictions et la même mobilisation. C'est à cela que nous nous attacherons dans les mois et les années à venir.

Pour la présidentielle, on verra les débats, on pourra bien sûr se mobiliser avec l'ensemble des laïcs, mais je crois que pour notre ville, l'enjeu, c'est la qualité de l'enseignement local, et je sais que le débat aura lieu aussi à la Métropole pour les collègues sur cette question, qui ne manquera pas d'être tout aussi épineux. Je suis sûr que les groupes auront les positions qu'ils viennent de prendre aujourd'hui qui, finalement, Monsieur Chabrier (vous avez encore raison ce soir, je n'espère pas trop souvent quand même) ne m'ont pas tant surpris que cela.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (32 pour – 23 abstentions) –

**26 – GESTION DE LA CRECHE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU DELEGATAIRE – Mme Cristina MARTINEAU**

**27 – RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) JEAN-JACQUES ROUSSEAU – Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.**- Madame Martineau, vous présentez les deux rapports successivement, les prises de parole seront sur le rapport d'activité et sur le renouvellement. Nous groupons la présentation et les interventions, je ferai voter les délibérations séparément.

**Mme MARTINEAU.**- Les présidents de groupe ont décidé de lier les deux rapports qui concernent à la fois ce rapport annuel d'activité du délégataire choisi en place actuellement qui gère cette crèche de 42 places située à Maisons-Neuves, Jean-Jacques-Rousseau, et le principe de renouvellement du mode de gestion déléguée.

J'essaierai d'être rapide sur ce rapport d'activité 2020 qui a été largement partagé au préalable. Sans surprise, c'est un rapport d'activité marqué par le Covid. Comme tous les rapports d'activité des gestionnaires d'établissement, quels que soient leurs statuts, que j'ai pu examiner, notamment les crèches associatives ou les centres sociaux, la période de confinement et les protocoles qui ont restreint drastiquement le nombre d'enfants à accueillir ont fait chuter nettement et en toute logique les taux d'occupation de la crèche. Cette baisse d'activité a entraîné une baisse aussi bien des charges puisque moins d'enfants, moins de salaires à payer, moins de repas, également une baisse des recettes.

Toutefois, cela a pu être en partie compensé par des dispositifs exceptionnels qui ont été mis en place pendant cette période 2020, notamment par la CAF, également par le chômage partiel, par le gouvernement.

Effectivement, le délégataire a un résultat d'exercice positif, présentant un excédent de plus de 16 000 €.

Cette crise Covid a également empêché le délégataire de mener à bien certains aspects de son projet d'établissement, notamment la mise en place de partenariats avec les structures de quartier, l'établissement d'un conseil de parents. Malgré tout, ils ont maintenu autant que faire se peut la spécificité de leur projet pédagogique autour de l'itinérance ludique sur les secteurs d'enfants qu'ils pouvaient faire circuler. Ils ont également mis en place d'autres éléments de communication avec les parents.

Enfin, un élément sensible sur lequel nous sommes très attentifs et sur lequel nous demandons des éléments d'amélioration de la part du délégataire, c'est sur la question des ressources humaines. Cette année, là aussi, il est difficile d'identifier ce qui relève de la crise Covid qui a entraîné dans tous les établissements des soucis d'absentéisme et ce qui relève d'un contexte national de pénurie du personnel, mais le délégataire travaille à un plan de ressources humaines permettant de pallier ces difficultés, il a renforcé son partenariat avec les écoles de formation et a relevé aussi certains salaires.

En tout cas, s'il se situe dans le cadre réglementaire aujourd'hui, cela reste un point d'amélioration nette par rapport à l'offre présentée.

Les relations avec le délégataire sont plutôt bonnes, les échanges sont réguliers avec nos services. Nous partageons des éléments de bonnes pratiques sur leur projet en termes de pédagogie, d'actions en matière de développement durable. Au-delà des procédures et des temps liés au contrôle stricto sensu de la délégation, les relations sont bonnes.

Aujourd'hui, il est posé au Conseil municipal la question de savoir si nous poursuivons ce mode de gestion déléguée. Les propos que je vais tenir ne surprendront pas mes collègues élus, qu'il s'agisse d'ailleurs des collègues de la majorité comme de l'opposition car, là aussi, nous avons eu beaucoup de temps d'échanges autour de cette question. C'est donc plutôt aux familles villeurbannaises que je m'adresse aujourd'hui pour leur expliquer pourquoi nous choisissons de poursuivre ce mode de délégation.

D'abord et avant tout, et c'est le socle, c'est parce qu'aujourd'hui les petits villeurbannais, au sein de la crèche Jean-Jacques-Rousseau sont bien accueillis. Il existe un projet pédagogique intéressant et innovant que nous essayons de transférer dans certaines de nos crèches municipales, nous pouvons échanger dessus. En tout cas, le mode de gestion en lui-même ne vient pas altérer la qualité d'accueil, et c'est quand même un principe de base, parce que, bien évidemment, la question d'un retour en régie directe se poserait d'une toute autre façon si nous faisons face à des défaillances structurelles mettant en péril la qualité de l'accueil et du service rendu aux familles et, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Ensuite, il n'y a pas de différence de tarifs pour les familles, qu'il s'agisse d'une crèche gérée directement ou indirectement par la mairie, il n'y a pas non plus de différence de traitement de la demande de la place en crèche puisque l'attribution des places dépend de la commission municipale avec ses propres critères de priorisation, les critères de la collectivité que nous décidons.

Partant de ce constat, j'ai pris en compte les impacts qu'aurait une remunicipalisation, notamment la reprise des salariés avec des différences de rémunération, d'avantages sociaux, qui entraîneraient un statut particulier au sein de la collectivité et, pour moi, dans le cadre du mandat (j'ai pu échanger avec Olivier Glück), je préfère que nous mettions l'accent et les efforts en matière de ressources humaines sur l'amélioration de l'attractivité de notre collectivité, parce que nous faisons face à une pénurie de personnel qui est au niveau national mais qui est plus exigeante encore vis-à-vis des collectivités publiques parce qu'il faut en plus avoir le concours pour le personnel de la petite enfance. Je préfère que nous concentrons nos efforts plutôt que de devoir intégrer un statut particulier au sein de nos services qui pourraient mettre des déséquilibres potentiels et donc mettre à mal aussi le service public de la ville de Villeurbanne.

Enfin, autre élément, les services ont mis en évidence une différence de coût net pour la collectivité de 200 000 € annuels entre une gestion déléguée et une gestion en régie directe, ce moindre coût en faveur de la gestion déléguée tient en grande partie au statut et aux règles de gestion de la fonction publique territoriale. A titre d'exemple, 200 000 €, c'est ce que peuvent toucher par exemple certaines crèches associatives sur Villeurbanne en subvention municipale. Si, bien évidemment, l'aspect financier ne saurait prévaloir sur la qualité de service, et encore une fois je vous renvoie à mon socle, balayer l'économie générée par cette gestion déléguée d'un revers de main au nom d'un certain principe juridique ne me paraît pas non plus souhaitable. A fortiori, nous devons faire face à un contexte d'incertitude financière assez importante puisqu'on ne sait pas encore si le plafonnement des dépenses par l'Etat de notre collectivité reviendra. C'est un élément d'incertitude important et, aujourd'hui, nous n'avons pas les réponses mais nous devons nous prononcer sur le renouvellement ou non de ce mode de gestion.

Or, cela a un impact direct. Je n'entrerai pas dans les détails techniques parce que je les ai déjà émis devant vous dans d'autres cadres, mais nous nous sommes engagés auprès des Villeurbannais sur le développement de berceaux en crèche, nous nous sommes engagés auprès des Villeurbannais sur l'accompagnement des familles les plus en difficulté, sur l'accès à une place en établissement collectif. Rappelons qu'à Villeurbanne, nous avons un taux de couverture extrêmement bas : 13 places en crèche pour

100 enfants de moins de 3 ans, les trois quarts des demandes de place en crèche ne peuvent être satisfaites.

La petite enfance, ce n'est pas l'Education nationale, ce n'est pas une politique nationale, ce n'est pas une compétence obligatoire des collectivités, il faut donc maintenir un certain volontarisme en la matière, nous l'avons, mais ce sont aussi des données financières qu'il faut prendre en compte, et comme l'a évoqué tout à l'heure Mme Khelifi, le budget d'une collectivité n'est pas extensible. Encore une fois, cette économie est faite pour faire au service des Villeurbannais d'autres projets, notre plan de mandat notamment.

Enfin, concernant la durée de six ans, elle répond à deux objectifs, celui que nous nous sommes fixé dans le plan de mandat, c'est-à-dire favoriser l'accès des acteurs de l'économie sociale et solidaire à la commande publique, et cela fait partie des leviers qui sont apparus comme intéressants dans ce cadre pour favoriser la diversité des candidats lors de l'appel d'offres.

Enfin, le contrat initial de trois ans était un contrat expérimental, l'expérimentation ne vaut que s'il y a les conditions d'une évaluation véritablement étayée et possible. La procédure de délégation entraîne la décision dix-huit mois avant la fin du contrat, nous avons aujourd'hui un exercice et les quatre mois du premier exercice de début d'exploitation de 2019, cette durée n'est pour moi pas pertinente pour avoir une véritable évaluation étayée et un vrai point de vue solide sur le fait de savoir si c'est un mode de gestion intéressant pour développer le nombre de places en crèche.

C'est dans ce cadre que je propose les six ans. Par ailleurs, j'estime qu'une relation partenariale se construit aussi avec une certaine perspective aussi bien pour le déléguant que pour le délégataire.

Ce soir, je le redis avec force, les Villeurbannais verront que c'est un autre sujet sur lequel les sensibilités différentes de notre majorité s'exprimeront, mais la délégation n'est qu'un outil juridique à la disposition de la collectivité pour organiser son service public, et l'externalisation n'empêche aucunement de faire vivre nos exigences en matière pédagogique, environnementale et sociale. C'est un moyen de contractualisation qui permet un contrôle pointu si tant est qu'on s'en donne les moyens et que l'on en ait la volonté.

La volonté politique est là, la qualité de contrôle a été là et je pense que personne ici ne pourra remettre en question le fait que nous ayons pris beaucoup de temps et qu'il y a eu beaucoup de transparence dans les échanges autour de ce dossier, je remercie les services de la MOP, de l'éducation, de la petite enfance et de la commande publique pour tout le travail qui a été fourni en parallèle des autres éléments importants du courant.

En tout cas, je partage pleinement l'attention qui sera sans doute émise par les uns et les autres autour du projet pédagogique, autour du choix d'un délégataire qui ait des bonnes relations familles, des démarches de développement durable, des conditions de travail des salariés. Ce seront des éléments qui guideront le choix du prochain délégataire si nous reconduisons le principe de la délégation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Madame Martineau. J'ai plusieurs demandes de prise de parole, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Madame Sabrina Benhaïm, vous avez la parole.

**Mme BENHAIM.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme vous l'aurez compris, la délégation de service public ou DSP permet de confier la gestion d'un service public à un délégataire qui sera rémunéré en fonction de ses résultats. Dans une DSP, le délégataire doit rendre des comptes, il reste sous le contrôle de la municipalité. Ces deux rapports incarnent bien ce contrôle qui nous permet de vérifier que le service public rendu est toujours de qualité.

L'utilisation de la DSP pour la petite enfance, si elle n'est pas la norme, prend une place de plus en plus prépondérante dans les collectivités, et ce nationalement, mais alors pourquoi ce phénomène ? Faut-il le craindre ou faut-il au contraire en tirer profit ?

Le rapport de la crèche nous éclaire sur plusieurs éléments, l'un des critères évoqués par Mme Martineau, souvent analysé, c'est le coût, même si, s'agissant de l'éducation de nos enfants, il ne peut et ne doit être l'élément décisionnaire. Toutefois, il serait malhonnête de ne pas le prendre en compte. Dans le cas de la DSP, celui-ci est bien moindre et permet de réaliser des économies estimées à hauteur de 200 000 € par an par rapport à une crèche municipale.

La garde des enfants en bas âge en crèche est un secteur en tension, de nombreuses familles plébiscitant ce mode de garde n'obtiennent pas de places en crèche. Si l'on veut pouvoir créer ou maintenir des places, le coût va forcément entrer dans la balance. Par ailleurs, le délégataire de la crèche Jean-Jacques-Rousseau présente des avantages à bien des égards, le groupe Léo et Léa gère 62 établissements de petite enfance, la crèche Jean-Jacques-Rousseau bénéficie de l'organisation et des expérimentations mises en place dans leurs autres structures, de même les relations entre les services et la direction de la crèche sont bonnes et avec des contacts réguliers, cela permet de créer des émulations, certaines idées ont même pu être reprises dans les autres crèches municipales, c'est un gain supplémentaire pour notre commune.

Leur projet pédagogique, notamment basé sur l'itinérance ludique, est innovant, tout comme les temps de repas avec des organisations propres à chaque tranche d'âge et le projet de labellisation écolocrèche qui est en cours. Leur amplitude horaire importante est également un atout non négligeable pour les familles dont les deux parents travaillent. Malgré le turnover important qui reste un point faible et à améliorer, le noyau dur du personnel est toujours en place, ce qui permet aux enfants de conserver des repères familiaux.

L'autre point noir du rapport d'activité est la difficulté en matière de recrutement pour les auxiliaires de puériculture ainsi que pour les éducateurs de jeunes enfants. Cependant, cette problématique n'est malheureusement pas propre à l'établissement délégation, le recrutement est très compliqué au niveau national.

Je me suis rendue sur place pour échanger avec quelques parents concernés, ils m'ont confirmé qu'ils étaient globalement très satisfaits de cette crèche, que ce soit pour la qualité du personnel en place, les horaires d'ouverture, les espaces mis à disposition des enfants ou encore la variété et l'intérêt des activités.



Si le contexte n'a pas permis d'avoir un recul suffisamment important sur cette DSP, ces premiers retours sont particulièrement encourageants et il nous semblerait dommageable pour tous, services, parents, et les premiers concernés nos enfants, de ne pas se donner la chance de poursuivre cette aventure probante qui apporte de la richesse collective, des projets de qualité, et qui permet in fine d'élever le niveau et les compétences de chacun.

Nous voterons donc pour le renouvellement de la DSP et nous espérons vivement que ces délibérations seront adoptées car les positions prises sur le sujet en commission consultative étaient plus que mitigées, la majorité des élus représentant votre exécutif s'étant abstenus ou exprimés contre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Pour le groupe Génération.s, la parole est à Jacques Gernet.

**M. GERNET.**- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe nous présentant les rapports 231 et 232, mes chers collègues, merci de nous accorder la parole.

Le groupe Génération.s tient d'abord à souligner la qualité du dialogue qui a prévalu au sein de la majorité sur ce sujet. Les échanges riches n'ont pas permis de faire converger toutefois les différentes analyses mais constituent pour l'avenir un acquis pour notre majorité. Les arguments mis en avant au profit d'un renouvellement de la DSP privilégient une approche gestionnaire qui, si elle n'est pas inutile, ne peut pas être l'unique approche, l'unique composante de notre réflexion.

Nous retiendrons deux arguments qui semblent essentiels dans la présentation du rapport : l'économie et l'expérience/expérimentation. Concernant l'économie générée par la DSP, les chiffrages qui nous ont été donnés valorisent un montant de 215 000 €. En réalité, c'est un peu moins si on détermine avec précision la provision pour les arrêts maladie des agents à laquelle est contrainte la municipalité. Cette somme est à mettre en rapport avec le budget de la Ville : 191 M€ pour 2021, soit 0,9 % du budget annuel.

C'est vrai, il n'y a pas de petites économies, toutefois, cette présentation omet notre abonnement annuel de l'ordre de 125 000 € au budget de la DSP, ramenant l'économie potentielle à 0,03 % du budget annuel de la municipalité. De fait, cet argument se trouve fortement appauvri.

Pour conclure sur l'aspect économique, les comptes prévisionnels du gestionnaire actuel proposaient un juste équilibre financier grâce à l'apport annuel de la commune. Après seize mois d'exercice, les comptes présentent un bénéfice net supérieur à 120 000 €, déduction faite de l'intéressement de 5 000 € reversé à la Ville pour l'exercice 2019. Ce sont autant de futurs dividendes pour l'actionnaire unique de la SAS délégataire.

C'est là un élément choquant, notre groupe ne peut se résoudre à ce que des fonds publics, que ce soit ceux de la Ville ou de la CAF, contribuent autant à l'enrichissement d'un acteur privé.

Pour ce qui est de l'expérience ou expérimentation, qui reste d'ailleurs à prouver à la lecture du rapport 2020, qu'apporterait cette crèche semi-privatisée, nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter que nous ne serions pas, nous, en capacité d'innover, de progresser, d'évoluer dans le domaine de la petite enfance, alors que notre savoir-faire municipal est réel et reconnu. Etre encore un meilleur fournisseur de service public

demeure notre objectif principal.

Lors de ces discussions entre les membres de la majorité, un constat largement partagé s'est imposé : il n'est pas possible d'adhérer à la doctrine libérale qui considère la variable RH comme un des piliers de la gestion économique d'une activité quelle qu'elle soit. Alors, nos discussions ont porté sur la possibilité de concilier mode de gestion déléguée et primauté de l'humain sur l'économie, et ce soir, il nous est proposé le pari que nous pourrions réaliser une DSP au profit d'un acteur de l'économie sociale et solidaire. C'est un pari mais un faux pari car, juridiquement, il n'est pas possible de sécuriser cet aspect essentiel des choses qui serait la priorité à un acteur de l'ESS. Donc, pourquoi faire ce pari perdu d'avance alors que la capacité de gestion directe de cet équipement par la Ville n'est pas contestée ?

Pour Génération.s, ce pari est inutile, nous sommes contre la privatisation rampante des services publics et nous voterons contre la proposition du rapport 232.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur Gernet. La parole est au groupe Communistes et Républicains, M. Mariano Beron-Perez.

**M. BERON-PEREZ.-** Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues,

La DSP, c'est-à-dire la délégation de service public, consiste à transmettre des missions de service public à une entité privée, autrement dit, on appelle cela une privatisation. Ce n'est donc pas un hasard si, dès le début de cette procédure en 2017, les élus communistes ont émis des réserves sur ce principe. L'exécutif municipal de l'époque n'a eu de cesse de nous rappeler que la délégation ne serait pas forcément confiée à une entreprise mais peut-être à une association, une entreprise d'économie sociale et solidaire ou encore une organisation mutualiste. Malgré les efforts de notre groupe pour aller dans ce sens, c'est finalement une entreprise à but lucratif qui a remporté le marché. C'est logique, les règles du marché sont faites pour favoriser l'économie de marché.

Je parle ici en tant qu'élu communiste, en tant que professionnel de la petite enfance et également en tant que jeune parent. Ces trois casquettes me conduisent à dire la même chose : l'éducation des jeunes enfants ne doit pas être une marchandise, l'éducation et l'accueil des enfants dans les premiers mois, dans les premières années de leur vie, les personnes qui vont partager leur quotidien, leur environnement, tout cela doit être le plus stable possible, et c'est clairement incompatible avec les fluctuations du marché, l'exigence de rentabilité ou la précarité des emplois.

C'est d'ailleurs une vraie question celle de l'emploi. En cas de reprise en régie, toutes les personnes qui travaillent actuellement dans la crèche Jean-Jacques-Rousseau doivent être embauchées par la Ville et leur situation sera améliorée. A l'inverse, si nous renouvelons la DSP et si c'est une autre entreprise qui remporte le marché, nous n'avons aucune garantie quant au maintien des emplois existants. Autrement dit, que ce soit pour les personnes qui sont salariées dans cette crèche comme pour les enfants qui sont accueillis, prolonger la DSP, c'est plonger dans l'incertitude.

Aujourd'hui, nous devons décider si nous maintenons cette crèche sous administration privée ou si nous en confions la gestion aux services de la Ville. La seule question que

nous devons nous poser est la suivante : la DSP a-t-elle été plus avantageuse qu'une régie municipale ?

Sur le plan du personnel, la réponse est non. Toutes les craintes que nous avons formulées ont été confirmées : l'entreprise gestionnaire a fait face à un turnover très important et recruté du personnel moins qualifié que ce à quoi elle s'était engagée dans le contrat.

Sur le plan éducatif, si le projet pédagogique est prometteur, en tant que professionnel de la petite enfance, je dois dire que j'ai du mal à croire qu'il puisse être appliqué vu les problèmes de personnel que je viens d'évoquer.

Au final, le seul avantage de cette gestion privée serait une économie financière pour la Ville. On peut bien sûr se demander si l'argent doit être l'unique boussole de nos décisions, surtout lorsqu'il s'agit d'une crèche, mais je voudrais attirer votre attention sur ceci : en 2017, au tout début de la procédure, on nous annonçait 1 M€ d'économie par rapport à une régie directe, aujourd'hui, c'est 200 000 €. Je ne sais pas si c'est nous qui nous améliorons ou si ce sont les entreprises qui sont plus intéressantes qu'avant mais, à ce rythme, dans six ans, il sera plus rentable de gérer en régie directe.

Voici trois ans, le choix a été fait d'expérimenter la gestion d'une crèche en DSP. Aujourd'hui, si l'on s'affranchit un instant de l'idéologie de marché et qu'on prend la peine d'examiner rationnellement les faits, on doit reconnaître que cette expérience n'a pas été concluante. Non, la DSP n'a pas démontré sa supériorité sur la gestion municipale. C'est la seule raison qui doit motiver notre choix et c'est pourquoi nous voterons contre sa prolongation.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble, M. Julien Ravello.

**M. RAVELLO.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chères habitantes et chers habitants, Le 28 septembre 2017, Olivier Glück, pour le groupe Europe Ecologie Les Verts Front de Gauche commençait son intervention ainsi : « Vous nous demandez d'approuver le principe de recours à une délégation de service public (DSP) pour la gestion de la future crèche de la ZAC Maisons-Neuves, vous n'aurez pas notre approbation, nous considérons qu'à travers cette délégation de service public, vous faites un choix de société qui n'est pas le nôtre. »

Je vous invite à relire la suite de cette intervention que notre groupe partage toujours entièrement car, contrairement à ce qu'a dit Mme l'Adjointe, ce n'est pas juridique mais politique pour nous.

Parlons chiffres maintenant : 30 M€ à 50 M€, c'est ce qu'ont investi la banque Rothschild et d'autres fonds d'investissement dans le capital de grandes entreprises de crèches, et alors que ces mastodontes en puissance récupèrent toujours plus de parts de marché, les communes leur déroulent en plus le tapis rouge et font exploser le nombre de crèches en DSP. L'argent du service public ne devrait jamais servir à engraisser une entreprise privée. On pourrait penser que la DSP Jean-Jacques-Rousseau est épargnée mais c'est faux, vous avez vu comme nous dans le rapport de la CCSPL que l'entreprise Léa et Léo a

augmenté par exemple ses frais de siège de plus de 4 000 €. Pourquoi ? Pour ses propres projets de développement, et c'est écrit noir sur blanc.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons aujourd'hui : chaque euro investi dans le service public doit rester dans le service public au service des usagers et des professionnels.

Parlons justement des professionnels. Vous le dites vous-même dans la délibération, le coût des ressources humaines est plus important en régie municipale. Oui, le coût des ressources humaines est plus important en régie municipale et c'est tant mieux. Vous en tirez la conclusion qu'une DSP est préférable parce qu'elle coûtera moins cher à la commune, nous en tirons la conclusion inverse. La variable d'ajustement du service public ne devrait jamais être le personnel car ce sont eux et souvent elles qui sont nos premières de cordée. Le service public leur garantit un salaire progressif, la sécurité de l'emploi, des syndicats pour les représenter, comment nous, majorité de gauche, pourrions-nous accepter de les priver de tous ces avantages ?

Vous allez nous dire qu'il est plus facile de recruter des personnels qualifiés dans le privé que dans le public, qu'il y a moins d'arrêts maladie, d'absentéisme, mais le délégataire est confronté aux mêmes problèmes, il suffit de regarder son rapport pour lire, je cite : « La difficulté de recrutement de personnel diplômé ». Justifier la DSP parce qu'on pense qu'on n'arrivera pas à recruter suffisamment est donc absurde puisque c'est le même problème dans le privé, d'ailleurs, vous l'avez dit, c'est un problème structurel.

On s'interdit de créer une crèche en régie parce qu'elle coûterait 200 000 € sur un budget 2021 de fonctionnement de plus de 134 M€. On aurait donc pu sans doute trouver collectivement ces 200 000 €.

Vous allez nous dire que remunicipaliser cette crèche nous empêcherait de créer les 90 berceaux supplémentaires prévus dans le programme, nous pensons que c'est faux. D'ailleurs, au vu de la présentation de Mme l'Adjointe, nous espérons que les prochaines crèches seront bien en régie municipale et qu'on ne fera pas de nouveau des économies.

Je vous le répète, aucune raison valable n'existe pour conserver cette crèche en DSP. Le service public de la petite enfance que nous appelons de nos vœux nationalement est aussi essentiel que l'éducation, Jonathan Bocquet, d'ailleurs, pour le groupe Cercle Radical Place Publique, l'a dit tout à l'heure dans son intervention sur les écoles privées. Nous nous devons d'y mettre les moyens pour les besoins des enfants et des parents en gardant la maîtrise complète du service et donc du personnel pour faire un travail que la Ville sait faire, comme pour toutes les autres crèches de Villeurbanne d'ailleurs.

Nous aurions donc voté pour une délibération de remunicipalisation de la crèche Jean-Jacques-Rousseau, nous restons cohérents avec nos valeurs et nos votes des années précédentes et voterons contre cette délibération nous proposant de reconduire la délégation.

Chers collègues, vous ne pouvez voter cette délibération sans prendre tout cela en considération et sans être conscients du choix politique que votre vote entérinera.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Yann Crombecque.

**M. CROMBECQUE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes donc amenés à voter deux rapports, le premier sur un rapport d'activité et le deuxième sur la question du renouvellement de la DSP. Il faut peut-être, pour la clarté et la sérénité des débats, surtout pour ceux qui nous regardent ou nous écoutent, se remettre dans une phase chronologique puisque le Conseil municipal a pris la décision le 28 septembre 2017 de voter une délibération qui portait délégation de service public pour la gestion de l'équipement municipal d'accueil du jeune enfant de la ZAC Maisons-Neuves, puis le Conseil municipal a voté le 17 décembre 2018 la délégation à Léa à Léo. En juillet 2019, l'équipement était livré, l'exploitation a débuté à la fin du mois d'août 2019. On est déjà dans un temps.

Je salue la sagacité de Julien Ravello à citer les interventions des uns et des autres, je pourrais à florès livrer des interventions de personnes qui aujourd'hui ont annoncé qu'elles allaient potentiellement voter contre qui, au même moment quand le débat a eu lieu, expliquaient que le vote était pour le service aux habitants et que c'était la seule chose qui comptait.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase chronologique où le rapport d'activité, certes imparfait mais lié à la crise sanitaire du Covid, montre quand même une volonté de la part de la crèche de répondre à ses obligations, que les choses se sont faites quand même en transparence puisque, y compris à la commission consultative des services publics locaux du 10 juin 2021, et il y avait un certain nombre d'élus présents, les éléments ont été présentés, la direction de la crèche a admis des éléments d'amélioration qui sont reconnus par rapport à la question du personnel, du turnover, par des réseaux, notamment France Urbaine.

Je le dis aussi amicalement à nos amis communistes, parce que nous avons eu des débats préparatoires à ces éléments, je ne suis pas persuadé que les effectifs, s'ils étaient remunicipalisés, parce qu'il y a aussi dans la fonction publique territoriale un certain nombre de salariés précaires, trouveraient une situation plus adaptée en l'état, sans efforts volontaristes.

A un moment, on peut prendre les biais comme on veut mais la réalité, c'est que le rapport est dans un contexte particulier positif, avec une volonté, y compris de porter, et Cristina Martineau l'a dit, un certain nombre de novations qui peuvent être aussi utilisées par rapport à des équipements municipaux.

La question est de savoir si ce soir, sur la deuxième partie, on renouvelle ou on ne renouvelle pas quelque chose qui existe depuis 2017, autrement dit depuis quatre ans, qui n'a pas bouleversé les équilibres et fragilisé les éléments sur Villeurbanne. Notre groupe, pour répondre à cette question de renouvellement, s'est fixé trois critères principaux pour savoir, puisque l'équipement s'appelle Jean-Jacques Rousseau, si le contrat social et le contrat moral qui étaient les nôtres pour prendre position étaient respectés ou pas.

La première question est simple, c'est le respect des engagements pris devant les Villeurbannais lors de la campagne municipale. A cette question, la réponse est oui.

Deuxième question, la volonté de proposer des réponses opérationnelles et rapides aux attentes des familles. A cette question, la réponse est oui.

Troisième question qui a guidé notre choix, la volonté de choisir un délégataire proposant un service et un projet de qualité dans le respect des règles de fonctionnement des crèches municipales. La réponse est aussi oui.

Sur ces trois points qui pour nous sont des points saillants, rien ne vient pour notre groupe empêcher la poursuite de la délégation de service public. Il faut également souligner, puisque c'est bien de débattre entre nous mais il faut aussi tenir compte de l'avis d'autres personnes qui, sur ce sujet, peuvent se mobiliser, que lors de la commission consultative des services publics locaux, la représentante de l'Union départementale des associations familiales a salué le travail effectué et s'est prononcée en faveur du renouvellement de la DSP ainsi que l'allongement de la durée de la délégation. Je ne pense pas que la représentante de l'UDAF soit affiliée au grand capital et veuille fragiliser les services aux habitants sur Villeurbanne.

Pour notre groupe, et je le dis tranquillement, cette délégation ne vient pas rompre la place de la puissance publique, elle est une forme juridique pour répondre aux besoins des habitants. La Ville ne se désengage pas, elle reste propriétaire du bâtiment, et le contrat définit des obligations à charge du délégataire : modalités d'accueil, inscription et admission des enfants identiques à celles dans les établissements municipaux, règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, projet pédagogique et projet éducatif basés sur le respect du rythme de l'enfant, importance de la place des parents, accès à des enfants en situation de handicap. Je ne suis pas sûr que sur ces critères mentionnés, on laisse libre cours à une vision libérale.

Sur cette question, la collectivité reste dans une position d'impulser sa vision du service public au délégataire qui doit respecter un cahier des charges très strict.

Quant à la question de la période de six ans, notre groupe se félicite de ce choix, tout simplement parce que la durée doit permettre à des structures issues de l'économie sociale et solidaire de pouvoir se positionner car ces entreprises ont besoin de temps pour pouvoir développer une activité pérenne et viable. On dit que c'est un pari perdu d'avance ou que ce sera impossible, nous faisons le pari que c'est quelque chose de possible, et donc la durée longue du renouvellement de six ans nous paraît permettre cette opportunité.

Cristina Martineau l'a dit, la durée permet également un bilan sur un temps long pour véritablement avoir des conclusions. Je le dis aussi, sans vouloir trahir des débats qui ont eu lieu en amont, tout le monde se disait que, par rapport au rapport d'activité, les choses n'étaient pas assez précises, on n'avait pas assez de recul et donc, pour permettre un recul plus long, certains, y compris qui vont voter contre ce renouvellement, préconisaient ce temps de six ans. Six ans, cela ne veut pas dire que c'est ad vitam aeternam, nous nous donnons le temps d'analyser les résultats de cette DSP.

Pour terminer rapidement, la question est de savoir si le service au public est assuré de manière qualitative dans un contexte où la Ville doit faire face à un contexte budgétaire contraint. Alors, 200 000 €, ce n'est pas beaucoup, mais Cristina Martineau l'a dit, cela peut être beaucoup pour des structures, et tout le monde sait que 200 000 €, y compris dans les discussions de PPI que nous avons eues en groupe, chacun essaie de les récupérer pour lui.

Notre groupe va prendre ses responsabilités, nous voterons pour bien évidemment sur le rapport d'activité qui manifestement porte moins caution et débat que l'autre rapport, mais également sur le deuxième rapport ; nous votons en faveur d'un renouvellement de la DSP pour servir les attentes des Villeurbannais et sur cette durée de six ans.

Je vous remercie et vous prie d'excuser cette longueur.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur Crombecque, mais ne vous inquiétez pas, j'ai tenu les comptes assez précisément, vous avez tous au moins une ou deux fois débordé. La prochaine fois, il y aura un chronomètre, ce sera plus simple, mais j'ai tenté d'être équitable dans les rallonges accordées à chacune et à chacun.

Dernière prise de parole, le groupe Les Ecologistes, M. Jacques Vince.

**M. VINCE.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais essayer de faire plus court que M. Crombecque, cela devrait être facile.

En préambule et avant d'exposer la position du groupe, je voudrais d'abord souligner la qualité de la méthode qui a été proposée par Mme Martineau sur un sujet qu'on a bien identifié comme pouvant potentiellement nous diviser. Cela n'a pas permis de lever tous les désaccords potentiels entre nous mais la méthode nous paraît séduisante et à reproduire. Cela a fait l'objet de nombreux échanges entre nous, approfondis, sincères. Au nom du groupe, je voulais la remercier pour ce travail.

Comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, en particulier lors de la commission consultative des services publics locaux, nous sommes dans la retenue au sujet de cette délibération pour le renouvellement de la DSP de l'établissement d'accueil du jeune enfant Jean-Jacques-Rousseau. En effet, ce mode de gestion nous gêne à au moins deux titres.

D'abord, d'une manière générale, nous considérons que la Ville doit pouvoir assurer en régie un service public de la petite enfance à côté d'une offre privée associative. Nos crèches municipales illustrent bien le savoir-faire de la Ville et de ses agents sans avoir recours à un délégataire, tout comme d'autres services assumés pleinement par la Ville dans l'intérêt général. Par exemple, voici quelques années, la Ville avait réfléchi à la gestion de la cuisine centrale sous l'égide de l'adjoint écologiste de l'époque, M. Bouquet, et la majorité avait fort heureusement tranché en faveur de la régie et non d'une DSP.

La crèche est le premier lieu de vie de socialisation, d'épanouissement collectif de nos petits villeurbannais, alors pourquoi faire l'économie d'avoir la complète gestion de cet outil si important car, et c'est le deuxième point qui nous gêne, c'est bien justement d'économies réalisées par la Ville dont on nous parle pour justifier cette DSP. Nous avons relu les PV de l'époque, c'était déjà le principal et finalement le seul argument avancé en 2017 lors de l'ouverture de cette brèche. Il est également avancé qu'une DSP aurait plus de facilités à recruter car les métiers de la petite enfance sont sous tension. A la lecture des différents documents qui nous ont été soumis, et notamment le rapport d'activité, nous constatons malheureusement que le turnover est grand également dans cet établissement et que le délégataire connaît à peu près les mêmes difficultés de recrutement, ne remplissant pas ses engagements sur le niveau de qualification de ses salariés.

La régie peut peut-être coûter plus cher en intégrant les coûts totaux, cela a été rappelé par plusieurs interventions précédentes, l'évolution de carrière, la formation, mais n'est-ce pas justement le gage d'un service de qualité que d'avoir du personnel bien rémunéré, bien formé, bien accompagné ? La Ville n'est-elle pas en position de consacrer quelques dizaines de milliers d'euros par an (le montant de 200 000 € a souvent été évoqué dans les interventions précédentes, c'est très difficile de le chiffrer, on va dire que l'ordre de grandeur est bon) pour gagner en lisibilité et en service, avec un accueil de la petite enfance qui serait intégralement en régie ou bien délégué à des partenaires associatifs et non à des prestataires privés ?

Avec cette exception, nous perdons clairement en lisibilité au point qu'on peut se demander si elle est un coin dans la porte pour le futur ou si elle est simplement, si je puis dire, un espace d'expérimentation.

Malgré les fortes réserves que je viens d'esquisser, nous sommes prêts à entendre qu'un tel espace d'expérimentation puisse apporter des retours d'expérience pour nos établissements en régie, en particulier sur des thématiques telles que la transition écologique sur laquelle le délégataire actuel semblait à la fois volontariste et prêt à partager avec la Ville, mais force est de constater qu'au regard du rapport même du délégataire, aussi bien sur ces thématiques que sur le cadre d'emplois, le compte n'y est pas, les objectifs ne sont pas plus remplis en termes de taux d'occupation ou de gouvernance de la structure. Toute la difficulté, et Yann Crombecque l'a un petit peu rappelé, est de savoir à quel point la crise sanitaire a pesé sur ces résultats insuffisants.

Au bénéfice du doute, la Ville peut certes donner une seconde chance mais nous aurions alors souhaité un renouvellement pour une durée limitée à trois ans pour un premier état des lieux, même si l'argument du type d'acteur qui serait capable de se mobiliser sur trois ans peut être entendu, mais si un acteur n'est pas capable de se mobiliser sur trois ans, ce n'est pas forcément non plus très bon signe.

Un mode de gestion est toujours un choix politique, finalement, nous aurions préféré un autre choix, mais pour les raisons que nous venons d'évoquer et au regard des circonstances de crise sanitaire, dans une démarche constructive qui tient compte des circonstances particulières des deux dernières années qui viennent de s'écouler, nous nous abstenons. Nous serons en outre d'une grande vigilance quant à la mise en œuvre de tous les objectifs de cette DSP et, par ailleurs, à l'amélioration des conditions de travail des personnels municipaux et à la réalisation effective de 100 berceaux supplémentaires dans le mandat comme notre équipe s'y est engagée, avec une offre qualitative et en régie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je crois que l'ensemble des points de vue ont été exprimés clairement. Je veux, dans un premier temps, remercier Cristina Martineau et m'associer à au moins trois groupes qui ont évoqué la qualité du travail collaboratif qu'elle a proposé, même si cela n'a pas permis de passer au-dessus d'un certain nombre de différends et d'incompréhensions sur ce que nous sommes en train de faire. Pour autant, je tiens à la remercier sincèrement de son engagement au service tout simplement de la cause des jeunes enfants de notre ville.



Je voudrais revenir aussi sur un propos, mais peut-être que Cristina Martineau n'a pas été suffisamment claire. On ne peut pas laisser dire que Cristina Martineau défend la qualité de l'intervention du privé par rapport à celle du public, au risque de donner à penser que nos équipes dans les crèches municipales ne feraient pas correctement le travail. Celles et ceux qui voudraient instrumentaliser sa parole pour essayer de le faire comprendre comme cela ne sont pas très honnêtes intellectuellement. Je crois que Cristina, depuis le début de son mandat, défend très fortement la qualité du travail qui est conduit par les agentes et les agents de la ville dans les crèches que nous gérons en direct, et nous en gérons beaucoup, Mesdames et Messieurs, énormément, la majorité pour tout dire, sauf une, celle qui fait l'objet de nos débats ce soir, et je le comprends parce que cela réveille chez chacun...

Monsieur Constant, qu'y a-t-il ? Je n'ai jamais levé les yeux au ciel quelles que soient vos interventions, merci de ne pas le faire.

Je comprends que cela avive des tensions importantes parce que cela renvoie aux valeurs de chacune et de chacun, à ce qu'il projette à travers cette DSP.

Nous avons essayé de discuter, de nous mettre d'accord, nous n'y sommes pas arrivés, dont acte. Cela s'appelle la démocratie et nous allons soumettre cette délibération aux voix. J'en ai pris la responsabilité non pas pour juger d'un rapport de force dans ce Conseil municipal, cela ne m'intéresse pas, mais tout simplement parce qu'à un moment je me suis forgé une intime conviction que je préférerais passer l'énergie de la collectivité dans la gestion des crèches actuelles et dans la construction des 90 places à venir, plutôt que de passer une grosse partie de l'énergie à sortir de la DSP dont aujourd'hui je ne suis même pas capable de me dire si elle est satisfaisante ou pas au regard de l'exercice tronqué qui vient de se passer, et je préfère encore me laisser du temps pour me faire un avis.

Pour répondre aussi aux inquiétudes qui ont été présentées, à savoir si cela ne préjugait pas d'un modèle, j'avais pris un engagement clair avec les partis politiques de la majorité : je ne souhaite pas développer de nouvelles DSP sur la question des crèches. Sur d'autres secteurs, nous serons peut-être amenés à le faire et peut être que ce seront certains groupes qui soit aujourd'hui s'abstiennent soit votent contre qui nous le proposeront parce qu'ils trouveront cela un peu plus convenable, en tout cas présenté plutôt comme ils l'auraient souhaité.

Si cela permet de faire avancer la ville, nous verrons bien en temps et en heure comment nous ferons.

C'est le seul endroit où je demanderai à M. Ravello de ne pas préjuger des valeurs de celles et ceux qui vont voter ce soir, je crois qu'il est toujours difficile de penser les valeurs à la place des autres, et voter pour ou contre le renouvellement de la DSP pour cette crèche, sur un cas particulier, dans un contexte particulier, cela ne dit pas quelles sont nos valeurs. Je crois que c'est risqué d'opposer nos valeurs sur cette question de la DSP. Nous avons des approches divergentes qui sont peut-être aussi fonction des responsabilités que nous occupons dans cette majorité et c'est la seule divergence que je vois, non pas des divergences de valeurs sur la société que nous souhaitons demain.

Je ne souhaite pas une société dont l'ensemble des services de première nécessité que

sont l'éducation, le logement et l'eau soient entre les mains des intérêts privés, pour autant, dans des situations très particulières, on peut accepter de reconduire une expérience tout en disant que ce n'est pas le modèle qu'on souhaite. Cela s'appelle le pragmatisme et c'est souvent ce qu'il faut pour gérer une ville et pour répondre aux attentes des habitantes et des habitants.

Je n'en dirai pas plus ce soir, chacun a pu exprimer son point de vue dans le détail pour permettre ensuite aux membres de ce Conseil municipal de passer au vote. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Il faut prendre acte du rapport, cela ne nécessite pas un vote. Le seul vote que nous devons produire, c'est sur le rapport 232.

Je mets le rapport 232 aux voix.

**- Adopté à la majorité (24 pour – 18 contre – 13 abstentions) –**

Ce rapport est adopté, je n'en tire aucune satisfaction et je ne m'amuserai pas à en faire une victoire ou une défaite pour qui que ce soit. Nous avons fait un travail et vous avez tous reconnu la qualité du débat démocratique qu'il a engendré, je souhaite qu'à l'avenir nous continuions, même sur des sujets aussi sensibles que celui-ci, parce que cela permet d'avancer sur un certain nombre de décisions importantes.

**28 – CONVENTION DES PRESTATIONS REPAS ET GOUTERS DE LA CUISINE CENTRALE A DESTINATION DES PERSONNES MORALES – M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**29 – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIR VACANCES SPORT – M. Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) –**

**30 – NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE (ENM) – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (7 NPPV) –**

**31 – ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**32 – TARIFICATION ET INSTALLATION D'UNE ROUE DANS LE CADRE DES INVITES 2021 – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**33 – AVENANTS FINANCIERS AUX CONTRATS DE RESIDENCE ARTISTIQUE – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DIALOGUES EN PHOTOGRAPHIE POUR LE PROJET « URBANITE » – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**35 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONGRES INTERNATIONAL SYMBIOSIS SOCIETY 2021 – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SI/SI, LES FEMMES EXISTENT – ANNEE 2021 – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.**- Mme Fort souhaite présenter brièvement la délibération.

**Mme FORT.**- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette subvention destinée à l'association « Si/si, les femmes existent » est un bel exemple de notre travail transversal au sein de la municipalité entre lutte contre les discriminations, mémoire et culture, ou, comme le prochain rapport porté par M. Crombecque mais dont l'animation locale se fait par la mission LCD, la lutte contre les discriminations.

Cette association qui promeut le matrimoine villeurbannais en créant des spectacles, des conférences, des jeux, tout cela en lien étroit avec des structures villeurbannaises comme le Rize ou l'ENM, nous propose un programme ambitieux pour les mois à venir avec,

entre autres, des ateliers aux archives du Rize pour mettre en valeur les résistantes villeurbannaises, une présentation des premières planches d'une bande dessinée sur des femmes dont le destin exceptionnel est méconnu, ou encore une soirée d'échanges autour des rapports de Reine Prat au Rize.

Ce dernier temps attire particulièrement mon attention à la veille de la première capitale française de la culture que portera Villeurbanne, il me paraît indispensable de regarder à la loupe les inégalités de genre au sein du monde de la culture et d'en débattre pour les corriger au plus vite.

J'espère donc, chers collègues, que vous voterez pour cette délibération afin que la culture à Villeurbanne soit porteuse d'égalité et de diversité.

Je vous remercie.

*(M. le Maire s'absente à 21 heures 10.)*

**Mme THOUVENOT.**- Merci Agathe. Je prends le relais de M. le Maire.

Je mets cette délibération au vote.

**- Adopté à l'unanimité -**

**37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE PROJET LUTTE CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE LYCEE MARIE CURIE – M. Yann CROMBECQUE**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**38 – AVANCE SUR LA SUBVENTION AU CLUB VHA POUR LA SAISON SPORTIVE 2021-2022 – M. Ali Mohamed AHAMADA**

**Mme THOUVENOT.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASVEL VILLEURBANNE BASKET FEMININ – M. Ali Mohamed AHAMADA**

**Mme THOUVENOT.**- J'ai une intervention du groupe Cercle Radical et Place Publique, c'est Marwa Abdelli qui intervient. Monsieur Ali Mohamed Ahamada, souhaitez-vous présenter la délibération.

**M. MOHAMED AHAMADA.**- Merci Madame la première Adjointe, mes chers collègues, Je vous présente l'ASVEL basket féminin qui est un club local, qui compte 245 licenciés dont 70 % de Villeurbannais et 75 % de moins de 18 ans. Le club était champion de France dans les années 2000 et, malheureusement, pour des raisons financières et surtout

structurelles, le club n'a pas pu vraiment évoluer à l'époque. Je rappelle aussi que le club est une association totalement indépendante juridiquement et financièrement de LDLC ASVEL basket masculin professionnel ou de l'association ASVEL basket masculin ou même du LDLC ASVEL féminin de la même entité.

Toutefois, le club est venu présenter un projet à la Ville et, après discussion avec lui, nous avons estimé que le projet entrerait dans les priorités de plan de mandat. C'est pourquoi nous vous proposons vraiment de le soutenir avec une subvention supplémentaire de 75 000 €.

**Mme THOUVENOT.-** Merci. Marwa Abdelli pour le Cercle Radical et Place Publique

**Mme ABDELLI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette subvention d'une valeur de 120 000 € attribuée à l'ASVEL VBF illustre bien l'investissement de notre Ville envers le tissu associatif et l'importance qui est donnée à la culture du sport. Les valeurs et les objectifs développés par cette association sont cohérents avec le plan de mandat 2022-2026. En effet, l'ASVEL VBF s'engage, par son projet de développement global du club, aux côtés de la municipalité, sur plusieurs terrains : celui de l'accès au sport pour tous, quel que soit le niveau, l'âge ou la situation personnelle, celui du développement d'un véritable parcours éducatif et sportif des adhérents, celui encore de la sensibilisation au développement durable.

Cette subvention permet enfin de développer la pratique du sport féminin, ce qui reflète notre politique d'égalité entre les hommes et les femmes, une des priorités de notre plan de mandat. Ainsi, cette subvention et ce programme d'actions, nous en sommes certains, seront bénéfiques pour notre ville et ses habitants.

L'augmentation de la participation financière de la Ville est importante, tant en volume (50 %) qu'en valeur (75 000 €). Nous savons que les modalités de calcul des subventions aux clubs sportifs répondent à des critères et des conditions très finement réglés, nous sommes d'ailleurs très attachés à la prééminence du critère du nombre de licenciés et du nombre de personnes touchées par les actions mises en place. Nous savons bien qu'à Villeurbanne le basket a une importance toute particulière et que l'histoire de la ville est liée à celle de l'ASVEL.

Sans renier cette histoire riche et ce futur prometteur, nous souhaitons qu'une répartition équilibrée de nos subventions soit faite pour que tous les clubs et donc tous les sports qui développent des actions conformes à nos objectifs se sentent soutenus.

Nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.-** Je vous remercie pour votre intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

*(Retour de M. le Maire en séance à 21 heures 17)*

**40 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ASTROBALLE A LA SAS ASVEL BASKET – M. Ali Mohamed AHAMADA**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (3 NPPV) -**

**41 – EVOLUTION DU REGLEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**42 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION KARNAVAL HUMANITAIRE – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**43 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE LYON – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (2 NPPV) –**

**44 – FONDS « QUARTIERS SOLIDAIRES » ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - 2021 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE - 2021 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité (4 NPPV) –**

**46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – ANNEE 2021 – Mme Aurore GORRIQUER**

**M. LE MAIRE.**- J'ai une demande d'intervention. Est-ce que, Madame Gorriquer, vous souhaitez dire un mot sur la délibération ?

**Mme GORRIQUER.**- Il s'agit de trois subventions :

Une subvention à l'Association des paralysés de France, délégation du Rhône, pour l'acquisition de matériel numérique pour un montant de 2 000 €.

Une subvention de fonctionnement à la Fédération nationale des accidentés de la vie, section Villeurbanne-Vaulx-en-Velin, pour un montant de 500 €.

Une subvention à Simon de Cyrène pour la rénovation et l'aménagement du futur local d'activité des compagnons, avec une subvention d'investissement pour un montant de 50 000 €.

L'association Simon de Cyrène développe et anime des maisons partagées à taille humaine où vivent ensemble des personnes valides et personnes devenues handicapées au cours d'un accident de la vie. L'association participe régulièrement au dialogue ville/association et un des adhérents en situation de handicap a rejoint début 2021 le conseil consultatif Ville Autonomie et Handicap.

Elle est présente sur Villeurbanne depuis 2017 et y a développé notamment un projet d'habitat partagé inclusif situé à proximité du métro Flachet, qui a permis à 12 personnes en situation de handicap, suite à un accident de la vie, de vivre avec une meilleure autonomie et de lutter contre l'isolement avec 10 accompagnants et accompagnantes.

N'ayant pas encore de local dédié, les activités du groupe d'activité de jour nommé Les Compagnons se sont déployées dans un premier temps en partenariat avec des associations de la ville comme la MIETE, CCO La Rayonne et le centre social de Cusset. Avec l'ouverture des maisons partagées, le renfort des activités des compagnons a nécessité pour l'association l'achat en 2021 d'un local situé au 352, cours Emile-Zola, ex-local du Sessad Emile-Zola.

Les travaux de rénovation, d'aménagement et de mise en accessibilité du local d'activité s'élèvent à un montant de 250 000 €. L'association a sollicité le soutien de la Ville de Villeurbanne pour compléter les financements déjà acquis. Le local, une fois aménagé, permettra d'accueillir et de développer un programme d'activités de jour riche et diversifié pouvant accueillir plus largement que les seuls résidents des maisons partagées et pouvant rayonner sur le quartier de Cusset et la ville.

Je vous propose donc d'attribuer les subventions ci-dessus.

**M. LE MAIRE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Stéphane Colson.

**M. COLSON.**- Monsieur le Maire, en fait, nous avons annulé notre intervention, et je remercie les services et l'éclaircissement qui vient de nous être apporté, c'était pour comprendre. Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci à vous. Je vous rappelle qu'Agathe Fort et Aurore Gorriquer présenteront la feuille de route Handicap aux acteurs concernés le 6 juillet dans l'après-midi.

Je mets donc ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**47 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – VIE ASSOCIATIVE – Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention, est-ce que Mme Goyard Gudefin souhaite dire un mot sur la délibération ou après l'intervention ?

**Mme GOYARD GUDEFIN.-** Oui, je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'abstention extrêmement élevée qui a caractérisé les récentes élections régionales nous a marqués à Villeurbanne, à peine 1 électeur sur 4 a jugé utile de se rendre au bureau de vote. Pour les jeunes, ce serait seulement 1 sur 10. Certains veulent voir dans cette situation un désintérêt des citoyennes et des citoyens pour l'intérêt public, un manque de conscience des enjeux voire une forme de démission.

En tant qu'adjointe à la vie associative, je dois dire que ce n'est absolument pas ce que je constate, au contraire même, à travers une vie associative foisonnante, les Villeurbannaises et les Villeurbannais démontrent qu'ils ont le goût et le talent de l'action dans l'intérêt général. Ce que je constate tous les jours, c'est qu'à travers les nombreuses initiatives, les habitantes et les habitants cherchent souvent à pallier ce qui est absent ou insuffisant sur les territoires, dans une recherche perpétuelle d'amélioration de leur quotidien.

Les associations auxquelles je vous propose d'accorder une subvention ce soir vont toutes dans ce sens, les projets du CCO et de l'atelier « L'ouï jeu peins » visent à développer, ouvrir et offrir l'accès à tous les champs de la culture artistique. Avec La Bergerie Urbaine et le Jardin les Sœurs, c'est une autre forme de culture plus terre à terre qui est pratiquée puisqu'il s'agit de jardins collectifs et de transhumance urbaine.

Enfin, je veux attirer l'attention sur les associations Kozoku et Filactions et Le Cœur du Tonkin qui, chacune à sa façon, luttent aux côtés des personnes vulnérables et en particulier les femmes. En effet, Kozoku travaille sur les difficultés propres aux familles monoparentales, nous savons que ce sont souvent les femmes qui se retrouvent seules avec leurs enfants. Cette association cherche à repenser l'habitat pour répondre aux besoins spécifiques dus à ces situations de séparation.

En partenariat avec le centre social et culturel Charpennes-Tonkin, l'association Le Cœur du Tonkin propose de créer du lien social à travers des animations conviviales dans le quartier, en particulier pour rompre l'isolement des femmes seules avec leurs enfants.

Enfin, Filactions lutte contre les violences sexistes en général et les violences conjugales en particulier. En France, 43 féminicides ont été commis depuis le début de l'année. On sait que ces violences constituent la première cause de mortalité des femmes de moins de 60 ans. Cette forme d'insécurité ignore les différences entre les catégories sociales ou les lieux de vie et pourtant elle demeure largement absente des grands discours sur la sécurité.

On le voit à travers ces quelques exemples, les Villeurbannaises et les Villeurbannais ne manquent pas d'idées ni d'engagement, et c'est la raison pour laquelle il est indispensable



que la municipalité contribue activement à soutenir leurs actions grâce aux subventions.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Sylvie Donati.

**Mme DONATI.-** Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

On ne le répétera jamais assez, les associations sont des piliers de la cohésion sociale, des vecteurs de citoyenneté et d'égalité. Leur diversité, leur ancrage territorial, leur souplesse de fonctionnement permettent de construire des réponses originales et pertinentes aux enjeux du bien-vivre ensemble. Petites ou grandes, ce sont aussi des acteurs majeurs de la cité qui sont au cœur des principaux enjeux de société, que ce soit éducation, social, inclusion, environnement et j'en passe.

Au lendemain d'une crise sanitaire qui a aggravé les inégalités, exacerbé l'isolement et le repli sur soi, comment ne pas soutenir la dynamique associative de notre ville, et là je rejoins ma collègue Christine Goyard, d'autant que nos associations (je suis fière de dire « nos associations » parce que ce sont les associations de Villeurbanne, on a quand même un lien très affectif avec elles) ont à cœur de contribuer activement à l'évolution du monde associatif et à la vie de Villeurbanne en dehors de leur activité propre. La preuve en est avec deux événements récents, Les Dialogues, le 8 juin dernier, au cours desquels pas moins de 160 associations ont planché toute une soirée sur les défis de la vie associative des cinq prochaines années, et les Assises de la vie associative qui se sont déroulées samedi dernier au CCVA, où elles ont collectivement ébauché des propositions d'actions concrètes pour mener à bien les défis identifiés. Sans compter que nous attendons aussi plus de 230 associations pour la Biennale des associations le 12 septembre prochain.

Je peux vous garantir que dans leur esprit, la plupart sont loin d'être attentistes et démontrent une réelle volonté de participer à leur échelle à l'élaboration des politiques publiques et au dynamisme de notre ville et de ses quartiers, avec des approches et des pratiques nouvelles plus collaboratives et davantage tournées vers l'échange et la mutualisation des ressources, des moyens et des compétences.

Elles ont une énergie remarquable, et on a pu le constater pendant la période Covid, de nombreuses actions de solidarité se sont mises en œuvre, même si nombre d'entre elles, pour avoir échangé avec leurs dirigeants, ont réellement souffert pendant cette période et s'interrogent sur la manière dont elles vont pouvoir se relever de la crise : activités suspendues pendant de longs mois pour la plupart, impossibilité de programmer des événements pour beaucoup et un nombre d'adhérents en baisse pour certaines. A chaque rencontre avec les associations villeurbannaises...

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous demander d'aller vers la conclusion, Madame Donati.

**Mme DONATI.-** Je me dépêche, laissez-moi deux secondes.

Il y a une réelle inquiétude qui est exprimée quant à leurs difficultés financières avec des problèmes de trésorerie qui ne leur permettent pas d'avoir de vision et d'engager des projets ou, tout simplement, ce qui est plus inquiétant, de fonctionner et d'assurer le

quotidien.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est leur capacité à faire face, à se renouveler, c'est leur volonté d'aller de l'avant, c'est la motivation indéfectible de ces hommes et de ces femmes d'engagement que nous devons soutenir et encourager.

C'est pourquoi notre groupe votera favorablement cette délibération portée par Mme Goyard Gudéfin. Merci pour votre patience.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**48 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS - MEMOIRE** – Mme Katia BUISSON

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**49 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AU GROUPE SCOLAIRE ERNEST-RENAN SUD** – M. Antoine COLLIAT

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**50 - ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC, GIP CAFES CULTURES** – M. Stéphane FRIOUX

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**51 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE GOUVERNANCE DE L'OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS DE LYON** – Mme Melouka HADJ MIMOUNE

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s., Madame Hadj Mimoune, souhaitez-vous dire un mot avant que je laisse la parole à M. Frioux pour l'intervention ?

**Mme HADJ MIMOUNE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'encadrement des loyers est une mesure incontournable de justice sociale pour nos grandes agglomérations. C'est une mesure phare de notre programme municipal et métropolitain lors de la campagne 2020. Un an après, nous faisons un pas vers la mise en

place de cette mesure que je rappelle déterminante pour notre territoire.

La Fondation Abbé-Pierre, dans son rapport du 1<sup>er</sup> juillet dernier, tirait à nouveau une sonnette d'alarme concernant le poids des loyers dans les budgets des ménages, notamment les plus modestes. Le loyer peut représenter entre 54 % et 70 % du budget des ménages. La tendance se poursuit, les loyers augmentent plus vite que les revenus des ménages.

Dans un esprit aussi attractif que la métropole lyonnaise, il n'est pas étonnant de voir les demandes de logement augmenter, surtout à Lyon et à Villeurbanne. En revanche, nous avons comme devoir de lutter contre le comportement cupide de certains propriétaires bailleurs, l'investissement locatif qui se fait de plus en plus agressif et sa rentabilité se fait souvent au détriment des locataires parfois contraints à habiter un logement au-dessus de leurs moyens financiers. Le logement ne peut être considéré comme un produit financier ordinaire, c'est un droit fondamental que nous devons garantir aux citoyens.

Le logement est un enjeu clé de notre mandat et nous mettrons tout en place pour corriger les effets néfastes du marché. Nous produirons du logement social, nous lutterons contre le logement indigne et nous accompagnerons le parc existentiel dans un transfert écologique et social. La mise en place de baux réels solidaires permettra aux ménages les plus modestes d'accéder à la propriété.

La Métropole a fait un choix salutaire d'encadrement des loyers de la ville de Lyon et de Villeurbanne, comme le permettait la loi. Nous sommes à la dernière étape de la mise en place de ce dispositif, l'installation de ce comité de gouvernance. Ce comité en charge d'évaluer le marché locatif se divisera en secteurs, dans chaque secteur, les loyers ne pourront excéder 20 % du loyer médian qui sera observé. Villeurbanne souhaite donc y siéger.

Il est donc convenu désormais de désigner les membres du Conseil municipal qui seront présentés.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose que nous procédions à l'élection à main levée des membres de ce comité, sauf si le Conseil municipal en décide autrement.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je vais demander au public au fond de la salle de faire encore un peu de silence pour les quelques minutes qui restent.

J'ai une demande d'intervention pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Monsieur Frioux, vous savez la parole. Je ne vous rappelle pas que mon chronomètre tourne, Monsieur Frioux.

**M. FRIOUX.**- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues, chers habitants,

Nous concluons ce Conseil municipal du premier anniversaire du mandat avec une délibération importante liée à un des engagements majeurs pris lors de la campagne électorale 2020 : la mise en place du contrôle des loyers.

Le suivi de l'évolution des loyers et la proposition d'indicateurs pour guider l'action publique sont bienvenus alors que les tensions ne cessent de faire augmenter les prix des loyers qui dépassent parfois largement les 15 € du mètre carré dans de nombreux secteurs de notre ville et qui donc dépasseront les zonages et les critères qui seront mis en place

par l'observatoire local des loyers, et que les prix de l'immobilier en général sont toujours à la hausse.

La « croissance » chère à certaines personnalités politiques de l'ancien monde est synonyme de fortes inégalités et de tensions dans le budget, tant des familles les plus modestes qui doivent attendre des années pour se voir proposer un logement social que des classes moyennes pour lesquelles l'accession à la propriété dans le cœur de notre agglomération devient de plus en plus compliquée. C'est un savant équilibre qu'il faut maintenir entre la construction pour diminuer la pression sur les prix et le réaménagement de nos villes pour les rendre agréables à vivre et tout simplement habitables.

Alors que ce mandat présidentiel libéral et somme toute assez peu solidaire étouffe le 100<sup>e</sup> anniversaire de la mise en route des premières politiques municipales d'habitat social qui suivirent l'après première guerre mondiale, notre groupe souhaite rappeler combien il soutient les dispositifs pour répondre à tous les défis du logement, le logement, ce bien si particulier auquel vous avez dédié d'ailleurs une grande partie de votre existence antérieure à votre engagement politique, Monsieur le Maire, et sur ce clin d'œil, nous voterons évidemment cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Et dans le respect des deux minutes, je vous en remercie infiniment Monsieur l'Adjoint.

Juste un mot avant de mettre ce rapport au vote puisque je sais que chaque fois l'encadrement des loyers génère beaucoup de débats : si je crois la constance de l'UNPI à tenter d'abattre ce dispositif, je vais finir par croire qu'il risque de fonctionner. Je vous renvoie à une tribune dans *Les Echos* parue le week-end dernier.

Sur ce, je vais mettre cette délibération aux voix, qui n'est pas une délibération pour ou contre l'encadrement des loyers mais qui vise à désigner deux représentantes en l'occurrence, Mme Agnès Thouvenot et Mme Melouka Hadj Mimoune.

**- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) –**

Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je vais lever la séance. Il n'y a pas de micro dehors, aussi je vous propose de faire quelques prises de parole mais très rapide à l'occasion du départ de M. Bretin à qui je vais proposer de venir me rejoindre, même si, protocolairement, dans une salle de Conseil, on ne fait pas comme cela, mais vu que nous sommes dans un gymnase et que les micros sont ici, nous allons lui permettre de vous dire un mot.

On m'a dit que Mme Aude Legall souhaitait également dire un petit mot.

Ensuite, nous nous retrouverons dehors pour partager un verre.

Monsieur Bretin, je suis très heureux de vous accueillir, puisque vous nous aviez fait part de votre départ du conseil Cyprian-Les Brosses. Vous avez été très activement impliqué depuis 2015, vous êtes devenu en 2018 le référent à la suite de Mme Josiane Roche. Vous êtes un grand connaisseur du quartier et certains vous qualifient un peu de poil à gratter constructif (je ne sais pas si vous vous reconnaissez mais vous aurez un droit de réponse

puisque vous parlerez en dernier), mais surtout qui témoigne d'un vif intérêt pour la communauté et le devenir de ce quartier.

Par ailleurs, on vous reconnaît les qualités d'une rigueur. Je ne sais pas si c'est lié à votre carrière d'ancien gendarme mais je confirme la rigueur, je confirme aussi que nous avons eu de très nombreuses fois des discussions sur les questions de tranquillité et de sécurité. Vous auriez pu d'ailleurs participer à la conférence de consensus mais peut-être est-ce partie remise une fois que vous ne serez plus en responsabilité, vous vous mobiliserez peut-être à nos côtés pour continuer à travailler sur les questions de sécurité.

Je crois que ce qui vous intéressait aussi beaucoup, c'était les actions conviviales avec les repas de quartier, les animations marrons chauds, la fête des quartiers Oxygène, et puis, je crois que votre lieu préféré, en tout cas dans le quartier, à part chez vous, ce sont les jardins Saint-Pierre-Chanel puisque vous me les avez fait découvrir et j'ai vu qu'il y avait un attachement extrêmement important à ces jardins ouvriers magnifiques dans le quartier.

Vous avez contribué dans l'ensemble à accompagner ce conseil de quartier, à lui permettre de préparer aussi l'évolution du nouveau périmètre qui nous a été rappelé par Zéotrope, de nouveau dans une attitude extrêmement constructive, et aussi à lancer cette nouvelle histoire sur de bonnes bases puisque nous avons un nouveau référent de quartier, M. Gaudin, qui prendra la suite.

En fait, de poil à gratter à poil à gratter, vous vous passez la suite, si je peux me permettre Monsieur Gaudin, parce que nous vous connaissons un peu aussi. C'est la preuve en tout cas qu'on ne prend pas des gens qui n'ont rien à dire en tant que référents de ces conseils de quartier.

Je voulais tout simplement profiter de ce Conseil municipal pour la première fois décentralisé sur le quartier des Brosses pour vous souhaiter une bonne continuation, Monsieur Bretin, vous remercier infiniment pour votre engagement pour la collectivité et pour tout le travail que vous avez fait.

Je crois qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut dire un mot, c'est Mme Aude Legal à qui je vais demander de nous rejoindre.

**Mme LEGAL.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Un grand merci, Monsieur le Maire et Jonathan Bocquet, pour inscrire de cette empreinte ce moment fort de la vie municipale villeurbannaise. La transition démocratique ne doit pas être une vaine déclaration sans la manifester aussi par des actes symboliques forts. Notre ami Jean-Claude Bretin, en effet, représente un maillon essentiel d'un conseil de quartier, un exemple du dévouement citoyen pour l'intérêt général. Je n'en dirai pas plus. Au titre du conseil de quartier Bonnefoy-La Soie-Les Brosses, je dois exprimer ce sentiment partagé par de nombreux Villeurbannais mais pas que.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Bretin, pour deux minutes, mais je ne vous mets pas le chrono.

**M. BRETIN.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs,

Je suis très flatté de pouvoir parler au Conseil municipal au complet et à son premier édile. Jamais je n'aurais pensé un jour, d'une part, voir le Conseil municipal aux Brosses, je reconnais que je suis tombé un peu à la renverse quand on me l'a appris, d'autre part qu'on m'invite à participer à cette réunion de Conseil municipal. Cela me fait quelque chose de quitter le bureau du conseil de quartier et j'aurai quelques remerciements à faire.

Merci Anne Reveyrand qui a été la première personne que j'ai vue dans le quartier, qui m'a un peu guidé au conseil de quartier. J'ai rencontré beaucoup d'amis. Parmi les élus, Mme Vessiller avec qui j'avais eu non pas des mots, on discutait bien, sur des bus qui se collaient, des gens qui descendaient dans les jardinières derrière.

Je regarde parmi les anciens, il y a aussi Agnès Thouvenot bien sûr, et Mme Gandolfi.

Je suis très ému et très joyeux de venir discuter un peu avec vous. C'est vrai que je suis un peu le poil à gratter du quartier, beaucoup de jeunes me connaissent, j'avais une ancienne profession que si on étalait sur la voie publique, certains jeunes du quartier ne comprendraient pas. Je suis arrivé à l'âge de 20 ans à la caserne Raby, j'ai 73 ans, je suis toujours dans le quartier, je l'ai vu évoluer. On dit toujours que c'était mieux avant, je ne pense pas qu'il faille s'arrêter à cette phrase, c'est bien maintenant, c'est vivant, à nous de le faire bouger dans le bon sens. Avant c'était mieux, peut-être pour nous les vieux, mais pour les jeunes, il faut essayer peut-être de les comprendre. Le fait d'avoir un maire jeune est une chance inouïe pour Villeurbanne.

Je vous souhaite beaucoup de réussite, Monsieur le Maire, pour votre mandat et pour les autres à venir, et une bonne réussite à toute l'équipe. Je vous remercie encore de votre attention.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE.**- Au nom du Conseil municipal, nous vous remettons un modeste présent, il y a bien sûr le livre sur Villeurbanne mais il y a aussi deux ou trois bouteilles.

Je vous propose de poursuivre les échanges autour d'un verre puisqu'enfin nous pouvons le partager ensemble, cela nous a un peu manqué quand même. Bonne soirée à chacune et chacun d'entre vous.

*(La séance est levée à 21 heures 45.)*